

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

		<i>Pages</i>
Résumé		5
Vue d'ensemble		7
Evolution des finances		21
Compte administratif		28
Compte de fonctionnement	Résultats	30
	Evolution des charges et des revenus	31
	Charges de personnel	36
	Biens, services et marchandises	38
	Coût global de l'informatique	39
	Intérêts passifs	40
	Amortissements	43
	Dédommagements à des collectivités publiques	44
	Subventions accordées	45
	Subventions redistribuées	47
	Opérations internes	48
	Imputations internes, vue d'ensemble	50
	Recettes fiscales	51
	Revenus des biens	54
	Contributions	55
	Part à des recettes fédérales sans affectation	56
	Dédommagements de collectivités publiques	57
	Subventions acquises	58
	Classification fonctionnelle	59
	Classification économique	61
Compte des investissements	Résultats	63
	Récapitulation par département et par objet	64
	Commentaires	65
	Engagements	67
Crédits supplémentaires et complémentaires		68
Dépassements de crédits		72
Bilan	Actif	74
	Passif	76
Fonds administrés par l'Etat	Fonds appartenant à l'Etat	78
	Fonds gérés par l'Etat	78
Conclusions		79
Décret		81
Annexes	1 Explications sur les variations des recettes fiscales	82
	2 Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales	84
	3 Valeurs limites selon le frein à l'endettement	85
	4 Effectif du personnel	86
	5 Comptes 2008 de l'Université	87
	6 Evaluation du résultat probable des comptes 2001-2008	90
Graphiques	I Charges par nature	91
	II Revenus par nature	91
	III Recettes fiscales	92
	IV Couverture des subventions accordées par l'impôt cantonal direct	92
	V Résultat du compte de fonctionnement et solde de financement	93
	VI Compte des investissements	93
	VII Evolution des investissements nets cumulés et de la dette publique	94
	VIII Découvert au bilan	94

COMPTES DÉTAILLÉS

Pages

Compte de fonctionnement

Autorités et Chancellerie d'Etat

Grand Conseil	96
Conseil d'Etat	96
Chancellerie d'Etat, secrétariat	96
Service du Grand Conseil	98
Service du matériel et des imprimés	98
Contrôle cantonal des finances	100

DJSF - Justice, sécurité et finances

Secrétariat général	102
Office d'organisation	102
Politique familiale et égalité	102
Service de la justice	102
Tribunal cantonal	104
Tribunaux de districts	106
Tribunal fiscal	106
Autorités de conciliation	106
Ministère public	106
Juges d'instruction	108
Service pénitentiaire	108
Prison préventive, La Chaux-de-Fonds	108
EEP Bellevue, Gorgier	110
EEP La Ronde	110
Service de probation	112
Police cantonale	112
Ecole régionale d'aspirant police	114
Service sécurité civile et militaire	116
Ets militaires exploit. et administration	118
Service financier	120
Service des contributions	122
Service juridique	124
Service des ressources humaines	126
Serv. Inform. Entité neuchâteloise	126
SIEN - Entité neuchâteloise	128
Administration de la caisse de pensions	128
Gérance des immeubles	130
Service des communes	130

DSAS - Santé et affaires sociales

Secrétariat général	132
Service de la santé publique	132
Aide hospitalière	132
Établissements pour personnes âgées	134
Service médico-psychol. pour enf. et ado	134
Hôpital psychiatrique de Perreux	134
Service de l'action sociale	136
Office des bourses	138
Service de l'assurance-maladie	138
Service des mineurs et des tutelles	140
Service des établissements spécialisés	140

DGT - Gestion du territoire

Secrétariat général	144
Office des transports	144
Office du logement	144
Service des ponts et chaussées	146
Ponts et chaussées,entr. et corr. routes	146
Ponts et chaussées, économie des eaux	148
Service de protection de l'environnement	150
Service de l'énergie	152
Service de l'aménagement du territoire	152
Service géomatique et registre foncier	154
Service de la faune, forêts et nature	154
Service des forêts	158
Exploitation des bois	160
Office de la conservation de la nature	160
Service de la faune	162
Service des bâtiments	162
Entretien et exploitation des bâtiments	164
Service des automobiles et navigation	166

DEC - Economie

Secrétariat général	168
Service de promotion économique	168
Service de l'économie	170
Observatoire cantonal	170
Serv. et offices poursuites et faillites	172
Office du registre du commerce	172
Service du commerce et des patentes	172
Evologia	174
Service de l'emploi	176
Service d'inspection et santé au travail	176
Centre Ne d'intégration professionnelle	176
AVS/AI	178
Service de l'agriculture	180
Service consommation et aff vétérinaires	182
Service des migrations	184
Bureau du délégué aux étrangers	184

DECS - Education, culture et sports

Secrétariat général	188
Constructions scolaires	188
Centre acc. & prév. pr prof. ets scol.	188
Service orient. scol. et professionnelle	190
Service de l'enseignement obligatoire	190
Office de l'enseignement spécialisé	192
Bureau de l'informatique scolaire	194
Centre de psychomotricité	194
Service formation professionnelle et lycées	196
Lycée Denis-de-Rougemont	198
Lycée Blaise-Cendrars	198
Lycée Jean-Piaget	200
CPMB, Centre form. prof. métiers bât.	202
CPLN, Centre form. prof. Littoral	204
CIFOM, Centre form. prof. Montagnes	206
Service des hautes écoles et recherche	208
Formation HES	210
Université	210
Cité universitaire	212
Service des sports	212
Camps de sports	212
Jeunesse et sport	214
Panespo	214
Service des affaires culturelles	214
Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs	216
Conservatoire, filières professionnelles	218

	DECS - Education, culture et sports (suite)	
	Office de protection monuments et sites	218
	Office d'archéologie	220
	Parc et musée d'archéologie	220
	Archéologie, fouilles A5	222
	Office des archives	222
	Fonds appartenant à l'Etat	
	Fonds des sapeurs-pompiers	224
	Fonds de la protection civile régionale	224
	Fonds d'aide aux communes	226
	Fonds pour réformes structures Etat	226
	Fonds pour réformes structures Communes	226
	Fonds encouragement études & form. prof.	226
	Fonds des routes communales	228
	Fonds d'aménagement du territoire	228
	Fonds forestier de réserve	228
	Fonds de la conservation de la forêt	230
	Fonds des mensurations officielles	230
	Fonds des eaux	232
	Fonds pour l'intégration professionnelle	232
	Fonds formation et intégration jeunes	234
	Fonds de promotion de l'économie	234
	Fonds d'aide aux régions de montagne	234
	Fonds politique régionale	236
	Fonds viticole	236
	Fonds des sports	238
	Fonds encouragement culture et art	238
	Fonds encouragement cinématographique	238
Fortune des fonds appartenant à l'Etat		242
Compte des variations de la fortune et du découvert		243
Compte des investissements	Vue d'ensemble	244
	Crédits accordés en cours de réalisation	245
	Crédits à solliciter	256
Bilan	Actif, passif	262
	Détail du bilan	264
Service de la dette		270
	PRÉSENTATION STATISTIQUE	
Compte de fonctionnement	Charges par nature et par départements	272
	Revenus par nature et par départements	274
	Charges par nature et par années	276
	Revenus par nature et par années	277
	Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	278
	Compte de fonctionnement selon la classification économique	280
	Imputations internes	281
Statistiques financières		285
Indicateurs et quotes-parts		297

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons les comptes de l'Etat pour l'année 2008.

Résumé

L'exercice 2008 était le premier à s'inscrire dans les contraintes ordinaires du frein à l'endettement qui stipulent que l'excédent du compte de fonctionnement ne peut pas dépasser 2% des revenus déterminants et que le degré d'autofinancement des investissements doit s'élever au moins à 70%. Il clôture avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 14,6 millions de francs alors que le budget 2008 prévoyait un déficit à hauteur de 33,1 millions de francs. Les comptes 2008 s'inscrivent ainsi dans les limites du frein à l'endettement.

Les comptes sont bénéficiaires pour la 3^{ème} année consécutive. C'est une première depuis que le modèle de comptes harmonisé a été introduit au début des années 1980. Durant cette période, l'Etat n'a jamais enregistré un bénéfice aussi élevé.

En prévision de la crise mondiale qui est en train de toucher notre économie, le Conseil d'Etat, au vu des excellents résultats enregistrés, a procédé à des dotations supplémentaires d'un montant total de 35 millions de francs au fonds d'intégration professionnelle (soutien à l'emploi), au fonds de promotion de l'économie (soutien aux entreprises) et au fonds cantonal de l'énergie qu'il entend réactiver (soutien à la relance durable). Les dépassements de crédits qui en résultent vous sont soumis pour approbation dans le cadre du décret à l'appui des comptes 2008. Ces dotations sont coordonnées avec les crédits supplémentaires demandés par le biais du rapport 09.014 concernant l'état de la situation économique et financière, qui vous est transmis conjointement au présent rapport.

Sans la comptabilisation de ces dotations supplémentaires, le bénéfice de l'exercice 2008 s'élèverait à 49,6 millions de francs.

L'amélioration significative du résultat par rapport au budget s'explique par la conjoncture exceptionnelle que la Suisse et notre canton ont connue ces dernières années et qui a perduré jusqu'au premier semestre 2008 environ. Il en est résulté un accroissement des recettes fiscales supérieur aux prévisions, plus particulièrement des personnes physiques, malgré l'entrée en vigueur de la révision de la fiscalité en faveur des familles, suite aux ajustements salariaux et bonus alloués. 2008 a constitué également une année record pour les entreprises en termes de bénéfices, plus particulièrement dans le domaine de l'horlogerie. Les impôts encaissés dans le secteur industriel compensent au demeurant les performances médiocres enregistrées globalement dans le secteur financier (grandes banques en particulier), un secteur moins prédominant dans notre canton qu'ailleurs en Suisse.

Mais cet excellent résultat est aussi le fruit de la volonté, de la rigueur et des efforts consentis par le Conseil d'Etat, l'administration et les institutions partenaires pour mieux maîtriser les charges, notamment celles de personnel. La baisse de ces dernières découle, entre autres, du projet de retraites anticipées et de la diminution des effectifs consécutives aux réorganisations entreprises, ainsi qu'à une gestion rigoureuse des remplacements de postes vacants dans l'administration; une gestion qui privilégie la mobilité interne et la réinsertion professionnelle. L'application de l'accord salarial passé avec les syndicats a pour sa part contribué à une meilleure prévisibilité de l'évolution de la masse salariale. Exception faite de facteurs particuliers, on relèvera également la maîtrise des autres charges, des biens, services et marchandises plus particulièrement.

Avec 91,1 millions de francs, les dépenses nettes d'investissements sont sensiblement supérieures à celles du budget (64 millions). Le montant porté aux comptes inclut le remboursement anticipé intégral à raison de 39,5 millions de francs, du solde des prêts accordés par les Villes à l'Etat sur les acquisitions des bâtiments du secondaire 2, qui fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit soumise à votre Autorité par le biais du décret à l'appui des comptes 2008.

Sans cet élément particulier, les comptes boucleraient avec des dépenses nettes de 51,6 millions de francs, correspondant à un solde non utilisé de 12,4 millions de francs. Cela tient principalement à des charges inférieures aux prévisions s'agissant de l'étude d'aménagement H18-H20, des investissements ferroviaires, du traitement des eaux, de projets informatiques, du bâtiment HEG-ESNIG ou encore de la construction des bâtiments scolaires et installations sportives.

De 1'380 millions de francs à fin 2007, la dette consolidée a diminué de près de 66 millions de francs pour s'élever à 1'314,5 millions de francs à fin 2008. Cette diminution découle de l'excédent de financement enregistré en 2008. Les emprunts arrivés à échéance en 2008 représentent un montant total de 227 millions de francs. Seule une partie de ces emprunts a été renouvelée. En effet, près de 66 millions de francs ont pu être remboursés, ce qui correspond à l'excédent de financement enregistré. Depuis 2005, la dette aura ainsi diminué de 491 millions de francs.

Le résultat des comptes 2008 est aussi le fruit des décisions prises par le Conseil d'Etat en cours d'année, suite à la seconde évaluation intermédiaire réalisée en automne. En effet, les tendances relevées lors des deux évaluations menées en juin et en septembre 2008 laissaient entrevoir des comptes déficitaires à hauteur de 29 millions de francs. Les mesures de contrôle budgétaire prises par le Conseil d'Etat ont ainsi permis, en cours d'année, de réduire les charges d'une bonne dizaine de millions de francs. Le Conseil d'Etat a aussi enregistré avec satisfaction une croissance vigoureuse des recettes fiscales au cours du quatrième trimestre 2008.

Depuis l'entrée en vigueur des mécanismes du frein à l'endettement, la maîtrise des charges s'améliore, d'année en année, ce qui se traduit par des écarts toujours plus faibles entre les comptes et le budget. La reprise économique et la conjoncture exceptionnelle se manifestent par une croissance plus forte qu'escomptée des revenus d'impôts. Cet écart vertueux entre la maîtrise des dépenses et l'amélioration des revenus est particulièrement marqué dans le résultat des comptes 2008. Le Conseil d'Etat souhaite renforcer rapidement les instruments de prévisions budgétaires à sa disposition. Mais il est aussi conscient que ces outils seront toujours imparfaits, toutes les collectivités publiques étant confrontées aux mêmes difficultés. Il en va de même de la situation de sous-investissement de l'Etat observée depuis 2006: elle découle de problèmes de planification des besoins de financement. A l'avenir, le Conseil d'Etat entend là aussi limiter ces écarts dans toute la mesure du possible.

Les résultats comptables enregistrés depuis trois ans démontrent que la spirale des déficits n'est pas une fatalité. Ce résultat ne doit toutefois pas occulter la dégradation rapide et inquiétante de la situation économique, qui se traduira inévitablement à brève échéance par des pertes d'emplois, des diminutions de rentrées fiscales et par une augmentation des charges sociales notamment. A l'horizon 2010-2011 pèse également le risque de perdre jusqu'à 120 millions de francs en raison de la nouvelle péréquation fédérale. Le redressement durable des finances cantonales est donc loin d'être atteint. Il reste un objectif incontournable pour que nos autorités retrouvent la marge de manœuvre et les ressources qui leur permettront non seulement de traverser la crise sans abandonner la cohésion sociale, mais aussi de sortir renforcés de ces difficultés.

Vue d'ensemble

Résultat en bref

Les comptes 2008 se présentent comme suit:

- le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 14,6 millions de francs;
- le volume des investissements nets atteint 91,1 millions de francs;
- le solde des mouvements avec les financements spéciaux s'élève à 16,5 million de francs (attributions de 41,9 millions et prélèvements de 25,4 millions);
- le résultat global se solde par un excédent de financement de 25 millions de francs.

Compte administratif (en millions)	C 2008	Ecart au budget	Budget 2008	Evaluation Sept. 2008
	- en millions -			
Excédent de revenus (-) / de charges (+)	-14.6	- 47.7	+33.1	+29.2
Investissements nets	+91.1	+ 27.1	+64.0	+57.6
Solde mouvements avec financements spéciaux	-16.5	- 35.8	+19.3	+20.4
./. Amortissements du patrimoine administratif	-85.0	- 6.5	-78.5	-82.6
Excédent (-) / insuffisance de financement (+)	-25.0	- 62.9	+37.9	+24.6

Comptes présentés après opérations de clôture

Diverses opérations de clôture de nature discrétionnaire touchant à la fois le compte de fonctionnement (+35 millions) et celui des investissements (+39,5 millions) vous sont soumises pour approbation sous forme de demandes de dépassements de crédits. Ces opérations sont commentées dans la suite du présent rapport.

Les comptes 2008 tels qu'ils vous sont remis incluent les opérations de clôture.

Nous présentons ci-après sous forme synthétique les comptes avant et après les opérations de clôture:

Compte administratif	C 2008 avant opérations de clôture	C 2008 après opérations de clôture	Effet des opérations de clôture	
	- en millions -		- en millions -	
Excédent de revenus	-49.6	-14.6	+	35.0
Investissements nets	51.6	91.1	+	39.5
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	18.5	-16.5	-	35.0
./. Amortissements du patrimoine administratif	-85.0	-85.0		0.0
Excédent de financement	-64.5	-25.0	+	39.5
Degré d'autofinancement	260.7%	109.4%		

Compte de fonctionnement

Budget modifié par le Grand Conseil

Le budget 2008 présenté par le Conseil d'Etat prévoyait un excédent de charges de 33'383'300 francs. Le budget 2008 adopté par le Grand conseil enregistre un déficit du compte de fonctionnement de 33'053'100 francs. Plusieurs modifications relativement minimales ont été apportées par le Grand Conseil tant au niveau des charges que des revenus, de sorte que le déficit a été finalement réduit de 330'200 francs.

Le budget 2008 était le premier à s'inscrire dans les contraintes ordinaires du frein à l'endettement qui stipulent que l'excédent du compte de fonctionnement ne peut pas dépasser 2% des revenus déterminants et que le degré d'autofinancement des investissements doit s'élever au moins à 70%.

L'exercice 2008 coïncide aussi avec l'introduction des nouveaux mécanismes de la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), qui ont induit des bouleversements importants dans les flux avec la Confédération par rapport aux exercices antérieurs. Les problèmes liés à la RPT pour notre canton ont fait l'objet du rapport 08.048 traité par votre Autorité lors de la session de janvier 2009.

Comptes

Avec un excédent de revenus de 14,6 millions de francs, les comptes 2008 sont meilleurs que le budget 2008 (déficit de 33,1 millions). L'amélioration de 47,7 millions de francs est légèrement moins élevée que celle enregistrée dans les comptes 2007 (50,6 millions).

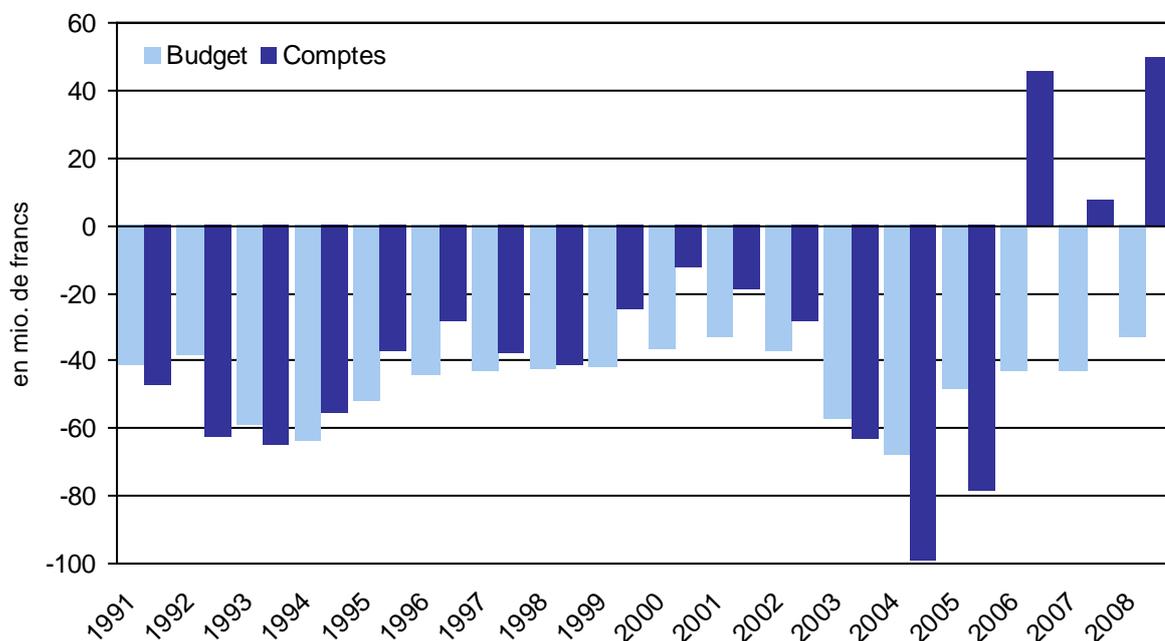
Sans des dotations supplémentaires aux fonds d'un montant total de 35 millions de francs, qui font l'objet de demandes de dépassements de crédits (cf. dernier chapitre de cette partie du rapport), le résultat aurait clôturé avec un bénéfice de 49,6 millions de francs.

Les comptes sont bénéficiaires pour la 3^{ème} année consécutive, ce qui n'était jamais arrivé depuis l'introduction du modèle de compte harmonisé en 1980. De surcroît, le bénéfice 2008 est le meilleur résultat jamais enregistré durant cette période.

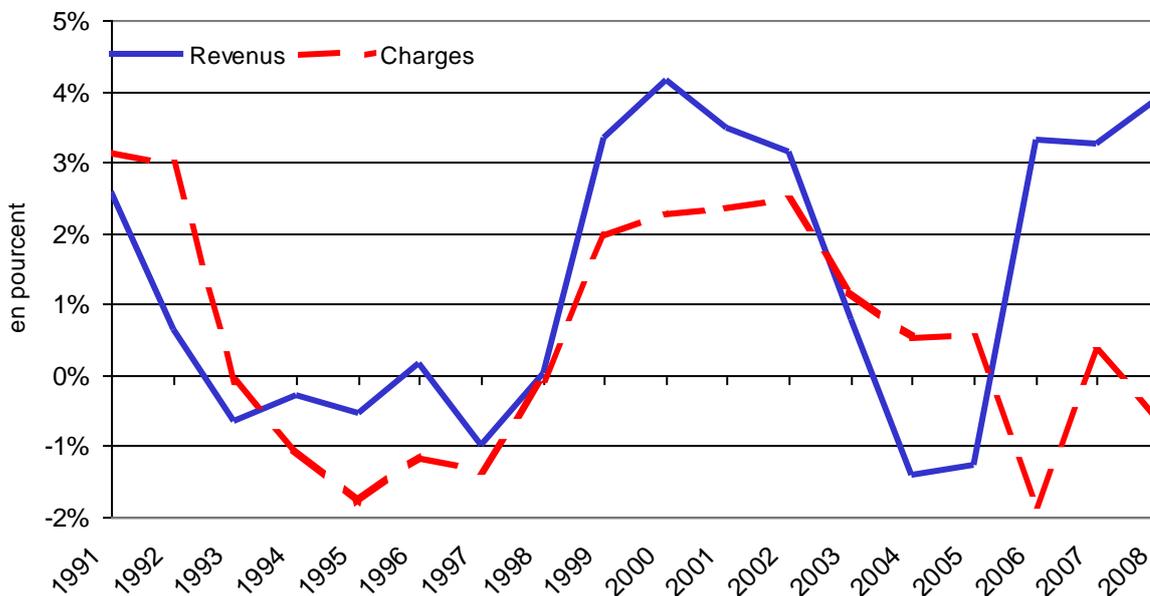
Le Conseil d'Etat est satisfait de constater d'une part que les charges sont bien maîtrisées: hors dotations supplémentaires aux fonds, elles seraient inférieures au budget de 11,1 millions de francs (-0,6%). D'autre part, le canton a pleinement profité de la conjoncture exceptionnelle, à l'instar des autres collectivités publiques de notre pays: hors dotations supplémentaires, les revenus dépassent les prévisions à hauteur de 71,5 millions de francs (+3,9%).

Cette dynamique vertueuse entre les effets structurels liés à la maîtrise des charges et les effets conjoncturels sur les revenus est illustrée sur le graphique 2 de la page suivante: elle débute en 2006, année qui marque le premier exercice soumis aux contraintes du frein à l'endettement.

Graphique 1: Evolution des résultats des budgets et des comptes entre 1991 et 2008



Graphique 2: Ecart entre les budgets et les comptes entre 1991 et 2008



Graphiques 1 et 2:
 - 2006: Avant application du principe d'échéance
 - 2008: Hors dotations supplémentaires discrétionnaires aux fonds

En 2006, l'introduction du principe d'échéance a généré une augmentation ponctuelle des charges et revenus (comptabilisations à double). Il n'en est pas tenu compte dans les graphiques de manière à ne pas biaiser la comparaison. En 2008, les chiffres sont présentés avant la comptabilisation des dotations discrétionnaires aux fonds, afin de refléter l'évolution réelle du compte de fonctionnement.

Jusqu'en 2004-2005, on observe en effet une évolution plutôt parallèle des écarts des charges et des revenus entre les estimations budgétaires et les résultats des comptes.

En comparant les graphiques 1 et 2, on peut toutefois constater que les résultats des comptes sont aggravés par rapport aux budgets, dans les années 1991 à 1993 et 2003 à 2005. En 1991, 1992 et 2003, les recettes et les charges étaient plus élevées que les prévisions budgétaires mais l'écart des charges était supérieur à celui des recettes. En 1993, 2004 et 2005, les recettes étaient surestimées dans les prévisions budgétaires et les charges sous-estimées; cette situation était particulièrement marquée en 2004 et en 2005, ce qui a aggravé d'autant plus les résultats des comptes par rapport au déficit prévu dans les budgets.

En revanche, on observe sur les deux graphiques que la période 1994 à 2002 est marquée par des déficits inférieurs aux budgets; durant ces années, les écarts entre les prévisions et les résultats sont plus élevés pour les revenus que pour les charges.

Mais ce qui est certain en regard de ces tendances, c'est que l'année 2006 marque bel et bien une dynamique de changement qui se prolonge en 2007 et 2008 avec une évolution toujours plus différenciée des écarts sur les charges (personnel, biens, services et marchandises, subventions) et les revenus (recettes fiscales). Il en résulte au final des charges effectives moins élevées que celles portées au budget, alors que les revenus sont considérablement plus importants en raison de la conjoncture. L'amélioration du résultat est alors de 1 à 2 fois plus élevée que le montant (déficit) budgétisé.

Deux constats dès lors peuvent être tirés de cette brève analyse:

- premièrement, les mécanismes du frein à l'endettement, alliés à la volonté du gouvernement de réformer l'Etat en profondeur et à introduire des outils de gestion plus contraignants, notamment en matière financière et de personnel, ont contribué à nettement améliorer la maîtrise des charges;
- deuxièmement, il est plus difficile d'évaluer correctement les revenus, et les recettes fiscales en particulier, durant les phases de forte expansion économique à l'instar de celle, très exceptionnelle, que nous avons connue durant ces trois dernières années. Les écarts relevés sont alors plus importants.

Ainsi que le montre le tableau de la page suivante, les années précédentes, l'amélioration des recettes par rapport au montant porté au budget n'a pas toujours conduit à un résultat positif ou nettement plus favorable, en raison des moins bonnes performances dans l'évolution des charges. En 2008, les efforts consentis dans le cadre du frein à l'endettement ont pleinement déployé leurs effets, et la maîtrise des charges a été particulièrement bonne.

Comparaison des revenus encaissés avec les revenus prévus

(en milliers de francs)

Année	Budget	Comptes	Différence		Résultat (-) / rev. (+)
			montant	%	
1991	899'282	922'562	23'280	2.6%	-47'618
1992	995'813	1'002'119	6'306	0.6%	-62'749
1993	1'042'804	1'036'135	-6'669	-0.6%	-65'057
1994	1'073'148	1'070'041	-3'107	-0.3%	-55'427
1995	1'103'378	1'097'508	-5'870	-0.5%	-37'463
1996	1'165'164	1'167'128	1'964	0.2%	-28'560
1997	1'202'884	1'191'111	-11'773	-1.0%	-38'105
1998	1'228'187	1'228'363	176	0.0%	-41'700
1999	1'280'856	1'323'798	42'942	3.4%	-25'078
2000	1'337'091	1'392'611	55'520	4.2%	-12'345
2001	1'356'560	1'403'607	47'047	3.5%	-18'884
2002	1'431'154	1'476'201	45'047	3.1%	-28'637
2003	1'512'680	1'524'622	11'942	0.8%	-63'666
2004	1'588'863	1'566'268	-22'595	-1.4%	-99'328
2005 *	1'665'974	1'645'007	-20'967	-1.3%	-81'481
2006 **	1'711'564	1'768'188	56'624	3.3%	+8'473
2007	1'742'163	1'798'895	56'732	3.3%	+7'424
2008 ***	1'811'004	1'882'532	71'528	3.9%	+49'599

* revenus sans produit de l'or BNS

*** hors dotations discrétionnaires aux fonds

** revenus avant principe d'échéance

De ces constats, le Conseil d'Etat tire comme conclusions qu'il est indispensable d'améliorer les outils d'analyse et de planification budgétaire, ce d'autant plus que la dernière évaluation du résultat estimé en fin d'exercice, conduite en septembre dernier, laissait encore augurer un déficit de plus de 29 millions de francs. De tels écarts entre les prévisions et les résultats ne sont pas souhaitables, dans la mesure où ils limitent l'allocation optimale des ressources nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Des variations importantes entre budget et comptes sont aussi observées dans les autres collectivités. C'est en bonne partie inhérent à la complexité et à l'étendue des activités étatiques. Le Conseil d'Etat entend renforcer rapidement ses outils d'analyse et de suivi budgétaire, de manière à pouvoir évaluer plus précisément les ressources dont il pourra disposer, et celles dont il aura effectivement besoin.

Résultat meilleur que prévu à l'automne

L'amélioration aussi importante du résultat enregistré dans les comptes 2008, a surpris le Conseil d'Etat. La dernière évaluation intermédiaire conduite au mois de septembre 2008 laissait présager un déficit certes moins élevé que le budget, mais tout de même de 29,2 millions de francs. Cette situation avait amené le Conseil d'Etat à prendre des mesures pour revoir certaines dépenses et contenir les charges dans le cadre du budget 2008.

C'est pourquoi, l'écart positif de 78,8 millions de francs entre l'évaluation du résultat probable de septembre 2008 et le résultat des comptes (avant dotations discrétionnaires supplémentaires aux fonds) découle:

- d'une diminution des charges (-43,2 millions ou -2,3%)
- d'une augmentation des revenus (+35,6 millions ou +1,9%).

Les principaux écarts se répartissent comme suit:

Charges (en millions de francs)

- Subventions accordées		-23,6
<i>Assurance-maladie + contentieux</i>	-9,7	
<i>Insuffisance de libre-passage IMT</i>	-4,2	
<i>(financement par la caisse de pensions)</i>		
<i>Enseignement spécialisé</i>	-2,7	
<i>Enveloppe de l'Université</i>	-1,6	
<i>Fonds divers</i>	-1,2	
- Charges de personnel		-6,2
- Dédommagements aux collectivités		-4,3
- Biens, services et marchandises		-3,2
- Intérêts passifs		-1,9
- Attributions aux fonds et réserves		+7,1
<i>(avec dotations discrétionnaires aux fonds)</i>		+38,0

Revenus (en millions de francs)

- Impôts		+17,9
<i>(personnes physiques en particulier)</i>		
- Parts et recettes sans affectation		+8,3
<i>(impôt anticipé, redevance poids lourd, IFD)</i>		
- Contributions		+7,6
- Revenus des biens		+7,0
<i>(plus-value Gansa, intérêts dus par les contribuables)</i>		
- Prélèvements aux fonds et réserves		+5,3
<i>(avec dotations discrétionnaires aux fonds)</i>		+1,1

Des explications complémentaires concernant l'évaluation des recettes fiscales figurent en *annexe 1* du rapport.

Améliorations conjoncturelle et structurelle

Le résultat des comptes 2008 s'explique en partie par la conjoncture très favorable que nous avons connue jusqu'à la fin du premier semestre 2008 et qui s'est répercutée favorablement notamment sur les rentrées fiscales des personnes physiques et des entreprises. A cet égard, la détérioration de la situation économique que l'on observe depuis le second semestre 2008 n'a eu que peu d'impact négatif sur les comptes. Plus encore, selon une évaluation sommaire à laquelle nous avons procédé, l'amélioration du résultat découle de manière prépondérante, soit pour quelque 45 millions de francs ou environ 54%, de facteurs structurels liés à la bonne maîtrise des charges, voire aussi dans certains cas à une surestimation des crédits budgétaires.

Mesures salariales

Les salaires ont été fixés en tenant compte des éléments suivants:

- l'augmentation réelle des salaires de 1%, qui avait été reportée en 2006, est accordée à raison de 1/3 en 2008;
- l'indexation des salaires est pleinement accordée. Une retenue obligatoire de 1,31% est toutefois effectuée sur les salaires, correspondant à l'indexation 2007 diminuée de 0,1%, et à l'indexation 2008 diminuée de moitié;

- le salaire assuré à la Caisse de pensions n'est pas réduit vu le caractère temporaire de la retenue obligatoire;
- quant aux augmentations individuelles de salaire, l'Etat accorde les échelons automatiques selon le règlement applicable au personnel administratif et d'exploitation (mais pas les échelons supplémentaires), ainsi que les annuités de hautes-paies prévues pour le personnel enseignant.

Retraites anticipées

Le programme d'encouragement à la retraite anticipée est entré en vigueur le 31 janvier 2007 et prendra fin au 31 août 2009. Il s'adresse au personnel de l'administration cantonale, ainsi qu'aux enseignants et au personnel de l'Université soumis à la loi sur le statut de la fonction publique.

Après une année 2007 record, nous nous trouvons en 2008 dans un année de transition avec un tassement prévu. Le projet de caisse de pensions unique brouille un peu les cartes mais ne devrait finalement pas bouleverser les statistiques en raison du report de sa mise en application.

En 2008, 93 personnes, représentant 76,07 EPT, ont demandé à être mis au bénéfice d'une retraite anticipée, soit 26 personnes qui travaillaient pour l'Etat, 62 dans l'enseignement et 5 à l'université (cf. Tableau ci-après).

2008	Nombre de départs		Domaine d'activité des 93 contrats			Origine des enseignants	
	Contrats	Personnes	Etat	Enseign.	Université	Canton	Communes
Janvier	15	12	5	9	1	2	7
Février	2	2	2				
Mars	1	1	1				
Avril	2	2	2				
Mai	4	4	4				
Juin	2	2	2				
Juillet	4	4	3		1		
Août	56	55	2	53	1	16	37
Septembre	4	4	2		2		
Octobre	0	0					
Novembre	1	1	1				
Décembre	2	2	2				
TOTAL	93	89	26	62	5	18	44
			28%	67%	5%	29%	71%

Sur le plan financier, suite aux dépassements de 2007, le budget 2008 avait été particulièrement prudent en prévoyant que les prestations se monteraient à 9,5 millions de francs (10,9 millions aux comptes 2007 et 11 millions au budget 2009). Le rapport initial s'attendait à des écarts avec une marge de plus ou moins 20%. Le coût des indemnités servies se monte en 2008 finalement à 8,1 millions de francs, dont 7,7 millions sont comptabilisés dans les comptes de l'Etat, et 0,4 million de francs dans ceux de l'Université.

Coût des indemnités servies (en francs)				
2008	Indemnité (base)	Charges sociales	Cotisation CPEN	Total
Janvier	971'058	18'170	153'248	1'142'476
Février	80'783	2'458	10'631	93'872
Mars	72'000	-	-	72'000
Avril	204'163	5'008	32'849	242'020
Mai	269'555	9'500	52'158	331'213
Juin	142'729	-	25'921	168'650
Juillet	418'206	10'508	70'950	499'664
Août	4'063'830	74'585	661'764	4'800'179
Septembre	384'579	3'360	99'865	487'804
Octobre	-	-	-	-
Novembre	36'129	956	5'373	42'458
Décembre	174'160	6'552	33'195	213'907
TOTAL	6'817'192	131'097	1'145'954	8'094'243

Ce projet est financé en considérant les effets de toutes les mesures découlant de la gestion rigoureuse des remplacements de personnel (non-remplacements, suppressions de fonction, délais de carence/vacance, réductions de taux d'activité, différentiels de traitements entre titulaires sortants et entrants). Les économies réalisées en 2008 se montent à 12 millions de francs et se décomposent comme suit:

Economies réalisées sur les charges de personnel (en francs)	
Economie totale pour l'Etat, administration	11'360'919
Economie totale pour l'Etat, enseignement	628'744
Economie totale pour l'Etat, Université	*
Economie totale pour l'Etat, tous secteurs confondus	11'989'663

* information non communiquée

Cet excellent résultat provient des mesures 2008 énoncées précédemment ainsi que de l'effet des mesures 2007 qui se prolonge en 2008. Pour exemple, un différentiel de traitement entre titulaires sortants et entrants enregistré en 2007 persiste d'une année à l'autre.

L'Université a revendiqué, au travers de l'autonomie de gestion dont elle dispose, d'être exclue de l'analyse chiffrée globale de ce programme d'encouragement. On notera d'ailleurs que l'Université finance elle-même les montants incitatifs octroyés aux employés qui prennent une préretraite. Dès lors, tous les chiffres indiqués ne prennent plus en compte l'Université.

Les coûts engendrés ont été plus que compensés par les économies réalisées. Le budget 2008 avait prudemment estimé le coût des indemnités à 9,5 millions de francs. Le coût des indemnités effectivement versées se monte à 7,7 millions de francs (hors charges de 0,4 million comptabilisées directement dans les comptes de l'Université), tandis que le montant des économies réalisées s'élève à 12 millions de francs. Ce projet est donc totalement autofinancé en 2008.

En résumé, après une année 2007 record en terme de départs en retraites anticipées, nous nous trouvons en 2008 dans un année de transition avec un tassement prévu des départs. Les objectifs en terme de réduction des effectifs ont également été réalisés.

Ecarts par rapport au budget

Par rapport au budget 2008, les principaux écarts découlent des considérations suivantes:

- des économies sur les charges de personnel (-8,2 millions). En excluant les effets financiers liés au financement du projet des retraites anticipées, l'écart se monte à 16 millions de francs. Les charges sont inférieures tant au niveau du personnel administratif et d'exploitation (-9,2 millions), que du personnel enseignant (-3,6 millions). Le solde concerne pour l'essentiel les charges sociales (-1,2 million), les cotisations à la Caisse de pensions (-0,8 million) et les prestations ordinaires aux retraités (-1,6 million) qui sont toutes inférieures au budget;
- de la maîtrise des dépenses consacrées à l'acquisition de biens, services et autres marchandises par l'administration (-5,5 millions);
- des charges d'intérêts moins élevées que prévu (-4,5 millions), notamment grâce à la diminution de la dette;
- de l'augmentation des amortissements concernant les non-valeurs (+3,5 millions) et des amortissements extraordinaires du patrimoine administratif (+6,6 millions);
- de la diminution des dédommagement accordés aux autres collectivités publiques (-7,9 millions), suite à l'achat des bâtiments du secondaire 2 et à des correctifs 2007 sur les contributions dues à la HES-SO;
- de la diminution des subventions accordées (-2,2 millions). Les subsides plus élevés alloués en faveur de la santé (HNe), de la prévoyance sociale (AVS/AI, contentieux LAMal) et de la formation (traitements subventionnés) sont plus que compensés par des dépenses moindres relatives à la réduction des primes d'assurance-maladie, aux requérants d'asile, ainsi qu'aux soutiens alloués par le biais des principaux fonds;
- de l'attribution aux financements spéciaux (+40,9 millions) en raison de dotations budgétaires supplémentaires aux fonds proposées dans le cadre du présent rapport, et de dépenses moins élevées dans certains fonds;
- de la progression importante des recettes fiscales (+60,3 millions), principalement au titre de l'impôt des personnes physiques (+34,3 millions) et des personnes morales (+11,6 millions);
- de l'augmentation des revenus des biens (+8,4 millions) due à la vente d'actions Gansa à Viteos et des intérêts dus par les contribuables;
- d'une forte progression des contributions reçues (+11,8 millions), en particulier des amendes et des frais de poursuites revenant à l'Etat;
- de la diminution des dédommagements de collectivités publiques (-6,8 millions) notamment dans le cadre de la création du Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN) et de correctifs sur les indemnités fédérales en matière d'asile;
- d'une diminution des subventions acquises (-5,9 millions), suite en particulier aux ajustements à la baisse des charges co-financées par les communes;
- de prélèvements accrus aux financements spéciaux (+5,2 millions). Les prélèvements à la fortune des fonds sont inférieurs de 12,9 millions de francs, alors que le recours aux réserves augmente de 18,1 millions de francs, suite à l'utilisation de la provision pour l'aide hospitalière et celle constituée dans le cadre de la RPT au titre des prestations collectives de l'assurance-invalidité.

Fonds appartenant à l'Etat En fonction des mouvements prévus aux budgets 2007-2008, le fonds pour l'intégration professionnelle, le fonds pour la formation et l'intégration des jeunes et le fonds de promotion de l'économie pouvaient présenter une fortune négative au 31 décembre 2008. Les comptes 2008 font ressortir des fortunes positives pour ces trois fonds.

La fortune du fonds pour l'intégration professionnelle s'est accrue de 15,1 millions de francs pour s'élever à 18,2 millions de francs à fin 2008.

La fortune du fonds pour la formation et l'intégration des jeunes a diminué de 0,3 million de francs. Le capital disponible à fin 2008 s'élève à 3,8 millions de francs.

La fortune du fonds de promotion de l'économie a augmenté de 10,9 millions de francs, pour atteindre le montant de 15,4 millions de francs à fin 2008.

Le fonds pour l'intégration professionnelle et le fonds de promotion de l'économie ont chacun fait l'objet de dotations supplémentaires de 15 millions de francs dans le cadre de la clôture des comptes 2008. Deux demandes de dépassements de crédits y relatives vous sont soumises par le biais du présent rapport. Même sans ces dotations budgétaires supplémentaires, les fonds précités auraient présenté une fortune positive en fin d'exercice.

Une dotation budgétaire de 5 millions de francs (également objet d'une demande de dépassement de crédit) a été comptabilisée en faveur du fonds cantonal de l'énergie, qui sera réouvert au cours de l'exercice 2009. Le fonds n'existant plus à fin 2008, le montant correspondant a été provisoirement porté en réserve.

Provisions Quatre provisions portant sur des risques financiers à venir ont été constituées:

- une provision de 2,9 millions de francs portant sur un litige avec l'hôpital de la Providence;
- une provision de 667'000 francs concernant certaines indemnités versées aux policiers, qui n'auraient pas été soumises aux charges sociales;
- une provision de 605'200 francs concernant la vente partielle d'une parcelle de terrain à Cornaux suite à une servitude foncière figurant dans l'acte de vente;
- une provision de 75'000 francs suite à des dommages non-assurés sur un bâtiment.

Modifications du plan de comptes Les principales modifications décrites ci-dessous ont été apportées au plan de comptes.

- Création du service de la faune, forêt et nature par regroupement du service des forêts, de l'exploitation des bois, de l'office de la conservation de la nature et du service de la faune (DGT).
- Création du service de l'économie par regroupement du service de la promotion économique et du service du commerce et des patentes (DEC).
- Création du service de la sécurité civile et militaire par regroupement du service de la sécurité civile et militaire et des établissements et installations militaires (DJSF).
- Transfert de l'office cantonal des documents d'identité au service de la justice qui était auparavant rattaché au service financier (DJSF).
- Transfert de l'office de perception au service des contributions qui était auparavant rattaché au service financier (DJSF).

Compte des investissements

Dépenses nettes supérieures aux prévisions Avec 91,1 millions de francs, les dépenses nettes d'investissements sont sensiblement supérieures à celles du budget (64 millions). Toutefois le montant porté aux comptes inclut le remboursement anticipé intégral à raison de 39,5 millions de francs, du solde des prêts accordés par les Villes à l'Etat sur les acquisitions des bâtiments du secondaire 2, qui fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit soumise à votre Autorité par le biais du présent rapport.

Sans cet élément particulier, les comptes boucleraient avec des dépenses brutes de 101,8 millions de francs (budget: 161,4 millions) et des recettes de 50,2 millions de francs (budget: 97,4 millions), soit avec un solde non utilisé de 12,4 millions de francs pour 51,6 millions de francs de dépenses nettes.

L'écart au niveau des dépenses nettes (hors remboursement des prêts liés aux bâtiments du secondaire 2) tient essentiellement à des crédits d'investissements qui n'ont pas été sollicités, notamment 4 millions de francs au titre des études d'aménagement H18-H20.

Le Conseil d'Etat entend porter à l'avenir une attention accrue à la mise en place d'instruments de planification adéquats des investissements, de manière à éviter des écarts aussi importants que ceux constatés par rapport au budget dans les comptes.

Pour les crédits en cours, les écarts les plus importants sont les suivants (*hors remboursement anticipé des prêts des bâtiments du secondaire 2*):

Crédits d'investissements en cours au 31.12.2008 (en millions de francs), dont:	-0.8
- UNI, crédit d'équipements informatiques et scientifiques pour la période quadriennale 2007-2010	+5.4
- Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes	+3.1
- Réfection et assainissement du Pont de Biaufond	+1.3
- Subventions à la construction d'installations sportives (dont Halle Volta)	-0.9
- Subventions à la construction de bâtiments scolaires communaux	-0.9
- Acquisition pour le traitement informatique des poursuites	-1.0
- Doublement de voie entre Bümpliz Nord - Niederbottigen et Anet - Pont-de-Thielle sur la ligne ferroviaire Neuchâtel - Berne du BLS	-1.1
- SIEN, développement de l'informatique cantonale 2004-2009	-1.7
- Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles	-1.7
- HEG-ESNIG, Conservatoire, Neuchâtel, nouveau bâtiment	-1.7
- Crédit cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés	-1.9
- Participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux	-2.3

En ce qui concerne les crédits à solliciter, un grand nombre d'investissements n'ont pas été réalisés. Il s'agit principalement des objets suivants:

Crédits d'investissements à solliciter au 31.12.2008 (en millions de francs), dont:	-11.6
- Etudes d'aménagement H18-H20	-4.0
- Entretien et renforcement d'ouvrage d'art	-1.8
- Ouvrages de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eaux	-1.0
- Réaménagement de la H20 au Locle et à la Chaux-de-Fonds	-1.0
- Crédit cadre d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments du CPMB à Colombier	-1.0
- Crédit-cadre - CLA restructuration postes de police / fusion de services	-0.8

Degré d'autofinancement élevé L'excédent de revenus du compte de fonctionnement et le niveau des investissements ont pour conséquence que l'autofinancement dépasse nettement le volume des investissements nets. Comme le montre l'*annexe 3*, le degré d'autofinancement atteint plus de 109%.

Evolution de la dette

Solde de financement positif Le solde de financement fait ressortir la variation de l'endettement net lié au patrimoine administratif.

L'excédent de financement comptabilisé à fin 2008 s'élève à 25 millions de francs. Compte non tenu de la comptabilisation du remboursement anticipé des prêts relatifs aux bâtiments du secondaire 2, dont le paiement n'interviendra qu'en 2009 et qui se traduit en 2008 par la comptabilisation d'un transfert équivalent du patrimoine financier au compte des investissements, l'excédent de financement s'élève à 64,5 millions de francs.

Deux éléments expliquent l'excédent de financement. Tout d'abord, la marge d'autofinancement (amortissements du patrimoine administratif + solde du compte de fonctionnement + soldes des attributions et prélèvements aux financements spéciaux) est bien plus élevée que prévu (116,1 millions au lieu de 26,1 millions). Ensuite, les dépenses d'investissements (hors comptabilisation des prêts liés aux bâtiments du secondaire 2) sont plus faibles que les montants portés au budget.

Le taux d'encaissement des créances fiscales est demeuré équivalent à celui déjà élevé constaté en 2007 (env. 90% sur les tranches facturées).

Diminution de la dette De 1'380 millions de francs à fin 2007, la dette consolidée a diminué de près de 66 millions de francs pour s'élever à 1'314 millions de francs à fin 2008. La diminution de la dette découle de l'excédent de financement enregistré. Les emprunts arrivés à échéance en 2008 représentent un montant total de 227 millions de francs. Seule une partie de ces emprunts a été renouvelée. En effet, près de 66 millions de francs ont pu être remboursés, ce qui correspond à l'excédent de financement enregistré.

Crédits supplémentaires et dépassements de crédits

Bases juridiques

Selon l'article 25 de la Loi sur les finances, du 21 octobre 1980, le Conseil d'Etat doit demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire lorsqu'il n'est pas compétent pour l'engager lui-même et que le budget ne prévoit aucun crédit ou prévoit un crédit insuffisant pour une dépense qui doit être faite en cours d'exercice. L'article 45 de la Loi sur les finances fixe la limite de compétence du Conseil d'Etat pour engager de nouvelles dépenses uniques à 400'000 francs.

L'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires, du 29 mai 2007, prévoit à son article 6, que le Grand Conseil est saisi des demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs lors des sessions de juin et de décembre, les dépassements budgétaires ne pouvant plus lui être soumis en décembre devant être portés à sa connaissance dans le rapport à l'appui des comptes annuels.

Crédits supplémentaires adoptés

Le Grand Conseil a adopté lors des sessions de juin (supplément I) et de décembre (supplément II) 2008, des crédits supplémentaires d'un montant total de 25,1 millions de francs. Il a par ailleurs approuvé le 18 mars 2008 trois crédits supplémentaires s'élevant à 5,4 millions de francs, dans le cadre des opérations relatives aux échanges de terrain sur le site de la Maladière avec la Ville de Neuchâtel et à l'achat des bâtiments du secondaire 2 (rapport 08.008). Enfin, un crédit supplémentaire de 0,4 million de francs a été approuvé par votre Autorité le 4 novembre 2008 au titre du projet d'agglomération.

Dépassements de crédits

Des dépassements de crédits qui auraient dû être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil ont été enregistrés dans les comptes 2008 à hauteur de 37,8 millions de francs, soit 27,9 millions de francs dans le compte de fonctionnement, et 9,9 millions de francs dans le compte des investissements. Ils sont portés à votre connaissance aux pages 72 et 73 du présent rapport.

Le Conseil d'Etat est déterminé à renforcer le contrôle budgétaire en cours d'exercice pour réduire à l'avenir au maximum les dépassements de crédits non autorisés.

Dépassements de crédits soumis à l'approbation du Grand Conseil

Votre Autorité est invitée à donner son aval à plusieurs dépassements de crédits, déjà comptabilisés dans les comptes 2008, ayant un caractère discrétionnaire. Contrairement aux autres dépassements de crédits portés à votre connaissance, aucun engagement envers des tiers n'a été en l'occurrence contracté. C'est pourquoi ils vous sont soumis pour approbation.

Les dépassements de crédits proposés portent sur:

- trois dotations budgétaires supplémentaires (compte de fonctionnement) d'un montant total de 35 millions de francs aux fonds d'intégration professionnelle et de promotion de l'économie, ainsi qu'au fonds cantonal de l'énergie, qui sera réouvert en 2009;
- le remboursement intégral (compte des investissements), pour 39,5 millions de francs, du montant résiduel des prêts accordés par les Villes pour l'achat des bâtiments du secondaire 2.

Dotations budgétaires supplémentaires aux fonds

En prévision des crédits supplémentaires demandés par le biais du rapport 09.014 concernant l'état de la situation économique et financière, que le Conseil d'Etat vous soumet conjointement aux comptes 2008, nous proposons d'augmenter substantiellement la dotation des fonds nécessaires à sa mise en oeuvre. Les ressources additionnelles, d'au total 35 millions de francs, doivent permettre de financer les différentes mesures faisant l'objet du programme, sans dépasser les limites du frein à l'endettement.

Le Conseil d'Etat a l'intention de remettre le 30 avril et le 30 septembre de chaque année (la première fois le 30 septembre 2009) un rapport à l'attention de la Commission de gestion et des finances donnant les informations utiles au pilotage et au contrôle des mesures spécifiques liées au programme de soutien à l'économie. Le Grand Conseil aura au demeurant à se prononcer sur le volume des ressources octroyées au travers des crédits supplémentaires requis dans le cadre du rapport sur la situation économique et financière, et par le biais de la présentation des budgets annuels.

La répartition proposée des dotations budgétaires entre les différents fonds est la suivante:

Fonds d'intégration professionnelle:	+15 millions
Fonds de promotion de l'économie:	+15 millions
Fonds cantonal de l'énergie (à réactiver)	+5 millions

Fonds cantonal de l'énergie

La base légale portant création du fonds cantonal de l'énergie figure à l'article 52 de la Loi sur l'énergie (RSN 740.1). Le fonds a jusqu'ici été utilisé de 1982 (création de la loi sur l'énergie) à 1995 (année de sa fermeture).

D'un point de vue comptable, les 5 millions de francs ont été provisoirement comptabilisés en réserve lors du bouclage 2008, avant d'être bonifiés à la fortune du fonds de l'énergie, au moment de sa réouverture dans le cadre de l'exercice 2009.

Bâtiments du secondaire 2

Il existe une marge de manœuvre pour procéder à un remboursement intégral du solde de 39,5 millions de francs des prêts accordés par les villes à l'Etat dans le cadre de l'achat des bâtiments du secondaire 2. Conformément au décret voté en date du 18 mars 2008, le remboursement est normalement échelonné sur une période de 15 ans maximum à compter de 2008. Un premier remboursement partiel de 2,8 millions de francs est déjà intervenu. La comptabilisation du remboursement anticipé se traduit par un transfert, aux comptes 2008, d'un montant équivalent du patrimoine financier au compte des investissements. Cette opération n'a aucune incidence sur les charges d'amortissements des exercices 2009 et suivants.

Le remboursement intégral des prêts permettrait tant pour l'Etat que pour les Villes de mettre un terme à cette opération, en profitant de la clôture favorable des comptes 2008. Pour rappel, plusieurs députés avaient souhaité lors du débat relatif à cette transaction, que l'Etat profite de procéder à des paiements anticipés supplémentaires, si des soldes de crédits subsistaient à la clôture des comptes. Les Villes avaient quant à elles revendiqué dès le départ un achat au comptant des bâtiments.

Le remboursement anticipé des prêts aux Villes n'a aucune incidence sur l'endettement de l'Etat. Celui-ci pourra se refinancer sur le marché des capitaux à des conditions au moins autant favorables que les taux négociés avec les villes, qui correspondent au coût moyen de leur endettement.

Le décret du Grand Conseil sur les opérations d'achat des bâtiments autorise l'Etat à réaliser des paiements anticipés. Les contrats de prêts conclus avec les villes prévoient aussi une clause permettant à l'Etat de procéder à des paiements anticipés allant au-delà du remboursement des tranches ordinaires de 1/15^{ème}, moyennant un préavis de 30 jours. Les conseillers communaux en charge des finances ont donné leur accord oral à un remboursement anticipé unique.

Vote du Grand Conseil

L'adoption des dépassements budgétaires demandés par le présent rapport, ne requiert pas la majorité qualifiée de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil (art. 4, al. 2, de la loi sur les finances, du 21 octobre 1980). En effet, il ne s'agit pas de dépenses nouvelles, mais de dépenses liées dont le principe et l'étendue sont fixés dans des lois ou décrets.

Evolution des finances

Ce chapitre présente les évolutions à plus long terme des finances cantonales de façon à mettre en perspective les chiffres des comptes 2008 avec les tendances valant pour la période 1993-2008.

Les statistiques figurant en *annexe* au présent rapport illustrent les principales données financières en chiffres absolus. Il est intéressant de focaliser l'analyse sur les quatre points suivants:

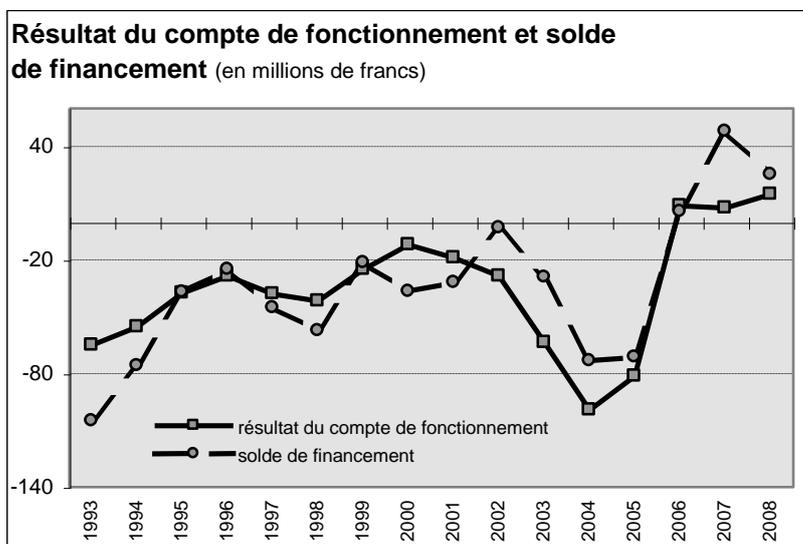
- le résultat du compte de fonctionnement et le solde de financement;
- le compte des investissements;
- la dette publique;
- le découvert du bilan.

Résultat du compte de fonctionnement et solde de financement

L'insuffisance de financement (solde de financement < 0) correspond à la part des dépenses totales de fonctionnement et d'investissements qui ne sont pas couvertes par les recettes courantes et les subventions reçues pour les investissements. L'insuffisance de financement doit être comblée en principe par le recours à l'emprunt. A l'opposé, l'excédent de financement (solde de financement > 0) induit une diminution de la dette, sous réserve des variations des postes du bilan.

Le premier graphique met en évidence:

- la situation financière préoccupante au début des années nonante avec des comptes déficitaires qui résultent du ralentissement économique déclenché par la crise sur le marché immobilier, des allègements fiscaux accordés aux contribuables à la fin des années quatre-vingts, de l'augmentation des charges salariales, des tâches nouvelles confiées à l'Etat et de l'effort d'investissement réalisé pour améliorer les infrastructures du canton;
- une diminution des déficits suite à la reprise économique au début de cette décennie. Cette embellie ne dure pas longtemps et est suivie par les effets du fort ralentissement économique intervenu après le 11 septembre 2001;
- des comptes qui restent déficitaires jusqu'en 2005;
- des comptes 2006, 2007 et 2008 excédentaires. Ces résultats reflètent la croissance robuste de l'économie suisse, l'amélioration de la conjoncture (forte amélioration sur les recettes fiscales des personnes morales en 2007 et des personnes physiques en 2008) et les mesures prises pour maîtriser les évolutions des charges sur le plan cantonal (facteur structurel concernant principalement les charges de personnel ou les dépenses en biens, services et marchandises).



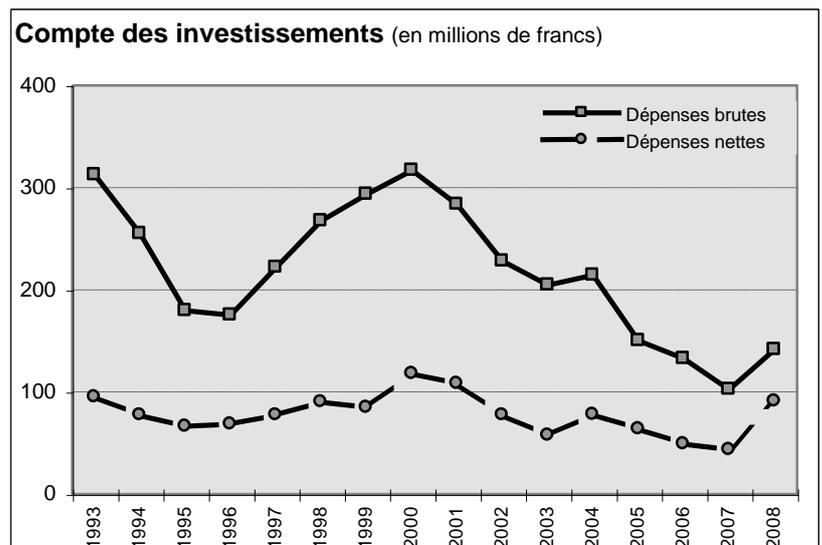
2006: Résultat après application du principe d'échéance

Ce graphique est intéressant car il démontre que les périodes de croissance économique ne sont pas nécessairement liées à des excédents de revenus. Les comptes 2007 et 2008 illustrent ce constat en ce sens que le résultat positif n'est pas seulement le fruit des effets de la conjoncture sur les recettes fiscales. En effet, les comptes ne seraient pas bénéficiaires sans les mesures d'amélioration des finances (comptes 2007) et les effets liés aux restructurations et réformes de l'Etat décidées au cours de cette législature.

Comptes des investissements

Le deuxième graphique met en évidence:

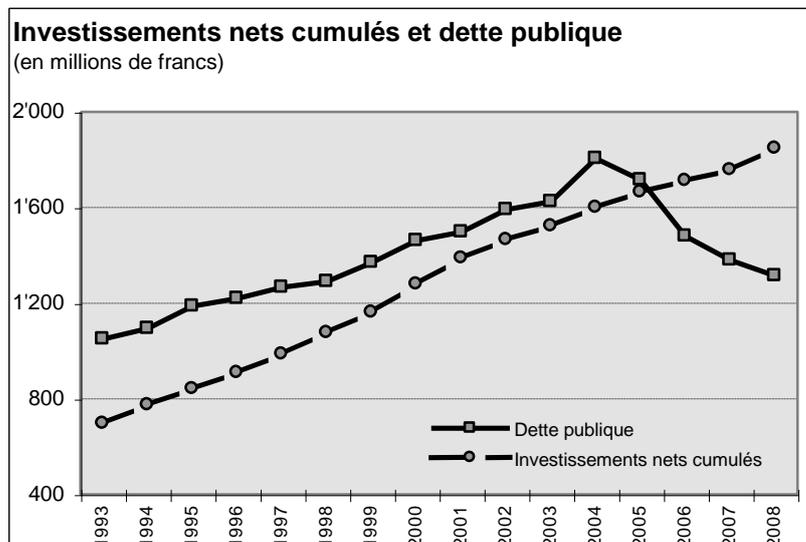
- la tendance à la baisse depuis le début des années 2000 des investissements bruts et nets liée aux difficultés financières de l'Etat, à la fin de gros travaux d'investissements et à la contrainte des mécanismes de maîtrise des finances;
- que le compte des investissements 2008 présente toutefois des investissements nets et bruts plus élevés qu'aux comptes 2007. Cela résulte principalement de la décision du Conseil d'Etat d'anticiper le remboursement intégral, pour 39,5 millions de francs, du solde des prêts accordés par les Villes pour l'achat des bâtiments du secondaire 2.



Dettes consolidées

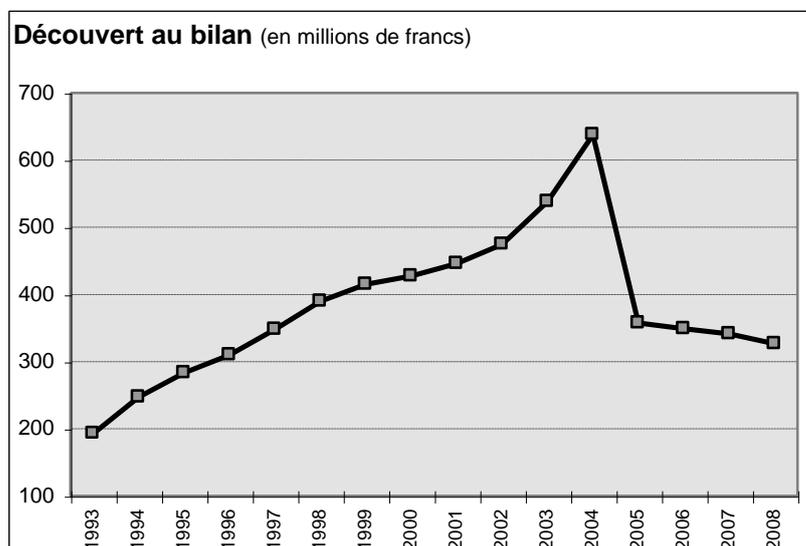
Le graphique suivant présente l'évolution de la dette en comparaison des investissements nets cumulés. Il fait ressortir les tendances suivantes:

- l'augmentation continue de la dette entre 1992 et 2004. Cette évolution est le corollaire des déficits de fonctionnement et de l'insuffisance de financement;
- la diminution de la dette en 2005 et 2006 s'explique par le versement au canton de sa part au produit de la vente d'or de la BNS (425,8 millions), d'une part, et de l'excédent de financement enregistré en 2006, d'autre part;
- qu'en 2007 et 2008, les nouveaux excédents de financement ont permis de ne pas renouveler des emprunts arrivant à échéance. La dette a donc poursuivi sa décrue entamée depuis 2005 pour passer de 1'380 millions de francs au 31 décembre 2007 à 1'314 millions de francs au 31 décembre 2008.



Découvert au bilan

Le canton a une fortune négative qui évolue au même rythme que les résultats des comptes de fonctionnement. En conséquence, les comptes 2008 induisent, après ceux de 2007, une nouvelle diminution du découvert. Malgré une diminution durant quatre années consécutives, il n'en demeure pas moins que le découvert est élevé. Il résulte de l'augmentation de la dette pendant la période 1991-2004 qui a coïncidé avec des exercices déficitaires.



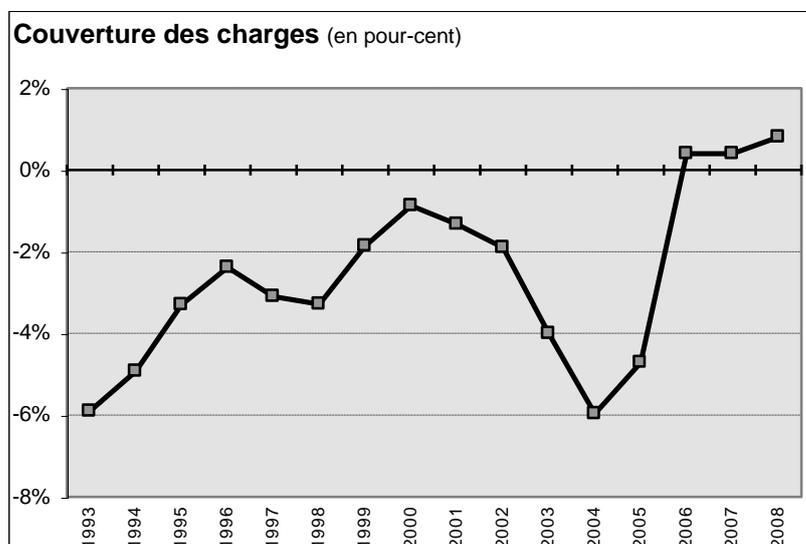
Ci-après, nous mettons en évidence quatre indicateurs communément utilisés pour apprécier la situation financière d'une collectivité publique. Calculés en valeurs relatives (en pour-cent), ces indicateurs rendent possibles des comparaisons entre les collectivités publiques. Ces indicateurs sont:

- la couverture des charges;
- la quotité des intérêts;
- le degré d'autofinancement des investissements;
- la dette consolidée par habitant.

Couverture des charges

C'est le solde du compte de fonctionnement en pour-cent des charges. Cet indicateur montre dans quelle mesure les charges courantes (y compris les amortissements) sont couvertes par les revenus courants. Si le pourcentage est égal ou supérieur à 0%, le compte de fonctionnement est équilibré ou présente un excédent de revenus. Dans le cas contraire, il présente un excédent de charges, autrement dit une perte. En dessous de -2,5% à -3%, l'excédent de charges est considéré comme problématique: il diminue fortement la capacité de la collectivité à financer les investissements par ses propres ressources.

Après les taux fortement négatifs (plus de 4%) des années 2003-2005, les comptes 2006, 2007 et 2008 présentent des chiffres positifs correspondant à des excédents de revenus.

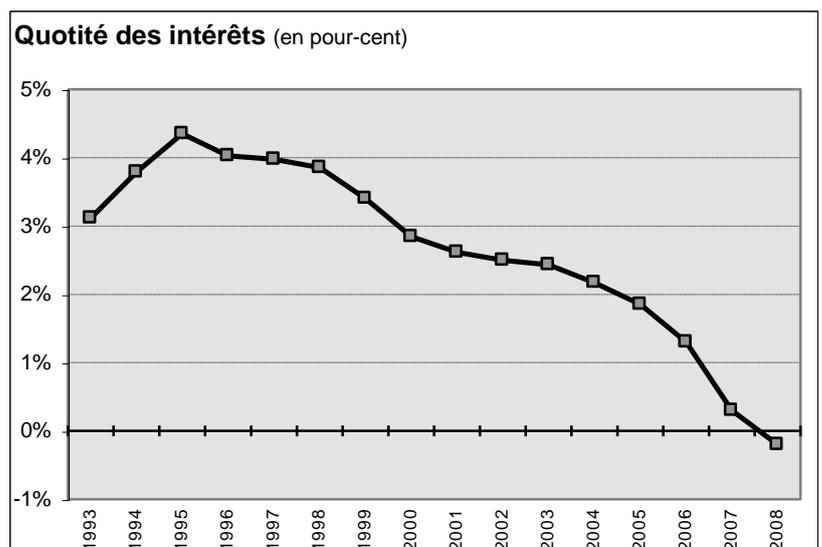


Ce ratio ne doit pas être confondu avec celui découlant de l'application du frein à l'endettement. En effet, les mécanismes de maîtrise des finances prévoient que l'excédent de charges ne doit pas être supérieur à 2% des revenus déterminants en 2008 (revenus totaux sans les subventions redistribuées et les imputations internes).

Quotité des intérêts

Ce sont les intérêts nets (intérêts passifs - revenus des biens) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement (sans les subventions à redistribuer et les imputations internes). Cet indicateur renseigne sur la part des revenus du compte de fonctionnement qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des revenus sur les placements du patrimoine financier. Un pourcentage inférieur à 0% signifie que les revenus des biens sont supérieurs aux intérêts passifs. Un taux supérieur à 0% caractérise une collectivité publique plus ou moins fortement endettée. Il en résulte que la collectivité publique doit consacrer une partie de ses ressources au paiement des intérêts plutôt qu'au financement de tâches publiques. Au-delà de 3% à 4%, la charge d'intérêts entraîne des contraintes significatives pour le financement des prestations publiques. Si le taux est plus élevé, la marge de manœuvre financière est très fortement réduite.

La quotité des intérêts a atteint un pic en 1995 pour ensuite diminuer régulièrement. Jusqu'en 2005, cet abaissement trouve sa justification non seulement dans l'accroissement des revenus (revenus sur titres extraordinaires suite à la vente d'actions Gansa), mais également dans la baisse des taux qui explique que les charges d'intérêts n'ont pas augmenté proportionnellement à la hausse de la dette consolidée. Dès 2005, la réduction de la dette a contribué à accélérer la tendance baissière de ce ratio. Pour la première fois depuis longtemps, les comptes 2008 présentent une quotité des intérêts négative.



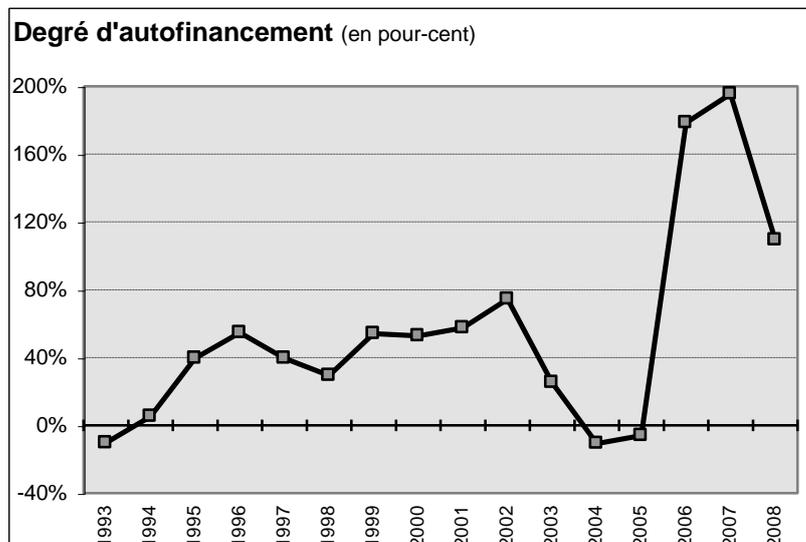
Degré d'autofinancement des investissements

Le degré d'autofinancement représente l'autofinancement (amortissements du patrimoine administratif + solde du compte de fonctionnement) en pourcentage des investissements nets. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets que la collectivité publique peut financer par ses propres ressources, sans avoir recours à l'emprunt. Un pourcentage inférieur à 100% signifie que l'autofinancement dégagé par les recettes courantes du compte de fonctionnement ne suffit pas à financer les investissements nets. Un taux supérieur à 100% indique que la collectivité publique peut financer intégralement ses investissements par ses ressources propres. L'excédent de financement peut être utilisé pour rembourser la dette ou accroître le patrimoine financier.

Dans la pratique, un degré d'autofinancement se situant entre 60% et 70% est considéré comme une valeur acceptable. Il ne nécessite pas un recours excessif à l'emprunt. Ce critère doit cependant être apprécié sur plusieurs années, car il est très sensible aux fluctuations du volume annuel des investissements et/ou du résultat du compte de fonctionnement.

Le frein à l'endettement stipule que le degré d'autofinancement doit être supérieur à 70% en 2008. Le graphique ci-après montre que l'Etat a connu à quatre reprises un degré d'autofinancement supérieur à 70% depuis 1993: en 2002, 2006, 2007 et 2008. En 2008, les comptes présentent un degré d'autofinancement supérieur à 100% pour la troisième année de suite.

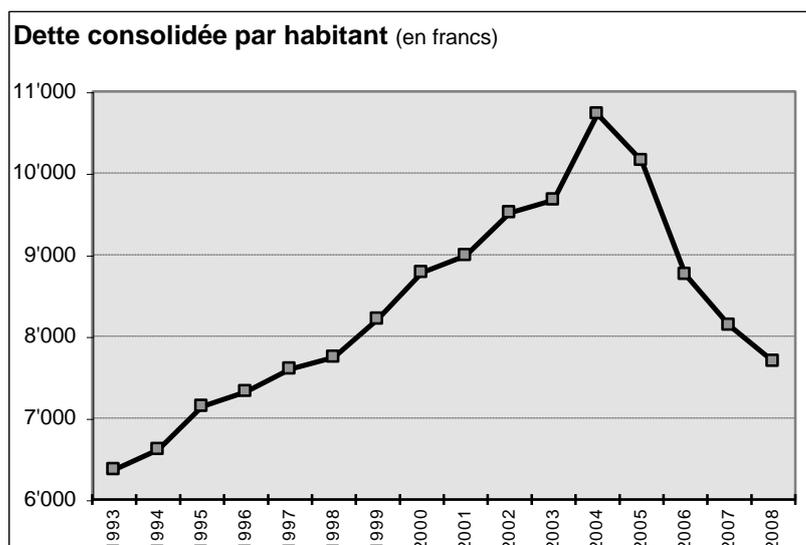
Un degré d'autofinancement négatif, comme lors des années 1993, 2004 et 2005, implique que l'Etat finance une partie de ses charges de fonctionnement au moyen de l'emprunt.



Dette consolidée par habitant

Il s'agit de la dette consolidée exprimée en francs par habitant. Cet indicateur donne une image de l'importance de la dette et de son évolution. Les comparaisons entre les collectivités publiques doivent être interprétées avec prudence. En effet, ces comparaisons intercantonales peuvent être influencées par la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, de même que par des différences de statut des institutions (hôpitaux, Université, etc.).

Le graphique ci-dessous montre que la dette par habitant a continuellement progressé jusqu'en 2004 pour atteindre 10'700 francs. La tendance est à la baisse en 2005, suite au versement du produit de la vente d'or de la BNS, et, en 2006 et 2007, grâce aux bons résultats des comptes qui découlent sur un excédent de financement. Les comptes 2008 prévoient une dette par habitant d'environ 7'700 francs, soit le plus faible montant depuis les comptes 1997.



Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

<i>Comptes 2008</i>			<i>Budget 2008</i>	<i>Comptes 2007</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>				
1'893'785'369.52		Total des charges	1'844'057'400	1'791'471'629.90
	1'908'384'402.77	Total des revenus	1'811'004'300	1'798'895'342.33
		Excédent de charges	33'053'100	
	14'599'033.25	Excédent de revenus		7'423'712.43
<i>Compte des investissements</i>				
141'335'041.34		Total des dépenses	161'423'600	102'358'517.42
	50'236'567.60	Total des recettes	97'446'500	58'994'804.08
	91'098'473.74	Investissements nets	63'977'100	43'363'713.34
<i>Financement</i>				
91'098'473.74		Investissements nets	63'977'100	43'363'713.34
		Amortissements		
	85'034'558.00	- du patrimoine administratif	78'493'900	77'324'796.12
		- du découvert		
		Compte de fonctionnement		
	14'599'033.25	- excédent de revenus		7'423'712.43
		- excédent de charges	33'053'100	
		Mouvements avec les financements spéciaux		
	41'863'577.24	- attributions	951'300	12'141'516.98
25'438'786.16		- prélèvements	20'268'500	5'736'992.32
	24'959'908.59	Excédent de financement		47'789'319.87
		Insuffisance de financement	37'853'500	
<i>Variation de la fortune nette</i>				
	24'959'908.59	Excédent de financement		47'789'319.87
		Insuffisance de financement	37'853'500	
177'134'702.84		Report au bilan (passifs)	176'891'700	148'461'117.18
	166'773'827.50	Report au bilan (actifs)	181'692'100	108'095'509.74
14'599'033.25		Diminution du découvert		7'423'712.43
		Accroissement du découvert	33'053'100	

Commentaires

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement enregistre l'ensemble des charges et des revenus courants de l'Etat. Pour la troisième année consécutive, l'exercice 2008 présente un excédent de revenus. Celui-ci se monte à 14,6 millions de francs alors que le budget 2008 prévoyait un déficit de 33,1 millions de francs. Les comptes 2008 s'inscrivent par conséquent dans les limites du frein à l'endettement.

Les revenus dépassent les prévisions budgétaires de 5,4% (+97,4 millions), alors que les charges sont supérieures de 2,7% (+49,7 millions) à celles du budget.

D'un exercice à l'autre, les revenus augmentent de 109,5 millions de francs (+6,1%) tandis que les charges augmentent de 102,3 millions de francs (+5,7%). En termes absolus, la hausse la plus marquée du côté des revenus concerne les parts et recettes sans affectations (+69,1 millions) et elle est liée à la mise en place de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Du côté des charges, la hausse la plus marquée concerne les imputations internes (+34,9 millions), directement liée à l'augmentation des attributions aux financements spéciaux (+29,7 millions). Ces hausses s'expliquent par les attributions au fonds de promotion de l'économie (+15 millions), au fonds d'intégration professionnelle (+15 millions) et à la réserve pour la réactivation du fonds cantonal de l'énergie (+5 millions). Il s'agit de mesures anticipatives liées à la dégradation très rapide de la situation économique. L'utilisation de ces fonds sera examinée lors de l'élaboration du budget 2010.

Il est à relever que sans ces mesures d'anticipation décidées par le Conseil d'Etat, le résultat des comptes 2008 serait de 49,6 millions de francs.

Compte des investissements

Le compte des investissements groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Les dépenses nettes d'investissements sont supérieures à celles du budget de l'ordre de 27 millions de francs. Ce dépassement est toutefois expliqué par le remboursement anticipé intégral à raison de 39,5 millions de francs, du solde des prêts accordés par les Villes à l'Etat sur les acquisitions des bâtiments du secondaire 2.

Hormis cet élément particulier, les paiements sur les crédits en cours sont plus élevés de 0,5 million de francs, ceux sur les paiements à solliciter sont inférieurs de 15,7 millions de francs par rapport au budget 2008. Ainsi, les dépenses d'investissement prévues pour les études d'aménagement H18-H20, l'entretien et le renforcement d'ouvrages d'art ou le réaménagement de la H20 au Locle et la Chaux-de-Fonds n'ont pas été sollicitées. En revanche, les dépenses d'investissement consacrées au crédit d'équipements informatiques et scientifiques pour la période quadriennale 2007-2010 de l'Université, ainsi que celles prévues pour la dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes ont été plus élevées que prévu.

Financement

Cette rubrique compare l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement, compte tenu des mouvements avec les financements spéciaux. Elle met en évidence la situation de trésorerie résultant de l'activité administrative. Le solde de financement obtenu est positif. Les recettes du compte de fonctionnement ont permis de couvrir en totalité les dépenses de fonctionnement et les dépenses nettes d'investissements et contribué en outre à réduire la dette consolidée. Comme le montre l'annexe 2, le degré d'autofinancement des investissements est aussi largement positif.

Variation de la fortune nette

Ce chapitre montre les opérations de clôture de l'exercice. Le découvert du bilan diminue de 14,6 millions de francs et s'élève ainsi à 326,7 millions de francs, contre 341,3 millions de francs au terme de l'exercice 2007.

Compte de fonctionnement

Résultats Il présente les résultats suivants:

		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Revenus			1'908'384'402,77
Charges	dépenses	1'782'639'571,38	
	amortissements	111'145'798,14	1'893'785'369,52
Excédent de revenus			14'599'033,25

COMPARAISON DES RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

(En milliers de francs)

	<i>Comptes 2008</i>	<i>Budget 2008</i>	<i>Comptes 2007</i>	<i>Comptes 2006</i>	<i>Comptes 2005</i>
Revenus	1'908'384	1'811'004	1'798'895	2'003'822	2'070'787
Charges	1'893'785	1'844'057	1'791'472	1'995'349	2'152'268
Excédent de charges (-) / revenus (+)	+ 14'599	- 33'053	+ 7'423	+ 8'473	-81'481

Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	Comptes 2008 Somme	Budget 2008 Somme	Comptes 2007 Somme	Différence entre comptes 2008 et budget 2008				Différence entre comptes 2008 et comptes 2007			
				Somme	%	Somme	%	Somme	%		
<i>Charges</i>											
Charges de personnel	438.8	447.0	438.1	-	8.2	-	1.8	+	0.7	+	0.2
Biens, services et marchandises	126.3	131.8	113.1	-	5.5	-	4.2	+	13.2	+	11.7
Intérêts passifs	45.4	49.9	48.6	-	4.5	-	9.0	-	3.2	-	6.6
Amortissements	111.2	101.1	95.3	+	10.1	+	10.0	+	15.9	+	16.7
Parts et contributions sans affectation	8.9	7.3	5.9	+	1.6	+	21.9	+	3.0	+	50.8
Dédommagements aux collectivités	71.4	79.3	72.9	-	7.9	-	10.0	-	1.5	-	2.1
Subventions accordées	902.0	904.2	892.0	-	2.2	-	0.2	+	10.0	+	1.1
Subventions redistribuées	76.8	79.9	77.3	-	3.1	-	3.9	-	0.5	-	0.6
Attributions aux fonds et réserves	41.9	1.0	12.1	+	40.9	+	4'090.0	+	29.8	+	246.3
Imputations internes	71.1	42.6	36.2	+	28.5	+	66.9	+	34.9	+	96.4
Total	1'893.8	1'844.1	1'791.5	+	49.7	+	2.7	+	102.3	+	5.7
<i>Revenus</i>											
Impôts	991.4	931.1	968.8	+	60.3	+	6.5	+	22.6	+	2.3
Patentes et concessions	5.5	5.9	5.3	-	0.4	-	6.8	+	0.2	+	3.8
Revenus des biens	48.2	39.7	43.8	+	8.5	+	21.4	+	4.4	+	10.0
Contributions	149.3	137.5	143.3	+	11.8	+	8.6	+	6.0	+	4.2
Part à recettes sans affectation	270.7	271.3	201.6	-	0.6	-	0.2	+	69.1	+	34.3
Dédommagements de collectivités	64.1	70.9	67.9	-	6.8	-	9.6	-	3.8	-	5.6
Subventions acquises	205.9	211.8	249.0	-	5.9	-	2.8	-	43.1	-	17.3
Subventions à redistribuer	76.8	79.9	77.3	-	3.1	-	3.9	-	0.5	-	0.6
Prélèvements aux fonds et réserves	25.4	20.3	5.7	+	5.1	+	25.1	+	19.7	+	345.6
Imputations internes	71.1	42.6	36.2	+	28.5	+	66.9	+	34.9	+	96.4
Total	1'908.4	1'811.0	1'798.9	+	97.4	+	5.4	+	109.5	+	6.1
Excédent de charges	(14.6)	33.1	(7.4)	-	47.7	-	144.1	-	7.2	-	97.3

Comparaison avec le budget 2008

Globalement, les charges de personnel, les dédommagements aux collectivités publiques et les dépenses en biens, services et marchandises ont été moins importants que prévu par le budget 2008. En revanche, les attributions aux financements spéciaux ainsi que le montant des amortissements se situent en dessus du budget. Du côté des revenus, les rentrées fiscales dépassent nettement le budget. Les contributions, les revenus des biens et également les prélèvements aux financements spéciaux (réserves) progressent aussi, mais dans une moindre mesure. Les revenus relevant de dédommagements de collectivités publiques ainsi que les subventions acquises ont été moins importants que prévu.

Dans le détail, l'écart favorable des charges de personnel concerne principalement les traitements du personnel administratif et d'exploitation ainsi que du corps enseignant des écoles cantonales, et ce malgré une indexation des salaires plus élevée que celle prise en compte au budget. Les dédommagements versés aux collectivités publiques sont moins importants, notamment en raison du rachat des bâtiments du secondaire 2 impliquant la fin de locations versées aux communes à ce titre. Le différentiel positif des dépenses en biens, services et marchandises provient principalement des dépenses moindres pour les honoraires et autres prestations de services, les biens et services divers ainsi que les frais d'eau, d'énergie et de combustibles. En revanche, les frais d'entretien d'immeubles et du réseau routier augmentent. Les attributions aux fonds et réserves ont aussi été nettement plus importantes. La dégradation de la situation économique a en effet conduit le Conseil d'Etat à procéder de manière anticipée à des dotations supplémentaires à la fortune des fonds d'intégration professionnelle et de promotion de l'économie ainsi qu'à la constitution d'une réserve destinée au fonds cantonal de l'énergie, qui sera réactivé en 2009. De plus, une provision pour litige a été constituée dans le cadre du différend en cours entre l'Etat et l'hôpital de la Providence. La forte variation des imputations internes (que l'on retrouve aussi en revenu) est due à la hausse des bonifications budgétaires en faveur des fonds. Le dépassement du budget en ce qui concerne les amortissements s'explique essentiellement par des amortissements extraordinaires d'équipements liés au transfert de l'IMT à l'EPFL et au CSEM, ainsi que par la comptabilisation au service de la justice de pertes sur amendes et créances judiciaires (jusqu'à présent comptabilisées en déduction des recettes d'amendes).

Du côté des revenus, les recettes fiscales ont été beaucoup plus importantes que celles budgétisées. La forte hausse du produit des impôts provient principalement du rendement accru de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales, et dans une moindre mesure des autres catégories d'impôts. Les contributions reçues (émoluments, remboursements de subventions et de frais pour prestations) présentent aussi un écart favorable, de même que les prélèvements aux réserves (dissolution de la provision RPT AI et de la provision pour l'aide hospitalière) et les revenus des biens (vente des actions Gansa notamment). On observe que les prélèvements à la fortune des fonds ont été moins importants. Tous les effets de la RPT n'ont pas pu être clairement identifiés au moment de l'élaboration du budget, ce qui explique en partie les montants moins importants perçus en tant que dédommagements de collectivités publiques et de subventions acquises.

Comparaison avec les comptes 2007

Pour ce qui est des charges, il faut relever d'abord que les attributions aux financements spéciaux, les amortissements, les biens, services et marchandises, ainsi que les subventions accordées sont les postes qui ont le plus progressé. Les charges de personnel connaissent une relative stabilité. Les intérêts passifs ont en revanche diminué. Dans le détail, les attributions aux financements spéciaux de même que les amortissements ont augmenté en substance pour les mêmes raisons que celles déjà relevées plus haut s'agissant des écarts au budget. S'y ajoute la progression, dans les amortissements, des non-valeurs fiscales. L'augmentation des biens, services et marchandises est influencée par la création au 1^{er} janvier 2008 de l'office de l'enseignement spécialisé,

rattaché au service de l'enseignement obligatoire. Les subventions accordées ont globalement progressé en raison de l'introduction de la RPT en 2008, avec de fortes variations au sein du groupe, tant en augmentation (établissements spécialisés, formation scolaire spéciale, aide hospitalière, entreprises de transport) qu'en diminution des montants accordés (part du canton à l'AVS/AI, assurance-maladie en raison du rattrapage du contentieux qui avait donné lieu en 2007 à une charge extraordinaire de 14,5 millions, homes LESPA).

Sur le plan des revenus, on note la progression marquée des parts et recettes sans affectations due à la RPT. En revanche, les subventions acquises diminuent fortement, notamment en ce qui concerne les subsides LAMal, consécutivement au désenchevêtrement des tâches et à la suppression des suppléments péréquatifs induits par la RPT. Les recettes fiscales connaissent aussi une progression marquée sur la période sous revue, malgré la révision de la loi sur les contributions directes, entrée en vigueur en 2008, qui induit pour l'Etat une perte de recettes fiscales d'une vingtaine de millions de francs. L'augmentation des prélèvements aux financements spéciaux concerne essentiellement deux éléments particuliers déjà évoqués plus haut (dissolution de la provision RPT AI et de la provision pour l'aide hospitalière).

Des commentaires détaillés concernant ces évolutions sont présentés dans les chapitres ci-après.

CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENTS

(En millions de francs)

	<i>Comptes</i>		<i>Comptes</i>	<i>Différence entre</i>		<i>Différence entre</i>	
	<i>2008</i>	<i>Budget</i>		<i>2007</i>	<i>Comptes 2008</i>		<i>Budget 2008</i>
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités*	18.1	18.2	18.2	- 0.1	- 0.5	- 0.1	- 0.5
DJSF	253.7	247.0	238.5	+ 6.7	+ 2.7	+ 15.2	+ 6.4
DSAS	550.6	538.5	538.4	+ 12.1	+ 2.2	+ 12.2	+ 2.3
DGT	177.8	180.2	166.1	- 2.4	- 1.3	+ 11.7	+ 7.0
DEC	317.9	290.7	326.9	+ 27.2	+ 9.4	- 9.0	- 2.8
DECS	484.7	491.8	448.2	- 7.1	- 1.4	+ 36.5	+ 8.1
Fonds	91.0	77.7	55.2	+ 13.3	+ 17.1	+ 35.8	+ 64.9
Total	1'893.8	1'844.1	1'791.5	+ 49.7	+ 2.7	+ 102.3	+ 5.7

y.c. CCFI

CHARGES NETTES PAR DÉPARTEMENTS

(En millions de francs)

	<i>Comptes 2008</i>			<i>Budget 2008</i>			<i>Différence</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	18.1	5.4	12.7	18.2	5.0	13.2	- 0.5	- 3.8
DJSF	253.7	1'310.9	-1'057.2	246.9	1'236.9	-990.0	- 67.2	- 6.8
DSAS	550.6	118.4	432.2	538.6	103.9	434.7	- 2.5	- 0.6
DGT	177.8	123.6	54.2	180.2	125.1	55.1	- 0.9	- 1.6
DEC	317.9	162.3	155.6	290.7	166.9	123.8	+ 31.8	+ 25.7
DECS	484.7	96.8	387.9	491.8	95.5	396.3	- 8.4	- 2.1
Fonds	91.0	91.0	0.0	77.7	77.7	0.0	-	-
Total	1'893.8	1'908.4	-14.6	1'844.1	1'811.0	33.1	- 47.7	- 144.1

Comparaison avec le budget 2008

La comparaison des charges brutes avec le budget montre des dépassements importants pour le DEC, le DSAS et le DJSF. L'écart conséquent du DEC est lié à l'attribution au fonds de promotion de l'économie et au fonds d'intégration professionnelle d'un montant global de 30 millions de francs. Les charges excédentaires pour le DSAS concernent essentiellement l'augmentation de la subvention accordée aux hôpitaux de soins physiques, ainsi que de la création de la provision pour litige en cours avec l'hôpital de la Providence. Pour le DJSF, ce dépassement provient essentiellement de l'augmentation des amortissements (amortissements extraordinaires à l'Université et comptabilisation de pertes sur amendes et créances relatives aux exercices précédents au service de la justice).

En charges nettes, il faut relever l'importante amélioration du résultat par rapport au budget (retrées fiscales au DJSF plus importantes et intérêts passifs en baisse suite à un montant de près de 66 millions d'emprunts non renouvelés notamment).

Comparaison avec les comptes 2007

En regard des comptes 2007, les charges brutes sont en hausse dans presque tous les départements, et particulièrement au DECS suite à la création de l'office de l'enseignement spécialisé (nouvelle tâche découlant de la RPT). En revanche, malgré une attribution aux fonds de 30 millions de francs, le DEC voit ses charges brutes en nette diminution avec la mise en place de la RPT au 1^{er} janvier. Les Autorités (y compris CCFI) connaissent aussi, dans une moindre mesure, un fléchissement de leurs charges brutes. En parallèle, hormis le DJSF qui voit ses revenus augmenter (recettes fiscales, effets RPT), tous les autres départements enregistrent une diminution de leurs recettes (baisse générale des subventions reçues de la Confédération avec la RPT), de manière particulièrement prononcée pour le DSAS (30,7 millions en moins au titre de réduction des primes LAMal notamment).

Charges de personnel

Charges de personnel			Variations		Budget 2008 Fr.
	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	par rapport aux comptes 2007 %		
Autorités, magistrats et commissions	9'054'481	8'244'142	+	9,8	9'028'100
Personnel administratif et d'exploitation	243'152'905	240'688'283	+	1,0	252'333'500
Personnel enseignant	109'772'197	108'044'606	+	1,6	113'363'800
Charges sociales et divers	76'837'864	81'108'884	-	5,3	72'306'000
30 Total	438'817'447	438'085'915	+	0,2	447'031'400

Dépenses plus faibles que prévu A l'instar des exercices 2006 et 2007, les charges salariales sont inférieures aux prévisions budgétaires (-8,2 millions), ce qui représente un écart favorable de 1,8%.

L'économie par rapport au budget se répartit comme suit:

- réduction de 9,2 millions de francs pour le personnel administratif et d'exploitation (notamment service des ponts et chaussées, service de l'emploi);
- réduction de 3,6 millions de francs pour le personnel enseignant des écoles cantonales (CIFOM en particulier);
- réduction de 2 millions de francs pour les charges sociales et cotisations à la Caisse de pensions;
- augmentation de 6,8 millions de francs au titre des prestations aux retraités (y.-c. retraites anticipées) et des divers.

Il convient de relever que les dépenses du projet des retraites anticipées sont plus faibles que prévu (-1,8 million). En effet, les dépenses qui en découlent s'élèvent à 7,7 millions de francs (9,5 millions selon budget). L'augmentation des charges à ce titre dans les comptes 2008 est uniquement liée au fait que les économies dégagées sur les postes libérés sont ventilées entre les différents services, alors que le montant porté au budget pour le financement des retraites anticipées est neutralisé par une charge négative équivalente.

Retraites anticipées	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart
	- en millions de francs -		
Service des ressources humaines			
307200 Retraites anticipées	7.7	9.5	-1.8
307201 Diminution effectifs restructuration	0.0	-9.5	+9.5
Total	7.7	0.0	+7.7

On observe que les charges de personnel sont inférieures au budget, malgré une indexation des salaires plus élevée (renchérissement déterminant de 1,79% au lieu de 1% retenu dans le budget).

Les dépenses plus faibles que prévu traduisent dans l'ensemble la bonne maîtrise des charges de personnel administratif et d'exploitation suite aux restructurations entreprises et aux différentes mesures visant à contenir l'évolution des coûts salariaux (report ou non-renouvellement de certains postes de travail, effets indirects des mesures d'encouragement à la retraite anticipée). Pour le service des ponts et chaussées (-4,3 millions), l'écart est dû au transfert du personnel au centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN), dont il n'était pas tenu compte lors de l'établissement du budget. Pour le personnel enseignant, l'écart favorable s'explique en partie par des évaluations budgétaires imprécises, le nombre et l'effectif des classes n'étant pas connus définitivement au moment de la préparation du budget.

Faible augmentation par rapport à 2007

En regard de 2007, les charges salariales augmentent faiblement de 0,7 million de francs (+0,2%). Outre la poursuite des mesures de réorganisation et le renouvellement partiel des postes libérés notamment par les départs à la retraite anticipée déjà cité plus haut, cette évolution s'explique par différents facteurs.

Tout d'abord, la loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2007 à 2009, du 5 décembre 2006, a eu un effet modérateur sur les adaptations salariales, puisque une retenue de 1,31% a été opérée sur les traitements annuels de base.

En second lieu, on relève plusieurs transferts d'effectifs dans ou hors du périmètre immédiat de l'Etat. Citons la reprise par la police cantonale de corps de police communaux et par le service informatique de l'entité neuchâteloise du service informatique de la ville de La Chaux-de-Fonds. En sens inverse, une partie du personnel du service des ponts et chaussées a été transférée au CNERN, l'Observatoire au CSEM et à l'Université, tandis qu'une partie des effectifs du personnel de conciergerie était transférée à l'Université.

Les coûts des retraites anticipées ont enfin été plus élevés en 2007, année de lancement, qu'en 2008.

Globalement, les traitements des autorités et des magistrats augmentent de 0,8 million de francs (+9,8%), ceux du personnel administratif et d'exploitation de 2,5 millions de francs (+1,0%) et ceux du personnel enseignant de 1,7 million de francs (+1,6%). Les prestations aux retraités diminuent quant à elles de 4,2 millions de francs (-30,4%) sous l'influence de l'évolution des coûts du programme de retraite anticipée.

Les remarques accompagnant les comptes des services fournissent des indications plus détaillées quant à l'évolution des charges de personnel.

ÉVOLUTION DE L'INDEXATION DES SALAIRES

Année	Indice des prix Mai 2000 = 100	Indice des salaires	Arrêté du Conseil d'Etat
2003	102,3	101,19	11 décembre 2002
2004 (compensation partielle)	(102,4)	101,29	10 décembre 2003
2005 (compensation partielle)	(102,5)	101,39	15 décembre 2004
2006	105,4	104,25	12 décembre 2005
2007 (introduction d'une retenue obligatoire de - 0,37% ne figurant pas sur le tableau)	105,9	104,75	13 décembre 2006
2008 (introduction d'une retenue obligatoire de -1,31% ne figurant pas sur le tableau)	107,8	106,63	10 décembre 2007

Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises					
	<i>Comptes 2008</i>	<i>Comptes 2007</i>	<i>Variations</i>		<i>Budget 2008</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>par rapport aux</i>	<i>Fr.</i>
				<i>comptes 2007</i>	
				<i>%</i>	
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	8'117'564	7'656'416	+	6,0	8'204'800
Mobilier, machines, véhicules	9'841'924	9'487'665	+	3,7	9'502'300
Eau, énergie, combustibles	8'384'316	8'916'922	-	6,0	9'368'300
Autres marchandises	12'638'586	11'359'567	+	11,3	12'263'900
Entretien des immeubles et du réseau routier	18'590'548	16'081'033	+	15,6	18'027'500
Entretien d'objets mobiliers	6'288'407	5'086'875	+	23,6	6'260'500
Loyers, fermages et redevances	11'023'019	10'967'415	+	0,5	11'317'500
Dédommagements pour frais	4'289'692	4'164'553	+	3,0	4'892'500
Honoraires et autres services	40'729'231	32'726'063	+	24,5	44'488'500
Biens, services divers	6'407'276	6'694'194	-	4,3	7'513'800
31 Total	126'310'563	113'140'703	+	11,6	131'839'600

Les dépenses pour les achats de biens, services et marchandises augmentent de 13,2 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, mais sont inférieures de 5,5 millions de francs au budget.

De cette augmentation totale, en comparaison des comptes 2007, 5,6 millions de francs sont consécutifs à la création au 1^{er} janvier 2008 de l'office de l'enseignement spécialisé, rattaché au service de l'enseignement obligatoire. Ces dépenses (principalement pour les honoraires d'orthophonie) découlent de la RPT, puisqu'elles étaient auparavant prises en charge par la Confédération. Elles incombent dorénavant aux cantons.

L'intégration des activités de l'Observatoire au CSEM, au 1^{er} juillet 2007, a comme conséquence, une diminution des biens, services et marchandises de 1,3 million de francs, et une augmentation des subventions.

Les principales autres augmentations par rapport aux comptes 2007 se trouvent au service des ponts et chaussées (+0,8 million pour l'enlèvement de la neige et sablage et +0,7 million pour l'entretien des routes), à l'hôpital psychiatrique de Perreux (+1,1 million pour des mandats), au service de la santé publique (+0,8 million pour la nouvelle campagne de vaccination HPV) et au fonds de promotion de l'économie (+0,5 million pour l'équipement de terrains industriels).

Coût global de l'informatique

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des coûts informatiques pour l'administration cantonale. Il recense l'ensemble des charges et des revenus concernant l'informatique qui figure dans les comptes 2008. Cette statistique ne prend pas en compte l'Université, les hautes écoles, les lycées ainsi que l'informatique scolaire.

Coût global de l'informatique			Variations		Budget 2008 Fr.
	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	par rapport aux comptes 2007 %		
Charges de personnel	11'222'949	9'409'518	+	19,3	11'423'000
Equipements informatiques	1'101'884	734'903	+	49,9	970'700
Licences et logiciels	587'132	598'456	-	1,9	616'000
Entretien de l'équipement informatique	793'208	721'495	+	9,9	790'000
Maintenance des applications externes	2'321'855	1'799'225	+	29,0	2'443'600
Leasing de l'équipement informatique	1'229'454	1'080'044	+	13,8	1'155'000
Renouvellement installations informatiques	699'814	739'116	-	5,3	700'000
Taxes téléinformatiques	1'093'712	1'086'007	+	0,7	1'200'000
Autres biens, services et marchandises	687'714	397'977	+	72,8	842'400
Charges centralisées	1'027'982	861'774	+	19,3	1'221'000
Amortissements	1'208'700	1'198'208	+	0,9	1'335'300
Total	21'974'404	18'626'723	+	18,0	22'697'000
Revenus	-5'922'573	-3'384'852	+	75,0	-4'795'200
Total net	16'051'831	15'241'871	+	5,3	17'901'800

Le coût global net de l'informatique augmente d'environ 0,8 million de francs par rapport aux comptes 2007. La diminution du coût global par rapport au budget 2008 provient essentiellement des revenus pour le remboursement des frais d'impression qui n'avaient pas été pris en considération.

Les charges de personnel, charges sociales incluses, concernent l'ensemble des collaborateurs du SIEN ainsi que certains collaborateurs actifs dans le domaine de l'informatique mais qui ne font pas partie de l'effectif du SIEN. L'augmentation des charges de personnel par rapport aux comptes 2007 découle des améliorations salariales (accord général intervenu avec les associations de personnel) d'une part et de la reprise des activités du service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds (SIC), à partir de 2008, d'autre part.

Globalement, les dépenses en biens, services et marchandises augmentent par rapport aux comptes de l'année dernière. Là également la reprise des activités du SIC explique cette variation, notamment en ce qui concerne l'acquisition d'équipement informatique, la maintenance des applications informatiques externes, ainsi que les frais liés aux mandats et autres études.

Parallèlement, pour assumer ces nouvelles tâches, l'Etat reçoit une indemnité d'environ 2,5 millions de francs de la part de la Ville de La Chaux-de-Fonds et ses partenaires (reprise des prestations fournies à des entités paraétatiques par l'ancien SIC), ce qui explique la forte augmentation des revenus encaissés entre 2007 et 2008. L'opération de reprise des activités du SIC est par conséquent financièrement neutre.

Les charges centralisées concernent les loyers et l'entretien des bâtiments du SIEN. Celles-ci sont comptabilisées dans d'autres unités administratives (service de la gérance des immeubles et service des bâtiments). Enfin les amortissements sont ceux qui résultent des investissements dans le domaine informatique. Ils concernent essentiellement le SIEN, mais également d'autres services qui gèrent des projets informatiques.

Intérêts passifs

Intérêts passifs			Variations		Budget 2008 Fr.
	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	par rapport aux comptes 2007 %		
Dettes à court terme	14'614	10	-	-	10'000
Dettes à moyen et long terme	44'114'319	47'654'770	-	7,4	49'000'000
Dettes envers des institutions et fondations	300'742	225'721	+	33,2	256'000
Autres intérêts passifs	1'008'545	704'262	+	43,2	650'000
32 Total	45'438'220	48'584'763	-	6,5	49'916'000

La baisse des intérêts dus sur les dettes à court, à moyen et long termes s'explique par l'excédent de trésorerie enregistré en cours d'année qui a permis de rembourser des emprunts échus pour un montant de près de 66 millions de francs.

Le montant des intérêts versés aux institutions et fondations est étroitement lié à la situation de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat. En 2008, les fonds de trésorerie ont dû être rémunérés à un taux plus élevé afin d'être en corrélation avec le marché.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts compensatoires dus aux contribuables.

TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

Année	Intérêts passifs payés	Charges d'intérêts par	Taux d'intérêt moyen
	Fr.	rapport au total des charges %	de la dette consolidée %
1999	66'850'473	4,96	4,825
2000	66'820'649	4,76	4,416
2001	64'586'080	4,54	4,120
2002	63'097'968	4,19	3,928
2003	63'971'698	4,03	3,777
2004	62'889'928	3,78	3,393
2005	61'993'573	2,88	3,238
2006	56'377'622	3,27	3,255
2007	48'584'763	2,72	3,261
2008	45'438'220	2,40	3,234

Le coût moyen de la dette consolidée a quelque peu diminué du fait que le taux moyen des emprunts remboursés en cours d'exercice est très légèrement supérieur au taux moyen des emprunts contractés.

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	2008	2007	2006	2005	2004
Intérêts de la dette	45'438	48'585	56'378	61'994	62'890
./. intérêts actifs et revenus immobiliers	48'181	43'763	38'565	33'442	31'456
Charge nette	0	4'822	17'813	28'552	31'434
Produit de l'impôt direct	871'405	853'609	809'712	755'999	586'176
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	0,00 %	0,56 %	2,20 %	3,78 %	5,36 %

La diminution des charges d'intérêts de la dette et l'augmentation des intérêts actifs due à la vente des actions GANSA, ont contribué à effacer la charge nette d'intérêt.

D'autres indicateurs financiers et leur évolution sont présentés dans la partie statistique, en fin de rapport.

DETTE CONSOLIDÉE

La répartition à fin 2008 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante:

<i>Taux d'intérêt</i>		<i>Créanciers</i>	<i>Montant Fr.</i>	<i>Échéances</i>	
<i>Taux</i>	<i>Montant de la dette Fr.</i>			<i>Année de remboursement</i>	<i>Montant Fr.</i>
1,920%	60'000'000	Banques	640'000'000	2009	272'817'938
2,120%	50'000'000			2010	172'817'938
2,240%	40'000'000			2011	227'817'938
2,400%	30'000'000	Emprunts publics	150'000'000	2012	152'817'938
2,550%	100'000'000			2013	102'817'938
2,625%	150'000'000	Placements privés et bons de caisse	245'000'000	2014	52'817'938
2,768%	20'000'000			2015	2'817'938
2,875%	50'000'000			2016	2'817'938
2,930%	40'000'000			2017	92'817'938
3,070%	50'000'000	Diverses compagnies d'assurances	80'000'000	2018	52'817'938
3,080%	50'000'000			2019	22'817'938
3,095%	70'000'000			2020	102'817'938
3,125%	50'000'000	Caisse de pensions de l'Etat	40'000'000	2021	2'817'938
3,375%	50'000'000			2022	52'818'627
3,450%	9'972'190				
3,720%	19'622'818	Centrale de compensation de l'AVS, Genève	40'000'000		
3,750%	9'856'813				
3,830%	50'000'000				
3,875%	10'000'000				
3,990%	125'000'000	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)	10'000'000		
4,000%	60'000'000				
4,250%	40'000'000				
4,260%	30'000'000				
4,265%	100'000'000	Diverses caisses de pensions privées	70'000'000		
4,320%	50'000'000				
		Ville de La Chaux-de-Fonds	9'856'813		
		Ville du Locle	9'972'190		
		Ville de Neuchâtel	19'622'818		
	1'314'451'821		1'314'451'821		1'314'451'821

Total de la dette consolidée

1'314'451'821

Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux
investissements agricoles, forestiers et exploitations paysannes

60'265'576

Total

1'374'717'397

Amortissements

Amortissements	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2007 %	Budget 2008 Fr.
Patrimoine financier	26'111'240	17'936'718	+ 45,57	22'579'100
Patrimoine administratif	85'034'558	77'324'796	+ 9,97	78'493'900
- Immobilisations en cours et productives	84'771'938	77'106'671	+ 9,94	78'281'300
- Installations et divers	262'620	218'125	+ 20,40	212'600
33 Total	111'145'798	95'261'514	+ 16,67	101'073'000

Patrimoine financier Les amortissements du patrimoine financier sont supérieurs de 3,5 millions de francs par rapport au budget.

Une augmentation de 5,2 millions de francs s'explique par la comptabilisation des pertes sur amendes et créances judiciaires des exercices 2006, 2007 et 2008. Aucun montant n'était porté au budget, dans la mesure où les pertes étaient portées antérieurement directement en déduction des recettes d'amendes. Il s'agit d'un rattrapage des années antérieures combiné au fait que les montants sont désormais comptabilisés en fonction du principe d'échéance et en application du principe du produit brut.

Malgré l'augmentation des créances transmises au contentieux, l'amélioration du taux d'encaissement sur les non-valeurs fiscales permet de limiter les actes de défaut de biens et les non-valeurs fiscales soit une diminution de 2,1 millions de francs par rapport au budget 2008.

Les remises fiscales se montent à 113'600 francs pour l'année 2008 et sont légèrement supérieures à ce qui avait été budgété (80'000 francs).

Patrimoine administratif Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 85 millions de francs pour l'année 2008 et sont supérieurs de 6,5 millions de francs par rapport au budget 2008 (78,5 millions de francs). Les écarts les plus importants sont les suivants:

Une augmentation de 5 millions de francs par rapport au budget 2008 s'explique par des amortissements extraordinaires d'équipements liés au transfert de l'IMT à l'EPFL et au CSEM.

Un montant de 1,8 million de francs supérieur au budget 2008 provient de l'amortissement du solde des investissements portés au bilan relatifs à l'assainissement de Gansa. A noter qu'une partie du produit réalisé par la vente des actions Gansa en 2008 a permis de compenser cet amortissement extraordinaire.

Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques			<i>Variations</i>		<i>Budget 2008</i>
	<i>Comptes 2008</i>	<i>Comptes 2007</i>	<i>par rapport aux</i>		
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>comptes 2007</i>		<i>Fr.</i>
			<i>%</i>		
Confédération (taxes fédérales diverses, etc.)	929'196	995'698	-	6,7	1'149'500
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Universités, etc.)	62'154'263	59'574'261	+	4,3	64'770'100
Communes (lycée J.-Piaget, centres professionnels, etc.)	8'347'213	12'367'672	-	32,5	13'377'000
35 Total	71'430'672	72'937'631	-	2,1	79'296'600

Globalement, le montant des dédommagements versé à des collectivités publiques en 2008 diminue de 2,1% par rapport à 2007 et se situe près de 10% en dessous du budget.

La diminution, en regard du budget, des dédommagements versés à la Confédération est due à la demande moins soutenue que prévu de documents d'identité.

La comptabilisation d'un passif transitoire trop important dans le cadre de la formation HES ainsi qu'un nombre d'étudiants moins élevé que prévu à la HEP-BEJUNE et dans le cadre de l'enseignement spécialisé ont contribué à un écart favorable par rapport au budget. En revanche, les contributions versées aux autres universités suisses ainsi que pour la formation professionnelle et les lycées se sont révélées plus importantes que prévues au budget.

Les contributions aux communes ont été moins élevées que prévu au budget. L'explication réside, notamment, dans le rachat par l'Etat des bâtiments du secondaire 2 aux communes avec, en corollaire, la perte de revenus de location de l'ordre de 5 millions de francs pour ces dernières. Des dépenses moindres au titre des classes d'accueil dans les degrés du primaire et du secondaire 1 ont aussi été enregistrées, tandis que des dépenses supplémentaires en tant qu'indemnités ont été versées à la ville de Neuchâtel suite à l'échange de terrains dans le quartier de la Maladière.

Subventions accordées

Subventions accordées	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2007 %	Budget 2008 Fr.
Confédération (AVS-AI, Alfa, LACI)	15'416'650	50'201'785	- 69,3	3'329'000
Cantons (DEWS, etc.)	1'983'092	2'134'948	- 7,1	2'009'000
Communes (écoles, services sociaux, lecture et bibliothèques, etc.)	85'571'580	86'829'609	- 1,4	89'536'700
Propres établissements (hôpitaux, PC AVS-AI, Université, etc.)	412'213'641	390'129'784	+ 5,7	406'898'900
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, addictions, homes LESPA, formation scolaire spéciale, etc.)	68'111'040	57'445'132	+ 18,6	72'994'700
Institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile, formation scolaire spéciale, promotion de l'économie, etc.)	132'742'883	81'279'696	+ 63,3	133'305'300
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, requérants d'asile, bourses, etc.)	185'940'669	223'987'738	- 17,0	196'062'200
36 Total	901'979'555	892'008'692	+ 1,1	904'135'800

Les subventions accordées sont inférieures de 2,2 millions de francs en regard du budget 2008, mais augmentent de 10 millions de francs par rapport aux comptes 2007.

Comparaison avec le budget 2008

Des dépenses moins importantes que prévu ont été consenties en matière d'assurance-maladie, de politique régionale, d'intégration professionnelle, de formation des jeunes, de requérants d'asile et d'aides aux communes. Ces écarts positifs ont été en partie compensés par des subventions accrues au titre d'hôpital neuchâtelois, de l'aide matérielle ainsi qu'au titre de la formation obligatoire et de la formation scolaire spéciale.

Comparaison avec les comptes 2007

L'introduction de la RPT au 1^{er} janvier 2008 induit des bouleversements importants entre catégories de bénéficiaires (AVS/AI, assurance-maladie, homes pour personnes âgées, maintien à domicile, établissements spécialisés, formation scolaire spéciale, transports régionaux notamment) qui explique pour une part importante l'augmentation nette de 10 millions de francs entre 2007 et 2008.

Confédération

Les contributions allouées pour les assurances sociales fédérales dépassent de 12,1 millions de francs le montant budgété. Cette augmentation découle à hauteur de 9,2 millions de francs du financement des engagements concernant des paiements à posteriori au titre des prestations collectives de l'AI (RPT), dont le financement est au demeurant couvert par la dissolution de la provision constituée à cet effet en 2006 et 2007. La diminution de près de 35 millions de francs par rapport à 2007 est imputable principalement à la suppression de la participation cantonale aux mesures individuelles de l'AVS/AI dans le cadre de la RPT.

Cantons

Aucun écart significatif n'est à relever.

<i>Communes</i>	Les subventions effectivement allouées aux communes sont inférieures de près de 4 millions de francs au budget. Cela tient à des besoins de subventionnement moins élevés dans le cadre du fonds d'aide aux communes (-2,1 millions) et du fonds des routes communales (-1,5 million) notamment. D'autre part, le montant de 1,5 million de francs porté au budget pour l'aide aux investissements dans le cadre de la nouvelle politique régionale n'a pas été utilisé en raison du retard pris dans la mise en œuvre de la législation et des projets. Ces baisses sont en partie compensées par des subventions accrues de 2,4 millions de francs sur les traitements des enseignants. Par rapport à 2007, la diminution des dépenses de 1,3 million de francs s'explique plus particulièrement par des demandes de soutien en baisse par le biais du fonds d'aide aux communes.
<i>Propres établissements</i>	Le dépassement budgétaire de 5,3 millions de francs dans cette catégorie de bénéficiaires s'explique par une augmentation de 8,6 millions de francs des subventions allouées à Hôpital neuchâtelois. Cette hausse est en grande partie compensée par l'utilisation d'une provision de 7,7 millions de francs constituée en matière d'aide hospitalière (hôpitaux de soins physiques et aide et soins à domicile). Les prestations complémentaires AVS/AI sont quant à elles inférieures de 2,7 millions de francs au budget, et l'enveloppe allouée à l'Université enregistre un solde non utilisé de 1,5 million de francs. La hausse de 22,1 millions de francs entre 2007 et 2008 s'explique pour l'essentiel par l'augmentation des prestations complémentaires AVS/AI découlant des réaménagements effectués dans le cadre de l'introduction de la RPT, et par des dotations supplémentaires à l'Université pour plus de 3 millions de francs.
<i>Sociétés d'économie mixte</i>	Les diminutions de 4,9 millions de francs que l'on constate par rapport au budget sont dues à des dépenses moins élevées que prévu pour la formation scolaire spéciale (-2,9 millions) et les entreprises de transport (-1 million). Ces mêmes éléments - mais en sens inverse - auxquels s'ajoutent la couverture de déficit des homes LESPA expliquent l'augmentation de 10,7 millions de francs en regard de 2007. Cette forte variation découle du régime RPT entré en vigueur en 2008.
<i>Institutions privées</i>	L'écart minime relevé par rapport au budget recèle des variations importantes entre rubriques budgétaires. C'est ainsi que les subsides alloués par l'office de l'enseignement spécialisés sont supérieurs de 5,4 millions de francs (en partie en raison de réaménagements comptables), alors que les subventions du fonds d'intégration professionnelle et du fonds de politique régionale sont inférieures de 1,8 million, respectivement de 3,5 millions de francs. Par rapport aux comptes, l'augmentation importante de 51,5 millions de francs concerne principalement les institutions spécialisées, la formation scolaire spéciale et le maintien à domicile, suite à l'entrée en vigueur de la RPT en 2008.
<i>Personnes physiques</i>	Les ressources allouées aux personnes physiques et morales s'inscrivent à la baisse, que ce soit par rapport au budget 2008 (-10,1 millions) ou aux comptes 2007 (-38 millions). Par rapport au budget 2008, on note des dépenses moins élevées au titre de la diminution des primes de l'assurance-maladie obligatoire (-6,5 millions), de l'assistance des requérants d'asile (-2,4 millions), des bourses (-1,4 million), des chômeurs en fin de droit (-3,7 millions) et des mesures de formation des jeunes (-1,6 million). Dans tous les cas ces baisses sont dues principalement à des besoins moins importants qu'escomptés. On observe en revanche des augmentations des dépenses s'agissant de l'aide matérielle (+4,4 millions) et du contentieux de l'assurance-maladie (+2 millions). En comparaison à 2007, les aides allouées aux personnes physiques diminuent de 38 millions de francs, principalement en raison de l'entrée en vigueur de la RPT en 2008. On observe toutefois une diminution des subsides en faveur des requérants d'asile (-5,1 millions) suite notamment au financement par l'action sociale de l'aide matérielle qui leur est allouée. On relève également une diminution des subsides en faveur des chômeurs en fin de droit (-1,7 million) en raison de l'évolution favorable qu'a connue notre économie jusqu'au milieu de l'année 2008.

Subventions redistribuées

L'examen des rubriques subventions redistribuées (groupe de charges 37) et à redistribuer (groupe de revenus 47) se fait conjointement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons ou communes). Les activités qui en sont bénéficiaires (agriculture, enseignement et formation, etc.) sont détaillées dans le commentaire ci-dessous.

Subventions redistribuées			Variations par rapport aux comptes 2007		Budget 2008 Fr.
	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.		%	
Confédération	75'897'125	76'459'487	-	0,7	79'046'600
Cantons	60'000	0	-	-	0
Communes	861'825	813'712	+	5,9	835'000
37 et 47 Total	76'818'950	77'273'199	-	0,6	79'881'600

Les subventions redistribuées diminuent de 0,5 million de francs en comparaison des comptes 2007. Elles sont inférieures à ce qui avait été prévu au budget (-3 millions). Bien que les écarts globaux soient peu élevés, des différences plus importantes peuvent apparaître lors de l'étude détaillée des rubriques.

La quasi totalité des subventions redistribuées provient de la Confédération. Celles-ci concernent principalement le domaine de l'agriculture (paiements directs et écologiques, améliorations foncières et constructions rurales). Les paiements directs alloués aux agriculteurs diminuent de 2,6 millions de francs par rapport aux comptes 2008 et de 7,7 millions de francs par rapport au budget 2008. Ce dernier écart résulte de la baisse des tarifs pour 2008 qui n'était pas encore connue au moment de l'élaboration du budget ainsi que de la retenue provisionnelle de 5% sur tous les paiements directs jusqu'à la détermination définitive des surfaces exigées par l'OFAG (la vérification des surfaces devrait être terminée à la fin du mois de février 2009).

Dès 2008, les subventions versées par l'Office fédéral de la justice en faveur des maisons d'enfants (mineurs à problèmes, orphelins, etc.) transitent par les comptes de l'Etat (service des établissements spécialisés) qui redistribue ces subsides aux institutions concernées. Les subventions versées en 2008 atteignent 3,4 millions de francs. Ce montant ne figurait pas au budget 2008.

Au niveau des subventions provenant des cantons, signalons que les 60'000 francs comptabilisés en 2008 découlent du fait que le canton de Neuchâtel est dorénavant responsable pour les volets intercantonal BEJUNE et transfrontalier de l'Arc Jurassien. Cela signifie qu'il reçoit et gère la participation fédérale pour l'ensemble des cantons partenaires et qu'il reverse ce montant, par le biais du fonds de politique régionale, aux bénéficiaires qui développent les projets. Ce montant ne figurait pas au budget 2008.

Les subventions provenant des communes (environ 0,8 million), concernent les parts encaissées par le service de l'économie en faveur de Tourisme Neuchâtelois.

Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques se fait conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution, par voie budgétaire, figurant dans les opérations internes.

Opérations internes			Variations		Budget 2008 Fr.
	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	par rapport aux comptes 2007 %		
Bonifications budgétaires aux fonds	53'311'837	20'223'237	+	163,6	23'274'800
Transferts interservices et interfonds	10'776'455	12'301'238	-	12,4	11'074'600
Prélèvements budgétaires dans les fonds	6'970'023	3'655'097	+	90,7	8'278'000
39 et 49 Total	71'058'315	36'179'572	+	96,4	42'627'400

L'augmentation des bonifications budgétaires aux fonds est en grande partie due aux attributions au fonds de promotion de l'économie et au fonds pour l'intégration professionnelle en prévision du financement de mesures anticipatives liées à la crise économique actuelle.

Globalement, les transferts interservices et interfonds sont conformes au budget.

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.		Ecart Fr.	Budget 2008 Fr.
Fonds d'aide aux communes	1'104'100	1'076'000	+	28'100	1'080'000
Fonds des routes communales	1'214'237	599'137	+	615'100	1'201'300
Fonds de promotion de l'économie	24'640'200	6'411'000	+	18'229'200	9'640'200
Fonds de politique régionale	2'977'200	0	+	2'977'200	2'977'200
Fonds pour activités culturelles et artistiques	300'000	57'000	+	243'000	300'000
Fonds pour l'encouragement au cinéma	166'000	141'500	+	24'500	166'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	22'610'100	7'538'600	+	15'071'500	7'610'100
Fonds pour la formation et intégration des jeunes	300'000	4'400'000	-	4'100'000	300'000

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS

	<i>Comptes 2008</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2007</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2008</i> <i>Fr.</i>
380 Attributions à la fortune des fonds	31'865'065	6'539'142	381'300
./ 480 Prélèvements à la fortune des fonds	6'910'947	5'317'492	19'830'800
Variation annuelle de la fortune des fonds	+ 24'954'118	+ 1'221'650	- 19'449'500

L'augmentation de l'attribution à la fortune des fonds est principalement due au fait que des bonifications budgétaires supplémentaires ont été attribuées au fonds de promotion de l'économie et au fonds pour l'intégration professionnelle. Les prélèvements à la fortune des fonds sont inférieurs aux prévisions budgétaires. Cela provient du fait qu'un bon nombre de fonds ont enregistré moins de dépenses que prévu et que d'autres présentent des recettes plus importantes.

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	<i>Comptes 2008</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2007</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2008</i> <i>Fr.</i>
381 Attributions aux réserves	9'998'513	5'602'375	570'000
./ 481 Prélèvements aux réserves	18'527'839	419'500	437'700
Variation annuelle des réserves	- 8'529'326	+ 5'182'875	+ 132'300

Les attributions 2008 aux provisions et réserves sont les suivantes: *Fr.*

- Provision pour litiges	2'975'000
- Réserve de la dîme de l'alcool	601'437
- Provision police cantonale	667'000
- Réserve pour fonds de l'énergie	5'000'000
- Provision pour travaux archéologiques relatifs à l'A5	149'875
- Provision pour charges foncières	605'201

Les prélèvements aux réserves sont les suivants: *Fr.*

- Provision établissements militaires	80'500
- Provision pour assurances	75'000
- Provision pour aide hospitalière	7'661'170
- Provision du service des migrations	700'000
- Provision RPT AI	9'212'000
- Provision SIEN	799'169

Une attribution à la réserve pour fonds cantonal de l'énergie a été effectuée en vue de sa réactivation au cours de l'année 2009.

Imputations internes, vue d'ensemble

Certains services gèrent des crédits globaux et fournissent des prestations pour d'autres services. Ces charges centralisées ne sont plus réparties comme autrefois par le biais des rubriques d'imputations internes. Les services concernés établissent toutefois une ventilation statistique de ces prestations lors de la clôture des comptes.

Cette répartition qui donne une vue plus précise du coût réel des diverses prestations de l'Etat est présentée dans des tableaux figurant à la suite des comptes 2008. Le tableau ci-après en donne une vue d'ensemble.

Imputations internes	Charges à imputer	Produits à imputer	Excédents de charges (-) / revenus (+)		
			avant imputation		après imputation
Autorités	934'199	2'618'947	-	12'631'575	- 10'946'827
DJSF	17'902'642	42'085'555	+	1'057'191'353	+ 1'081'374'266
DSAS	3'531'896	0	-	432'180'804	- 435'712'700
DGT	12'533'465	8'323'527	-	54'233'385	- 58'443'323
DEC	7'255'310	0	-	155'645'423	- 162'900'733
DECS	10'870'517	0	-	387'901'133	- 398'771'650
Total	53'028'029	53'028'029	+	14'599'033	+ 14'599'033

Suite à l'introduction en 2008 du nouveau système de fichet d'affranchissement poste en lieu et place des bordereaux électroniques, la Chancellerie d'Etat n'est plus en mesure de procéder à la répartition statistique des frais de ports et d'affranchissement (rubrique 318030) entre les services concernés.

Les fournitures de bureau, les imprimés, les achats et l'entretien de machines qui relèvent de plusieurs rubriques du groupe "biens, services et marchandises" du service du matériel et des imprimés (SEMI) sont ventilés pour un montant global de 2,6 millions de francs.

Les intérêts passifs comptabilisés au service financier (rubrique 322300) sont ventilés pour un montant de 25 millions de francs. Sont pris en compte les intérêts passifs grevant le patrimoine administratif au 1^{er} janvier 2008. Le taux moyen de la dette consolidée en 2007 (3,261%) sert de référence.

Les tâches en lien avec l'entretien de la téléphonie (rubrique 314040) et les taxes (rubriques 318090) sont assumées par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Celles-ci sont ventilées pour un montant d'environ 0,4 million de francs. Seuls sont pris en considération les centraux reliés au réseau téléphonique de l'Etat.

Les acquisitions de matériel informatique (postes de travail, logiciels, licences, etc.), l'entretien de cet équipement ainsi que les prestations informatiques délivrées par le SIEN à d'autres services de l'Etat sont ventilés pour un montant global d'environ 10 millions de francs, ce qui représente à peu près la moitié des charges totales du SIEN en 2008.

Les activités en lien avec l'entretien et l'exploitation du patrimoine immobilier de l'Etat par le service des bâtiments (entretien, aménagements de locaux, chauffage, eaux, électricité, etc.) sont ventilés pour un montant global de 8,3 millions de francs.

Enfin les loyers sont regroupés au sein du service de la gérance des immeubles (rubrique 316000) et sont intégralement ventilés pour un montant de 6,7 millions de francs.

Recettes fiscales

Recettes fiscales			Variations		Budget 2008 Fr.
	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	par rapport aux comptes 2007 %		
Impôt sur revenu et fortune	748'760'472	724'114'776	+	3,4	714'500'000
Impôt sur bénéfice et capital	122'644'296	129'494'286	-	5,3	111'000'000
Impôt foncier	6'643'437	5'295'949	+	25,4	5'500'000
Impôt sur gains en capital	21'989'464	23'119'712	-	4,9	19'250'000
Droits de mutations	27'052'487	27'225'775	-	0,6	24'000'000
Impôt sur successions et donations	22'128'109	17'922'153	+	23,5	15'000'000
Taxes sur véhicules et bateaux	42'157'395	41'589'005	+	1,4	41'847'300
40 Total	991'375'660	968'761'656	+	2,3	931'097'300

La forte hausse par rapport au budget du produit des impôts (+60,3 millions) provient principalement du rendement accru de l'impôt sur le revenu et la fortune (+34,3 millions ou +4,8%) ainsi que de l'impôt sur le bénéfice et le capital (+11,6 millions ou +10,5%), et dans une moindre mesure des autres catégories d'impôts. Toutes les catégories d'impôts augmentent significativement par rapport au budget 2008, hormis les taxes sur les véhicules. Par rapport à 2007, l'augmentation est due pour l'essentiel à l'impôt sur le revenu et la fortune (+24,6 millions), aux impôts sur les successions et donations (+4,2 millions) et à l'impôt foncier (+1,3 million). L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales recule en revanche de 6,8 millions de francs.

Nous relevons qu'en 2007, l'écart entre le budget et les comptes avoisinait pour les recettes fiscales un montant similaire (+60,7 millions). La différence en chiffres absolus s'expliquait alors davantage par la progression des personnes morales.

Impôt direct cantonal Le produit 2008 de l'impôt des personnes physiques tient compte de la révision de la loi sur les contributions directes, entrée en vigueur en 2008, qui induit pour l'Etat une perte de recettes fiscales d'une vingtaine de millions de francs. Il dépasse de 33,1 millions de francs le montant porté au budget.

L'écart par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants:

- Forte croissance des revenus (salaires, bonus) des salariés durant les bonnes années de conjoncture. Il convient de rappeler à cet égard que le produit de l'impôt 2008 correspond aux bordereaux soldes des impôts calculés sur les revenus imposables 2007, et des acomptes 2008 adaptés en fonction de la taxation 2007. Le service des contributions n'a en outre pas constaté une augmentation significative des adaptations de tranches en cours de l'année 2008 suite à la détérioration de la situation économique. A relever que le budget 2008 a été élaboré sur la base de la dernière taxation connue, soit celle correspondant à l'année fiscale 2006.
- Rattrapage en 2008 du retard accumulé dans la taxation de contribuables externes (contribuables domiciliés hors canton, exploitant p.ex. une entreprise ou disposant de biens immobiliers dans le canton).
- Augmentation des rappels, amendes et insuffisances d'impôts.
- Augmentation ponctuelle de gains extraordinaires.

L'impôt à la source s'accroît de 1,1 million de francs, alors que l'impôt versé par les travailleurs frontaliers demeure proche du budget.

Par rapport à 2007, l'impôt sur le revenu et la fortune s'accroît globalement de 24,6 millions de francs (+3,4%). Sans la révision fiscale, la progression de l'impôt des personnes physiques aurait été de plus de 6%.

L'écart favorable de 11,6 millions de francs par rapport au budget du produit de l'impôt direct des personnes morales est dû aux bénéfiques imposables record enregistrés par les entreprises industrielles, dans le secteur horloger en particulier. Ce résultat a été quelque peu atténué par les performances médiocres du secteur financier pris dans son ensemble, suite à la crise financière, qui explique par ailleurs aussi la baisse de 6,8 millions de francs enregistrée par rapport à 2007.

Impôt foncier L'impôt foncier comprend l'impôt sur les immeubles de placement des personnes morales de même que celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale. Il augmente de plus de 1 million de francs tant par rapport au budget qu'aux comptes 2007. Sa variation est due au rattrapage de taxations d'années antérieures.

Impôts sur les gains en capital et droits de mutations (lods) Les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation enregistrent un résultat bien meilleur que prévu, dépassant au total de 5 millions de francs le montant porté au budget, mais demeurent en deçà des comptes 2007, en particulier s'agissant de l'impôt sur les gains immobiliers, en recul de 1,7 million de francs. L'évolution de cet impôt est souvent aléatoire et peut dépendre de transactions particulières importantes. Néanmoins, sa progression plus forte qu'escomptée en 2008 est l'expression d'un marché immobilier encore florissant.

Impôt sur les successions et donations L'impôt sur les successions et donations dépasse de 7,1 millions de francs le budget et est de 4,2 millions de francs supérieur aux comptes 2007. Par nature, ces recettes peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre et dans des proportions imprévisibles en fonction d'éléments particuliers. Bien qu'impossible à démontrer scientifiquement, une relation existe sans aucun doute avec les variations boursières et les valeurs immobilières, qui influencent aussi la fortune nette des personnes physiques, en cas de donations entre vifs ou lors de l'ouverture de successions.

COMPOSITION DE L'IMPÔT DIRECT CANTONAL

(En francs et pour-cent)

<i>Impôt dû</i>	2008		2007	
	Fr.	%	Fr.	%
Personnes morales *	122'644'296	14,0	129'494'286	15,2
Personnes physiques *	742'174'154	85,2	718'048'721	84,1
Impôt travailleurs frontaliers	6'586'318	0,8	6'066'055	0,7
Total	871'404'768	100,0	853'609'062	100,0

* Y compris corrections de taxations antérieures, comptes d'insuffisance et amendes, bénéfiques en capital, imputations forfaitaires, etc.

Le produit de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales enregistré dans les comptes de l'Etat, dans le cadre du système de taxation postnumerando, ne permet pas de faire la distinction entre l'impôt sur le revenu et la fortune, respectivement le bénéfice et le capital. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au rapport de gestion du DJSF, au chapitre consacré au service des contributions.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

(En milliers de francs)

<i>Année</i>	<i>Impôt direct cantonal¹⁾</i>	<i>Impôts immobiliers (lods, impôt foncier, gains immobiliers²⁾</i>	<i>Part du canton à l'impôt fédéral direct</i>	<i>Impôts sur les donations et les successions³⁾</i>	<i>Taxes sur véhicules</i>
1992	409'704	27'109	67'646	22'741	26'293
1993	420'606	21'255	69'454	21'928	29'389
1994	434'493	24'572	75'762	19'740	29'665
1995	449'359	29'530	73'714	21'155	30'193
1996	467'280	26'097	79'394	24'638	32'339
1997	468'551	25'808	88'602	23'386	33'188
1998	472'319	30'656	83'615	24'148	34'043
1999	501'568	31'717	88'213	25'153	35'136
2000	528'857	33'303	95'609	36'901	35'822
2001	554'925	32'517	105'371	31'499	36'410
2002	594'001	34'971	127'344	21'324	36'874
2003	573'425	44'300	107'597	22'069	37'175
2004	586'176	38'838	111'078	17'124	39'136
2005	755'999	47'606	91'806	14'296	39'293
2006	809'712	48'982	119'653	18'654	39'611
2007	853'609	55'206	112'606	17'922	39'947
2008	871'405	54'669	55'182	22'128	40'478

¹⁾ Y compris les versements compensatoires concernant les travailleurs frontaliers et l'ancienne contribution aux charges sociales pour l'année 1991

²⁾ Y compris l'ancien impôt complémentaire sur les immeubles remplacé par l'impôt foncier en 2001

³⁾ Y compris l'émolument de dévolution d'hérédité, supprimé dès la période fiscale 2003

Revenus des biens

Revenus des biens	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2007 %	Budget 2008 Fr.
Banques	1'642'801	1'905'038	- 13,8	742'000
Créances	11'606'848	10'899'902	+ 6,5	9'091'000
Titres	1'043'253	860'650	+ 21,2	711'800
Immeubles du patrimoine financier	574'344	553'605	+ 3,7	543'000
Gains sur placements	7'342'814	2'747'766	+ 167,2	2'800'000
Prêts du patrimoine administratif	11'548	62'680	- 81,6	11'000
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	23'500'000	24'250'000	- 3,1	23'500'000
Immeubles du patrimoine administratif	2'445'646	2'448'767	- 0,1	2'345'700
Autres revenus	13'517	34'413	- 60,7	0
42 Total	48'180'771	43'762'821	+ 10,1	39'744'500

Le produit des créances augmente de 4,4 millions de francs par rapport à 2007 et de 8,4 millions de francs par rapport au budget 2008.

La variation des créances provient d'une part d'une augmentation des intérêts moratoires et des intérêts compensatoires facturés (+3 millions), d'autre part de la diminution des intérêts sur créances provenant d'une baisse des placements à terme, due au fait que les conditions de rémunération de ces comptes étaient inférieures à celles des comptes courants bancaires. De surcroît, le risque de contrepartie était très important en raison de la crise financière.

La plus-value générée par la vente des actions Gansa à Viteos entraîne une augmentation des gains sur placements de 4 millions de francs.

Les revenus provenant des prêts du patrimoine administratif diminuent suite à des remboursements.

Contributions

Contributions	<i>Comptes 2008</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2007</i> <i>Fr.</i>	<i>Variations</i> <i>par rapport aux</i> <i>comptes 2007</i> <i>%</i>		<i>Budget 2008</i> <i>Fr.</i>
Emoluments administratifs	37'962'085	36'898'163	+	2,9	36'398'200
Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions	17'809'824	18'340'404	-	2,9	18'518'400
Ecologies	10'112'243	9'870'763	+	2,4	9'289'700
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	23'601'095	22'842'334	+	3,3	22'604'000
Ventes	4'577'335	5'967'365	-	23,3	4'814'300
Dédommagements de tiers	20'025'569	19'522'483	+	2,6	17'548'300
Amendes	18'004'734	15'276'627	+	17,9	13'390'000
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	4'628'794	5'762'253	-	19,7	5'864'500
Autres contributions	12'605'731	8'821'136	+	42,9	9'061'600
43 Total	149'327'410	143'301'528	+	4,2	137'489'000

Par rapport à l'année 2007, les contributions reçues augmentent de 6 millions de francs. Le résultat des comptes dépasse le budget de 11,8 millions de francs.

L'augmentation des émoluments administratifs se constate principalement au service de la justice (+0,5 million), ainsi qu'au service de la consommation et des affaires vétérinaires (+0,7 million).

L'intégration de l'Observatoire au CSEM, au 1^{er} juillet 2007, a comme conséquence une diminution des ventes à des tiers (-2,1 millions) par rapport aux comptes 2007.

Au service de la justice, les amendes d'ordre présentent une augmentation de 1,9 million de francs par rapport à 2007 et dépassent le budget de 4,7 millions de francs.

Au service des ponts et chaussées, les facturations concernant des travaux sur l'A5 sont en diminution (-0,8 million dans les prestations propres pour investissements), suite à la création du CNERN au 1^{er} janvier 2008.

La hausse des autres contributions provient principalement du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), qui voit ses revenus augmenter (+2,6 millions) par rapport à 2007 en raison de la reprise des activités du service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds (SIC).

Part à des recettes fédérales sans affectation

Part à des recettes sans affectation				
	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2007 %	Budget 2008 Fr.
Péréquation fédérale / Péréquation des ressources	6'714'370	0	-	7'736'000
Péréquation fédérale / Compensation charges géo-topographiques	22'183'000	0	-	22'183'000
Péréquation fédérale / Compensation charges socio-démographiques	11'914'000	0	-	11'914'000
Péréquation fédérale / Compensation cas de rigueur	108'833'304	0	-	108'961'000
Impôt fédéral direct	55'182'248	112'606'435	- 51,0	55'000'000
Impôt anticipé	14'266'757	14'772'023	- 3,4	6'800'000
Impôt épargne UE	399'352	625'715	- 36,2	0
Taxe d'exemption du service militaire	750'316	463'512	+ 61,9	430'000
Bénéfice de la Banque nationale suisse	27'759'038	47'067'321	- 41,0	37'600'000
Droits sur les carburants	10'699'281	16'373'577	- 34,7	11'000'000
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	601'771	574'020	+ 4,8	575'000
Redevance poids lourds	11'360'318	9'125'782	+ 24,5	9'069'000
44 Total	270'663'755	201'608'385	+ 34,3	271'268'000

La part du canton aux recettes sans affectation augmente de 69,1 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.

L'introduction de la RPT dès 2008 entraîne la mise à disposition de recettes additionnelles brutes non affectées de 149,6 millions de francs pour notre canton, au titre des nouveaux instruments de péréquation financière fédérale. La part neuchâteloise est inférieure d'environ 1 million de francs par rapport à celle budgétée, en raison de la correction d'une erreur de calcul commise par le canton de Saint-Gall.

Les diminutions des parts du canton à l'impôt fédéral direct (-57,4 millions) et au bénéfice de la BNS (-19,3 millions) en regard de 2007 sont pour l'essentiel également dues à l'introduction de la RPT.

L'introduction d'un nouveau mode de financement des droits sur les carburants a induit quant à lui une diminution des entrées.

Les redevances poids lourds présentent une augmentation de 2,2 millions de francs, compte tenu d'un versement du fonds d'infrastructures.

Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques	Comptes 2008 Fr.	Comptes 2007 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2007 %	Budget 2008 Fr.
Confédération (asile, CNIP, entretien A5, établissements militaires, etc.)	21'441'979	28'265'232	- 24.1	28'950'200
Cantons (Université, HES, lycées, écoles professionnelles, etc.)	31'600'872	29'812'719	+ 6.0	30'317'900
Communes (police, protection civile, documents d'identité, etc.)	11'096'473	9'810'123	+ 13.1	11'678'600
45 Total	64'139'324	67'888'074	- 5.5	70'946'700

Globalement, les dédommagements reçus de collectivités publiques diminuent de 3,7 millions de francs par rapport aux comptes 2007 et sont de 6,8 millions de francs inférieurs aux prévisions budgétaires.

L'écart négatif de l'ordre de 7 millions de francs, tant avec les comptes 2007 qu'avec le budget, des indemnités de la Confédération est dû pour une part importante à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'asile, ainsi qu'au déploiement des effets de la RPT (diminution de la part fédérale pour l'entretien de l'A5) au 1^{er} janvier 2008.

Les contributions des cantons progressent, tant par rapport aux comptes 2007 (+1,8 million) qu'au budget (+1,3 million) notamment en raison du nombre d'étudiants (formation HES, CPMB et lycée Jean-Piaget) et du nombre de pensionnaires (EEP Gorgier Bellevue) d'autres cantons plus élevés que prévu.

La participation des communes progresse par rapport aux comptes 2007, notamment en raison de l'augmentation des dédommagements au titre de la police cantonale dans le cadre de la police unique (+0,8 million) et d'une contribution plus importante au fonds de la protection civile régionale (+0,5 million). L'écart par rapport au budget (-0,6 million) provient en partie d'une demande de pièces d'identités moins importante qu'attendue.

Subventions acquises

Subventions acquises	<i>Comptes 2008</i> Fr.	<i>Comptes 2007</i> Fr.	<i>Variations par rapport aux comptes 2007</i> %	<i>Budget 2008</i> Fr.
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, Université, formation professionnelle, mensurations, bourses, etc.)	130'653'872	172'523'133	- 24,3	137'191'500
Cantons	0	32'189	- 100,0	172'500
Communes (aide matérielle, transports, chômeurs en fin de droit, etc.)	70'371'285	71'318'070	- 1,3	68'797'900
Propres établissements (ECAP, etc.)	1'229'334	1'310'960	- 6,2	1'846'200
Autres subventions acquises (Sport-toto, etc.)	3'601'118	3'858'692	- 6,7	3'785'000
46 Total	205'855'609	249'043'044	- 17,3	211'793'100

Les subventions acquises diminuent de 5,9 millions de francs en regard du budget et de 43,2 millions de francs par rapport aux comptes 2007.

Les subventions reçues de la Confédération sont inférieures de 6,5 millions de francs au budget notamment au titre de l'AVS/AI (-1,9 million), du service de l'emploi (-1,6 million), des centres professionnels et des lycées (-1,0 million), ainsi que de la politique régionale (-2,6 millions) en raison du retard pris sur le plan cantonal dans la mise en œuvre de la législation et des projets. La diminution de 41,9 millions de francs constatée par rapport à 2007 découle pour l'essentiel des réaménagements entrepris dans le cadre de l'introduction de la RPT en 2008 (assurance-maladie, AVS/AI, bourses).

Les parts communales aux charges co-financées augmentent globalement de 1,6 million de francs par rapport au budget. Les plus fortes variations concernent l'aide matérielle (+2,7 millions) et les mesures d'intégration professionnelle (-1,9 million). Ce dernier élément explique également la participation moins élevée des communes par rapport à 2007 (-0,9 million).

Classification fonctionnelle

Le tableau ci-après, qui résume celui figurant à la suite des comptes détaillés, montre l'évolution des charges selon les diverses tâches de l'Etat. Les montants cités correspondent aux charges nettes, déduction faite des recettes imputables à chaque secteur (contributions d'autres collectivités publiques, etc.).

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Comptes 2008		Comptes 2007	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	81.2	6.6	87.5	7.6
Sécurité publique	64.8	5.2	64.0	5.5
Enseignement et formation	381.7	30.8	348.2	30.1
Culture et loisirs	15.3	1.2	13.8	1.2
Santé	260.7	21.1	261.1	22.6
Prévoyance sociale	287.9	23.3	264.0	22.9
Trafic	83.5	6.7	74.5	6.5
Protection et aménagement de l'environnement	18.5	1.5	15.4	1.3
Économie publique	43.8	3.6	27.0	2.3
Sous-total	1'237.4	100.0	1'155.5	100.0
Finances et impôts	-1'252.0		-1'162.9	
Excédent de revenus	-14.6		-7.4	

Les variations les plus significatives, en termes absolus, concernent les secteurs "Finances et impôts" (+89,1 millions), "Enseignement et formation" (+33,5 millions), "Prévoyance sociale" (+23,9 millions), "Economie publique" (+16,8 millions) et "Trafic" (+9 millions).

Les trois secteurs "Santé", "Prévoyance sociale", "Enseignement et formation" représentent toujours environ 75 % des charges nettes de l'Etat (sans finances et impôts).

La progression de 89 millions de francs constatée dans le secteur "Finances et impôts" est en particulier imputable aux effets de la RPT. A cela s'ajoute le rendement conséquent des impôts cantonaux (+21 millions) et les gains d'intérêts de l'ordre de 7 millions de francs (principalement avec la diminution de la dette de près de 66 millions et la vente des actions Gansa). En revanche, la part à l'impôt fédéral direct diminue de 57 millions de francs suite à la nouvelle clé de répartition introduite dès 2008.

La croissance importante du secteur "Enseignement et formation" s'explique principalement par la création de l'office de l'enseignement spécialisé qui représente des charges supplémentaires dans ce domaine de l'ordre de 30 millions de francs. Ceci résulte de la mise en place de la RPT au 1^{er} janvier 2008 qui a généré la cantonalisation de prestations jusqu'alors financées par l'assurance invalidité.

Le domaine "Prévoyance sociale" a été particulièrement concerné par la mise en place de la RPT. Globalement, il connaît une évolution marquée, mais les progressions sont très hétérogènes au sein du domaine. Ainsi, le secteur de l'assurance-invalidité (notamment avec le forfait fédéral AI) voit ses charges nettes diminuer de 30 millions de francs, tandis qu'elles augmentent de 19 millions de francs dans le domaine de l'invalidité (établissements spécialisés pour adultes), de 12 millions de francs pour l'assurance-maladie et de 5 millions de francs pour la protection de la jeunesse (établissements spécialisés pour mineurs). Enfin, l'attribution de 15 millions de francs au fonds d'intégration professionnelle dans le cadre des mesures d'anticipation liées à l'évolution de la conjoncture participe à la progression de ce domaine.

La variation importante du secteur "Economie publique" découle de la dotation supplémentaire au fonds de promotion de l'économie pour 15 millions de francs, ainsi que de la création d'une réserve de 5 millions de francs en faveur du fonds cantonal de l'énergie, qui sera réactivé en 2009.

La progression du secteur "Trafic" est due majoritairement à l'augmentation des subventions accordées aux entreprises de transport (chemins de fer privés) suite, d'une part, à l'entrée en vigueur de la RPT et, d'autre part, à l'amélioration de l'offre de prestations.

Classification économique

Cette classification ventile les charges brutes selon la nature des flux financiers (rémunérations, biens et services, transferts, etc.) et selon les secteurs intéressés (secteur privé ou collectivités publiques). Elle met en évidence l'interdépendance financière entre la Confédération, le canton et les communes.

Le tableau ci-après présente la synthèse des informations figurant à la suite des comptes détaillés:

Classification économique (En millions de francs)	Comptes 2008			Comptes 2007		
	Charges	Revenus	Part en %	Charges	Revenus	Part en %
Charges de personnel	438.8		23.2	438.1		24.5
Biens, services et marchandises	126.3		6.7	113.2		6.3
Intérêts passifs	45.4		2.4	48.6		2.7
Transferts à la Confédération et aux cantons	83.4		4.4	112.9		6.3
Transferts aux communes	105.0		5.5	109.6		6.1
Transferts aux établissements et aux privés	870.8		46.0	825.5		46.1
Autres charges	224.1		11.8	143.6		8.0
Recettes fiscales		991.4	51.9		968.8	53.9
Transferts de la Confédération et des cantons		530.3	27.8		508.7	28.3
Transferts des communes		82.3	4.3		81.9	4.5
Autres revenus		304.4	16.0		239.5	13.3
Total	1'893.8	1'908.4	100.0	1'791.5	1'798.9	100.0

Les modifications les plus importantes concernent, au niveau des charges, les autres charges (+80 millions), les transferts aux établissements et aux privés (+45 millions) et les transferts à la Confédération et aux cantons (-29 millions). Au niveau des revenus, la variation la plus marquée se situe sous la rubrique des autres revenus (+65 millions), des recettes fiscales (+23 millions) et des transferts de la Confédération et des cantons (+22 millions).

L'augmentation conséquente des autres charges résulte des dotations importantes qui ont été faite aux fonds (intégration professionnelle et promotion économique pour 30 millions) et aux réserves (réactivation du fonds cantonal de l'énergie et provision pour litige en cours avec l'hôpital de la Providence pour 8 millions) et des imputations internes (+35 millions) liées à ces flux financiers. L'augmentation très marquée des transferts aux établissements et aux privés est liée en majeure partie au déploiement des effets de la RPT dès le 1^{er} janvier 2008. Les variations constatées au sein du groupe sont importantes, tant en augmentation qu'en diminution des charges. Ainsi, les transferts aux établissements spécialisés augmentent de 22 millions de francs, tandis que l'office de l'enseignement spécialisé nouvellement créé distribue pour 20 millions francs de subventions. L'aide hospitalière progresse de 9 millions de francs (hôpitaux et maintien à domicile) et les subventions destinées aux entreprises de transport augmentent de près de 8 millions de francs. Des mouvements inverses sont aussi constatés, notamment une diminution de 18 millions de francs des transferts au titre de l'assurance-maladie obligatoire, principalement en raison du rattrapage du contentieux de l'arriéré de l'assurance-maladie qui a été comptabilisé en 2007 de manière extraordinaire (14,5 millions). L'abandon de la réduction des prix de pension des homes LESPAs et privés représente une diminution des transferts de plus de 13 millions de francs.

Les transferts à la Confédération et aux cantons diminuent fortement et sont une conséquence directe de la RPT. Ainsi, le montant des transferts à la Confédération diminue de 36 millions de francs pour le domaine AVS-AI. En revanche, les transferts aux cantons augmentent de près de 3 millions de francs au titre de la compensation pour cas de rigueur (RPT) et d'un montant équivalant en dédommagement pour les étudiants hors canton, plus nombreux que prévu, ainsi que pour les contributions accrues aux hautes écoles et universités.

Au niveau des revenus, la progression marquée de la catégorie des autres revenus provient principalement des imputations internes (+35 millions, en lien avec les dotations importantes aux fonds) et du prélèvement aux réserves (+18 millions) qui concerne surtout la provision RPT AI (+9 millions) et la provision pour l'aide hospitalière (+8 millions). La progression des gains sur le placement du patrimoine financier (+5 millions) a aussi contribué à forte variation de la catégorie sous revue.

La situation économique encore favorable pour l'année 2008 a permis d'accroître les rentrées fiscales de 23 millions de francs, et ce malgré la révision de la loi sur les contributions directes, entrée en vigueur en 2008, qui induit pour l'Etat une perte de recettes fiscales d'une vingtaine de millions de francs.

L'augmentation pour près de 22 millions de francs des transferts de la Confédération et des cantons est plus particulièrement liée à l'entrée en vigueur de la RPT. C'est ainsi que notre canton a perçu en 2008 pour 149,6 millions de francs de montants bruts non-affectés au titre de la péréquation fédérale directe. Ces montants sont en bonne partie compensés par la suppression des suppléments péréquatifs sur les subventions reçues de la Confédération ainsi que sur les parts de notre canton aux recettes fédérales.

Compte des investissements

Résultats Les résultats des derniers exercices ainsi que du budget 2008 se présentent comme suit:

Compte des investissements (En milliers de francs)	<i>Comptes 2008</i>	<i>Budget 2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>Comptes 2005</i>	<i>2004</i>	<i>2003</i>
Dépenses d'investissements	141'335	161'424	102'359	132'651	150'231	214'347	204'422
./. Recettes	50'237	97'447	58'995	83'587	86'580	136'420	146'727
Dépenses nettes	91'098	63'977	43'364	49'064	63'651	77'927	57'695
./. Amortissements portés au bilan	84'772	78'281	77'107	78'914	77'417	78'126	77'959
Dépenses portées au bilan	6'326	-14'304	-33'743	-29'850	-13'766	-199	-20'264

Récapitulation des investissements par département et par objet

Récapitulation des investissements par départements et par objets	Comptes 2008			Budget 2008			Comptes 2007		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Par départements</i>									
Autorités	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Justice, sécurité et finances	3'928'979.92	363'582.40	3'565'397.52	6'614'100.00	0.00	6'614'100.00	1'941'565.61	155'000.00	1'786'565.61
Santé et affaires sociales	450'000.00	130'485.00	319'515.00	650'000.00	120'000.00	530'000.00	650'000.00	28'719.20	621'280.80
Gestion du territoire	61'741'976.75	44'461'623.35	17'280'353.40	121'550'000.00	94'016'500.00	27'533'500.00	75'159'954.19	54'276'741.58	20'883'212.61
Economie	3'670'577.00	115'000.00	3'555'577.00	4'618'000.00	0.00	4'618'000.00	3'615'766.45	24'989.50	3'590'776.95
Education, culture et sports	71'543'507.67	5'165'876.85	66'377'630.82	27'991'500.00	3'310'000.00	24'681'500.00	20'991'231.17	4'509'353.80	16'481'877.37
Total	141'335'041.34	50'236'567.60	91'098'473.74	161'423'600.00	97'446'500.00	63'977'100.00	102'358'517.42	58'994'804.08	43'363'713.34
<i>Par objets</i>									
Bâtiments, constructions et équipements	75'062'892.49	5'821'896.25	69'240'996.24	33'846'100.00	3'430'000.00	30'416'100.00	23'299'451.88	4'759'306.00	18'540'145.88
Routes cantonales	16'987'302.23	12'027'908.55	4'959'393.68	23'114'000.00	14'565'000.00	8'549'000.00	26'446'826.70	15'647'460.45	10'799'366.25
Route nationale 5	34'431'786.07	31'476'447.80	2'955'338.27	80'162'000.00	77'888'000.00	2'274'000.00	41'686'073.89	37'421'040.13	4'265'033.76
Correction et régulation des eaux	625'694.75	254'555.00	371'139.75	2'450'000.00	797'500.00	1'652'500.00	53'859.60	239'211.00	-185'351.40
Epuration des eaux	4'354'816.35	174'848.00	4'179'968.35	6'900'000.00	400'000.00	6'500'000.00	2'237'368.45	536'885.00	1'700'483.45
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	2'697'549.00	0.00	2'697'549.00	2'700'000.00	0.00	2'700'000.00	1'817'215.80	24'989.50	1'792'226.30
Bâtiments scol.communaux et inst. sportives	2'107'175.55	0.00	2'107'175.55	3'931'500.00	0.00	3'931'500.00	2'005'848.50	0.00	2'005'848.50
Entreprises de transports privées, aéroports	3'726'474.15	365'912.00	3'360'562.15	6'820'000.00	366'000.00	6'454'000.00	3'038'086.30	365'912.00	2'672'174.30
Divers	1'341'350.75	115'000.00	1'226'350.75	1'500'000.00	0.00	1'500'000.00	1'773'786.30	0.00	1'773'786.30
Total	141'335'041.34	50'236'567.60	91'098'473.74	161'423'600.00	97'446'500.00	63'977'100.00	102'358'517.42	58'994'804.08	43'363'713.34

Commentaires

Au budget 2008, des dépenses d'investissements nettes ont été prévues à hauteur de 64 millions de francs. Les comptes 2008 font ressortir des dépenses nettes à hauteur de 91,1 millions de francs, soit une différence de 27,1 millions de francs. Les paiements sur les crédits en cours sont supérieurs de 38,7 millions de francs et ceux sur les crédits à solliciter inférieurs de 11,6 millions de francs par rapport au budget 2008.

Pour les crédits en cours de réalisation, les écarts les plus importants sont les suivants:

Pour l'acquisition des immeubles et infrastructures du secondaire 2, des dépenses à hauteur de 42,4 millions de francs ont été comptabilisées en 2008. Ces dépenses n'étaient pas prévues au budget ceci en raison du remboursement anticipé du prêt octroyé par les Villes.

Concernant la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles, des dépenses nettes ont été budgétées à hauteur de 1,7 million de francs, mais les comptes enregistrent des dépenses nettes quasi nulles. Cet écart provient du fait que les frais de reconnaissance géologiques pour le projet du tunnel du bois des Rutelins ont été nettement inférieurs à ce qui était prévu vu la qualité du rocher rencontré. D'autre part, des travaux de renouvellement d'équipement électromécanique ont été différés.

Concernant l'objet "UNI, crédit d'équipements informatiques et scientifiques pour la période quadriennale 2007-2010", des dépenses nettes ont été budgétées à hauteur de 3,6 millions de francs alors que les comptes indiquent des dépenses pour 9 millions de francs. Cet écart de 5,4 millions de francs provient de l'acquisition d'équipements dans le cadre du transfert de l'IMT à l'EPFL et au CSEM.

Des dépenses nettes à hauteur de 1,3 million de francs ont été engagées pour la réfection et l'assainissement du Pont de Biaufond. Ces dépenses non-prévues sont en fait compensées par le biais du crédit cadre à solliciter "entretien et renforcement d'ouvrages d'art" (1,8 million de dépenses nettes au budget 2008).

Pour le crédit en cours "SIEN, développement de l'informatique cantonale 2004-2009", les dépenses nettes effectives ont été inférieures à celles budgétées pour 1,7 million de francs en raison de manque de ressources nécessaires pour concrétiser le projet.

Pour les crédits "Doublement de la voie entre Bümpliz Nord – Niederbottigen et Anet – Pont-de-Thielle sur la ligne ferroviaire Neuchâtel – Berne du BLS" et "Crédit cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fers privés", les dépenses nettes d'investissement ont été inférieures au budget pour respectivement 1,1 million de francs et 1,9 million de francs principalement en raison de reports de travaux dus à une surplanification au niveau des entreprises de transports.

La rubrique "Participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux" enregistre des dépenses nettes inférieures de 2,3 millions de francs par rapport au budget car plusieurs subventions n'ont pas été versées aux communes, certains projets n'ayant pas pu démarrer (acceptation au niveau communal, autorisations, etc.).

En ce qui concerne les crédits à solliciter, un grand nombre d'investissements budgétés en 2008 n'ont pas été réalisés. Il s'agit principalement des objets suivants:

- Etudes d'aménagement H18-H20 pour 4 millions de francs de dépenses nettes (remplacé par le crédit accordé en décembre 2007 pour l'élaboration du dossier de la route principale H20

- Entretien et renforcement d'ouvrage d'art pour 1,8 million de francs de dépenses nettes (voir remarque ci-dessus concernant l'assainissement du Pont de Biaufond).
- Ouvrages de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eaux pour 1 million de francs de dépenses nettes.
- Réaménagement de la H20 au Locle et à la Chaux-de-Fonds pour 1 million de francs de dépenses nettes.
- Crédit cadre d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments du CPMB à Colombier pour 1 million de francs de dépenses nettes.

Le tableau ci-après mentionne les principaux écarts par rapport au budget:

VARIATION DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT AU BUDGET

(En milliers de francs)

		<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>
<i>Investissements propres:</i>				
Doublement de voie entre Bümpliz Nord – Niederbottigen et Anet – Pont-de-Thielle sur la ligne ferroviaire Neuchâtel – Berne du BLS SIEN, développement de l'informatique cantonale 2004-2009	-	1'148		0
Crédit cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés (BLS, TN, TRN et CJ)	-	1'723		0
Part cantonale aux dépenses pour le gros entretien de la route A5	-	1'895		0
Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes	-	47'104	-	47'459
Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes	+	859	-	2'239
Réfection et assainissement du Pont de Biaufond	-	1'567	+	172
Ouvrages de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau	+	2'238	+	895
Réaménagement H20 au Locle et à La Chaux-de-Fonds	-	1'500	-	500
Entretien et renforcement d'ouvrage d'art	-	1'000		0
Etudes d'aménagement H18-H20	-	3'100	-	1'300
Participation du canton à l'évacuation et à l'épuration des eaux et à l'élimination des déchets	-	4'000		0
Acquisition d'un logiciel pour le traitement informatique des poursuites	-	2'145	+	175
Acquisition des immeubles et infrastructures du secondaire 2	-	963		0
CPMB à Colombier, crédit cadre, assainissement enveloppe des bâtiments y compris installations techniques spécifiques	+	42'450		0
Construction d'une halle de sport double (halle Volta) à La Chaux-de-Fonds	-	1'000	-	300
HEG-ESNIG, Conservatoire, Neuchâtel, nouveaux bâtiments	-	582	+	1'080
UNI, crédit d'équipements informatiques et scientifiques pour la période quadriennale 2007-2010	+	5'358		0
UNI, 1 ^{er} mars 26, rénovation et mise en conformité des locaux du bâtiment principal	+	642	+	820
<i>Subventions aux investissements:</i>				
Halle de sport triple de la Riveraine à Neuchâtel, subvention de l'Etat sur la part de la Ville de Neuchâtel	-	640		0
<i>Autres objets</i>				
	-	2'269	+	1'446
Total	-	20'089	-	47'210

Engagements

Le montant des engagements contractés au 31 décembre 2008 s'élève à 115,4 millions de francs. Le détail figure au compte des investissements et s'établit de la manière suivante:

Engagements	Fr.
- Montant des crédits accordés en cours à ce jour	1'335'278'000
- Dépenses effectuées au 31 décembre 2008 sur ces crédits	-1'219'912'000
Différence	115'366'000

Les engagements augmentent de 27,3 millions de francs par rapport à la clôture précédente. Les crédits les plus importants accordés en 2008 ont été les suivants: 20,9 millions de francs destinés à la rénovation et l'agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds et la rénovation et l'agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier, 5,8 millions de francs pour l'octroi d'un crédit destiné aux sites pollués, 1,9 million de francs à titre de subvention cantonale pour la première étape de la restauration de la Collégiale de Neuchâtel et 3,6 millions de francs destinés à la construction d'une halle de sport double (halle Volta) en ville de La Chaux-de-Fonds.

Crédits supplémentaires et complémentaires

Nous indiquons ci-après les crédits supplémentaires, les compléments au compte des investissements et les nouveaux crédits accordés par arrêté du Conseil d'Etat ou décret du Grand Conseil qui n'étaient pas prévus au budget. Des économies ou des recettes compensatoires ont été apportées pour certains d'entre eux. De plus, il faut préciser que les crédits accordés n'ont pas tous été utilisés entièrement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Chancellerie, secrétariat	318525	Mandats de communication donnés à la société BeMore et frais de communication relatifs aux rencontres citoyennes "Parlons-en"	141'200
Service du matériel et des imprimés	310000	Dépassement de budget suite à la reprise de l'économat de la Ville de La Chaux-de-Fonds	150'000
	310695	Les factures 2008 pour le matériel spécial ont été passées dans SAP par le SEMI et refacturées directement aux services	315'000
Secrétariat général DJSF	318000	Honoraires de mandats pour divers projets à la Régie Fribourg SA, à IDHEAP-COMPAS et à l'Etude Me Haymann	153'800
Service de la justice	301000	Assainissement des dossiers de naturalisation	185'000
	301000	Acquisition de matériel de radar et d'équipement divers	112'143
	318215	Rémunération portant sur des honoraires, des frais et des débours qui ne peuvent être assumés par les personnes bénéficiant des mesures de tutelle ou de curatelle	264'000
Tribunal cantonal	300210	Salaires des juges suppléants extraordinaires pour la mise à jour du contentieux du Tribunal administratif	180'900
	300210	Diverses suppléances dans les tribunaux du district	245'000
Ministère public	300200	Election d'un troisième procureur avec effet au 19 mars 2008	125'600
	318051	Contrôles liés aux ivresses au volant et analyses ADN	140'000
Juges d'instruction	318051	Augmentation liée au nombre d'affaires, à leur importance et à leur complexité	150'000
Tribunal fiscal	300210	Suppléance de la présidente	130'000
Police cantonale	301060	Indemnités liées à l'Euro 2008 et à la téléphonie mobile	378'700
	311000	Acquisition de matériel informatique suite à l'intégration des policiers de la Ville de Neuchâtel et acquisition d'un radar	154'000
	318000	Mandats confiés à Teamconsult	120'000
Service financier	318064	Modification technique, sans implication financière, concernant les imputations aux institutions	292'048
	318080	Modification formelle (application du principe d'échéance), sans conséquence financière, concernant le remboursement des frais CCP	140'000
	322300	Opérations d'achat des bâtiments du secondaire 2	1'500'000
Services des ressources humaines	309300	Financement des frais d'annonces et autres dépenses en lien avec le recrutement du personnel au sein de l'administration cantonale	140'000
Service informatique de l'entité neuchâteloise	311010	Reprise du matériel du SIC de la Ville de La Chaux-de-Fonds	150'000

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Hôpital psychiatrique de Perreux	318000	Interventions confiées à des tiers concernant l'hébergement provisoire des pensionnaires du Home Bellevue et l'établissement d'une convention	106'500
Service de l'action sociale	366300	Estimation trop optimiste des charges d'aide matérielle lors de l'établissement du budget	4'500'000
Services des établissements spécialisés	365360	Nouveau mode de calcul adopté par l'Office fédéral de la justice quant au versement de sa subvention	1'950'000
	365365	Les placements pénaux de mineurs hors canton plus élevés que les prévisions	730'000
	365375	Augmentation du nombre d'adultes AI, retrait de l'OFAS à la participation de la subvention et collaboration intercantonale pour des placements d'adultes AI hors canton	1'770'000
Service des ponts et chaussées	311030	Achats de véhicules pour le site Evologia, le Lycée Blaise Cendrars et le concierge itinérant nécessaires pour le déneigement et divers travaux d'entretien	112'000
	318000	Tâches urgentes mandatées à l'externe suite à la démission de deux personnes	176'850
Ponts et chaussées, entretien des eaux	314405	Achat de matériel de mesure et travaux de curage	139'900
Service de la faune, des forêts et de la nature	314450	Travaux importants à la pisciculture de Môtiers	174'500
	365485	Part cantonale du financement de la politique agricole	179'000
Service des bâtiments	314000	Divers travaux d'entretien et de réfection	199'200
AVS/AI	360510	Décompte final de charges 2007 parvenu à la CCNC en avril 2008 et pour lequel aucun passif transitoire n'avait été comptabilisé	1'090'316
	360520	Bouclage définitif des comptes 2007 concernant la contribution qui était due à la Confédération	147'240
	360540	Nouvelle rubrique budgétaire, dans le cadre de la RPT reprise par les cantons des subventions versées par l'AI	9'212'000
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	318040	Financement de deux campagnes d'éradication et de vaccination d'envergure	399'700
Evologia	318405	Etude détaillée sur la Grange aux concerts	115'000
	319570	Plan de communication commun à Evologia et Mycorama et achats pour le restaurant, coût de communication pour les manifestations estivales	295'000
Centre d'intégration professionnelle	301000	Projet d'élargissement des activités du CNIP	520'000
Services des migrations	351200	Participation aux charges de transformations et d'aménagement de l'établissement concordataire Frambois	208'000
Secrétariat général DECS	352800	Opérations d'échanges de terrains sur le site de la Maladière	1'000'000
	310050	Ouverture de deux nouveaux ateliers d'horlogerie	114'000
HE-Arc	351640	Dépenses selon budget 2008 qui tiennent compte des flux d'étudiants et des nouveaux forfaits calculés par la HES-SO	2'000'000
HE-Arc	351645	Dépenses selon budget 2008 qui tiennent compte des flux d'étudiants et des nouveaux forfaits calculés par la HES-SO	1'100'000

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Hautes écoles et recherches	351600	Indemnités aux autres universités suisses accueillant des étudiants de notre canton	690'070
	351676	Subventions ELM financées désormais par le SHER	306'000
Service des sports	362714	Subventionnement des salles de gymnastiques dans le complexe de la Maladière	262'200
Fonds d'intégration professionnelle	360530	Part cantonale au financement de la LACI	1'872'000
Fonds de promotion de l'économie	314030	Travaux d'équipement du Pôle de développement économique du Littoral Ouest	325'000
Total			34'861'867

Les crédits supplémentaires du compte de fonctionnement accordés durant l'exercice 2008 s'élèvent au total à 39,3 millions de francs, dont 34,9 millions de francs relèvent de la compétence du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat.

Conformément aux directives en vigueur, d'autres crédits supplémentaires dont le montant ne dépassait pas 100'000 francs ont été accordés par les départements en accord avec le Département de la justice, de la sécurité et des finances. Ils sont mentionnés dans les remarques à l'appui des comptes.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, crédits supplémentaires et complémentaires

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
	28.01.2008	UNIMAIL, assainissement du revêtement pierreux des façades	150'000
	28.01.2008	Transformations dans le bâtiment Espace de l'Europe 2-4	145'000
	28.01.2008	Police cantonale, Acquisition d'une installation de surveillance du trafic et complément de l'outillage informatique pour la gestion des données	385'000
	17.03.2008	Etudes pour l'élaboration d'un concept global de réfection au CPMB	400'000
18.03.2008		Acquisition des immeubles et infrastructures du secondaire 2	2'924'000
	21.05.2008	Lycée Denis-de-Rougemont, réfection de 2 salles de physique et de locaux de stockage y relatifs	200'000
	23.06.2008	Crèche Tic-Tac	350'000
	23.06.2008	Bâtiment de la microtechnique, études préalables	200'000
	01.09.2008	Projet Chasseron, fusion dans le domaine des transports publics neuchâtelois	165'000
	01.09.2008/ 15.10.2008	Travaux d'assainissement de la cour intérieure du Château de Neuchâtel	158'000
	29.09.2008	Création d'une nouvelle salle de cours au CPMB	10'200
	29.09.2008	Microrecensement "transports 2005"	145'000
	29.10.2008	Site de Cernier, chaufferie et assainissement infrastructure	280'000
04.11.2008		Coordination et suivi du projet d'agglomération plus études complémentaires	400'000
	12.11.2008	Intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles neuchâteloises	134'000
	26.11.2008	Nouveau système de régulation standardisé ILTIS sur la ligne Berne-Neuchâtel du BLS	50'400
	02.12.2008/ 12.12.2008	Subventions pour constructions rurales	203'600
	15.12.2009	Aménagement du nouveau poste de police à Fleurier	400'000
	18.12.2008	Police, remplacement des pager par un système de téléphonie mobile	32'600
	23.12.2008	Subventions pour améliorations foncières	38'000
Total			6'770'800

Dépassements de crédits

Nous indiquons ci-après les dépassements de crédits constatés à la clôture des comptes de fonctionnement et des investissements, qui auraient formellement dû donner lieu à une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil selon l'arrêté et la directive entrés en vigueur le 29 mai 2007. Ces dépassements sont en partie liés aux difficultés à prévoir certaines charges avant le bouclage des comptes, voire à des réaménagements comptables entre rubriques budgétaires. Dans trois cas (subsides HNe, contentieux LAMaI, crédit d'équipement UniNE), le Conseil d'Etat a refusé de transmettre les demandes à l'approbation du Grand Conseil tant qu'une compensation équivalente n'était pas proposée par le département concerné.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, dépassements de crédits non autorisés

<i>Centre financier</i>		<i>Comptes et libellés</i>	<i>Montant Fr.</i>
Chancellerie d'Etat	318030	Ports et affranchissements	164'895
Service financier	329910	Pertes de changes	170'961
Service des contributions	318360	Frais de perception	163'082
	329800	Intérêts dus aux contribuables	211'419
SIEN-Entité neuchâteloise	311300	Licences et logiciels	103'269
	315310	Maintenance applications informatiques externes	411'407
Administration CPEN	301000	Personnel administratif et d'exploitation	123'461
Service de la santé publique	313240	Vaccins HPV	830'631
Aide hospitalière	363210	Hôpitaux de soins physiques	8'600'000
Ets personnes âgées	364235	Déficits homes LESPA	326'237
Service assurance-maladie	366312	Contentieux	1'953'187
Service ets spécialisés	364900	Lutte addiction jeu	183'231
	365375	Institutions hors canton adultes	299'915
Office du logement	366340	Prise en charge intérêts, construction	676'189
Ponts et chaussées, écon. eaux	318000	Mandats, expertises, études	140'113
Entretien et exploitation bâtiments	312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	250'945
AVS/AI	363510	Prestations complémentaires AI	882'346
Service de l'enseignement oblig.	362620	Traitements préscolaires	542'862
	362621	Traitements enseign. primaire	1'139'409
	362635	Caisse de pensions, ens. primaire	489'556
	362636	Caisse de pensions, ens. secondaire	246'217
Office de l'enseignement spéc.	364610	Subsides scolaires AI	608'700
	365374	Institutions OES dans canton	5'430'390
Service formation prof. et lycées	351680	Dédommagements AEPr	756'189
	351681	Dédommagements AES	236'802
CIFOM	308000	Personnel temp. facturé à des tiers	131'766
Formation HES	351640	Contributions HES-SO	109'397
	351648	Contributions HEM / CSMG	810'581
Camps de sports	318005	Honoraires, mandats	485'091
Archéologie A5	301000	Personnel administratif et d'exploitation	368'448
Fonds sapeurs-pompiers	313040	Matériel, fournitures	185'053
Fonds réforme struct. Etat	363800	Subventions diverses, ets propres	146'451
	364800	Subventions diverses, stés écon. mixte	350'000
Fonds réforme struct. communes	318000	Mandats, expertises, études	150'853
Fonds promotion économie	314030	Terrains industriels	194'510
Total			27'873'563

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, Dépassements nets de crédits non autorisés

<i>Département</i>	<i>Crédit d'investissement</i>	<i>Montant Fr.</i>
DJSF	Crédit d'étude destiné à finaliser le projet de rénovation et de réaffectation de l'EEP Bellevue, et à déterminer le coût final de l'opération	113'059
	Crédit d'étude destiné à finaliser le dossier de rénovation et de réaffectation de la prison préventive de La Chaux-de-Fonds, à préparer les autorisations et permis ainsi qu'à initier les procédures d'attribution des marchés	66'000
DGT	Part cantonale aux dépenses pour la route A5 (loi fédérale sur les routes nationales du 08.03.1960)	326'534
	Part cantonale aux dépenses pour le gros entretien de la route A5	354'805
	Neuvième étape de correction et aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes + supplément dû au renchérissement	104'833
	Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes	3'097'570
	Restauration et entretien de trois tronçons routiers	68'792
	Assainissement de l'encorbellement de la Ronçonnaire au Col-des-Roches	427'477
DEC	Site de Cernier, chaufferie + assainissement infrastructure (viabilités)	41'458
DECS	UNI, crédit d'équipements informatiques et scientifiques pour la période quadriennale 2007-2010	5'357'702
Total		9'958'230

Bilan

ACTIF

Rubriques	Situation au 31.12.2008 Fr.	Situation au 31.12.2007 Fr.		Variations Fr.
Patrimoine financier	735'056'810	786'113'323	-	51'056'513
Disponibilités	68'522'044	132'304'701	-	63'782'657
Avoirs	490'673'752	425'318'102	+	65'355'651
Placements	62'422'866	65'898'729	-	3'475'863
Actifs transitoires	113'438'146	162'591'790	-	49'153'644
Patrimoine administratif	741'448'091	731'987'117	+	9'460'974
Investissements	400'813'151	431'036'702	-	30'223'552
Prêts et participations permanentes	198'070'589	196'291'503	+	1'779'085
Subventions d'investissements	142'564'351	104'658'911	+	37'905'441
Découvert	326'682'725	341'281'758	-	14'599'033
Total	1'803'187'626	1'859'382'198	-	56'194'572

N.B. Les éventuelles différences par rapport au calcul des totaux sont dues aux arrondis.

Patrimoine financier

Disponibilités Les disponibilités à la fin de l'année 2008 ont diminué d'environ 63,8 millions de francs. Cela s'explique essentiellement par le fait que le second acompte de la Confédération au titre de la RPT ne nous a été versé qu'au début de l'année 2009.

Avoirs Comme précité, la conséquence de la réception du versement de 77,8 millions de francs de la part de la Confédération au début de l'année 2009 augmente fortement le solde débiteur du compte-courant. Le compte-courant pour l'aide hospitalière est débiteur à la fin de l'année pour 4,9 millions de francs et correspond à l'avance de trésorerie à hauteur du montant de la réserve latente que HNe doit dissoudre dans ses comptes. Ce compte courant était créditeur pour 1 million de francs à fin 2007.

Le montant des impôts cantonaux dus est légèrement en baisse de 7,6 millions de francs et ceux concernant l'imputation de l'impôt anticipé provisoire augmente de 1,8 million de francs.

Les créances envers les collectivités publiques restent stables. A titre indicatif, celles-ci augmentent d'environ 0,4 million de francs.

Le compte des opérations de liaison entre deux périodes comptables présente une diminution de 11,7 millions de francs. Celle-ci s'explique par des encaissements d'impôts moins importants intervenus au début de l'année 2009.

L'impôt anticipé imputé sur les bordereaux dus par la Confédération est en augmentation de 6,8 millions de francs, tandis que les débiteurs de services externes ont diminué de 3,5 millions de francs.

Placements Vente de titres pour 0,2 million de francs pour le fonds viticole.

La diminution des immeubles du patrimoine financier provient essentiellement de ventes de terrains par le service de l'économie.

Actifs transitoires Ce poste, diminue de 49,2 millions de francs. Il est influencé dans une large mesure par des diminutions au titre de l'IFD (-24 millions) et de la part du canton au bénéfice de la BNS (-10 millions), suite à l'introduction de la nouvelle réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Patrimoine administratif

Investissements La principale diminution provient du transfert des routes nationales à la Confédération au 1^{er} janvier 2008 (effet de la RPT). Cette reprise a induit un transfert des dépenses nettes d'investissement du compte de bilan des immobilisations en cours, génie civil au compte de bilan des immobilisation productives, subventions. D'autre part, cette rubrique tient compte de l'acquisition des bâtiments du secondaire 2.

Prêts et participations permanentes La totalité des prêts pour l'aide à la construction de H.L.M. a été remboursée. Une augmentation des prêts d'investissements agricoles pour un montant net de 3,4 millions de francs est à relever (dépenses: +10,2 millions; remboursements: 6,8 millions).

Subventions d'investissements Les subventions aux investissements enregistrent une augmentation nette de 37,9 millions de francs due principalement au transfert des routes nationales depuis la catégorie des investissements en cours, génie civil (voir commentaire sous "Investissements"). Comme l'année précédente, les amortissements ont été supérieurs de 14,2 millions de francs par rapport aux dépenses nettes.

Découvert Il diminue de 14,6 millions de francs, correspondant à l'excédent de revenus de l'exercice.

PASSIF

Rubriques	Situation au 31.12.2008 Fr.	Situation au 31.12.2007 Fr.		Variations Fr.
Engagements	1'680'916'458	1'762'253'792	-	81'337'334
Engagements courants	178'343'430	204'945'889	-	26'602'459
Dettes à moyen et long termes	1'374'717'397	1'437'874'182	-	63'156'785
Dettes envers des entités particulières	18'782'891	17'105'989	+	1'676'903
Provisions et réserves	18'242'782	16'291'604	+	1'951'178
Passifs transitoires	90'829'957	86'036'128	+	4'793'828
Financements spéciaux	122'271'167	97'128'405	+	25'142'762
Total	1'803'187'625	1'859'382'197	-	56'194'572

N.B. Les éventuelles différences par rapport au calcul des totaux sont dues aux arrondis.

Engagements

Engagements courants La diminution des engagements courants de 26,6 millions de francs provient d'une part de la diminution des créanciers, services externes pour 10,6 millions de francs, et d'autre part d'une diminution des fournisseurs "compte collectif" de l'Etat pour 13,3 millions de francs.

Le compte de liaison entre deux périodes comptables comprend les versements aux communes pour 47,5 millions de francs et les versements aux Eglises pour 1,9 million de francs correspondant à leur part au bordereau unique pour l'année 2008. Ce compte prend également en considération un montant de 1,4 million de francs d'impôt à la source.

Les engagements envers les collectivités publiques augmentent quant à eux d'environ 8 millions de francs.

Dettes à moyen et long termes La dette consolidée diminue de 65,5 millions de francs. Une diminution de 105 millions de francs provient de remboursement d'emprunts alors qu'une augmentation de 39,5 millions de francs est due à la dette relative aux bâtiments du secondaire 2.

Ci-après, figurent les plus importants flux de fonds:

	<i>Millions de francs</i>
<i>Emploi de fonds</i>	
- Diminution des emprunts compte collectif	80,0
- Diminution des bons de caisse et des placements privés	25,0
- Diminution des créanciers divers	14,2
- Diminution du compte de liaison entre 2 période, passifs	9,2
- Augmentation du compte courant avec la Confédération	71,8
- Augmentation des immobilisations productives, subventions	43,5
- Augmentation des immobilisations productives bâtiments	34,1
<i>Sources de fonds</i>	
- Diminution des immobilisations en cours, génie civil	-72,7
- Diminution de la trésorerie	-63,7
- Excédent de revenus de l'exercice 2008	-14,6
- Diminution des actifs transitoires, services internes	-36,8
- Diminution du compte de liaison entre 2 période, actifs	-11,7
- Diminution des actifs transitoires, services externes	-11,0
- Diminution des débiteurs impôts cantonaux	-7,6
- Diminution des immobilisations en cours, subventions	-5,6
- Diminution des débiteurs CDP, compte collectif	-4,6
- Augmentation emprunts bâtiments secondaire 2	-39,5
- Augmentation fortune du fonds de promotion économique	-10,9
- Augmentation fortune du fonds intégration professionnelle	-18,2
- Création réserve pour fonds de l'énergie	-5,0
- Augmentation recettes transitoires OFROU	-3,5
- Augmentation compte courant de la HE-ARC	-3,1
- Création provision litige HNe	-2,9
- Augmentation années paires compte courant des paiements directs	-2,5
- Augmentation du fonds d'investissements agricoles	-2,5
- Augmentation provision ODM	-2,2
- Augmentation du fonds de politique régionale	-2,2
<i>Flux financiers divers</i>	-22,5
Variation de la dette consolidée	-65,5

Engagements envers les entités particulières

Au 31 décembre 2008, l'Etat de Neuchâtel était débiteur de la Caisse de pensions de l'Etat pour la somme de 16 millions de francs.

Provisions et réserves

La provision de 9,2 millions de francs qui avait été constituée (4,6 millions en 2006 et le solde de 4,6 millions en 2007) a été dissoute en 2008 suite au paiement de la contribution du canton à l'AI dans le cadre de l'introduction de la RPT. Constitution d'une réserve de 5 millions de francs pour la future alimentation du fonds de l'énergie (ouverture d'un nouveau centre financier en 2009) ainsi que création d'une provision pour litige de 2,9 millions de francs dans le cadre du différend en cours entre l'Etat et l'hôpital de la Providence.

Passifs transitoires

Les passifs transitoires augmentent de 4,8 millions de francs par rapport à l'année précédente. Il s'agit principalement de recettes et subventions reçues d'avance en 2008, mais qui concernent l'exercice 2009.

Financements spéciaux

Globalement, la fortune des fonds augmente de 25,1 millions de francs. Les augmentations les plus significatives apparaissent en particulier au fonds de promotion de l'économie (+10,9 millions) et au fonds pour l'intégration professionnelle (+15,1 millions).

Fonds administrés par l'Etat

L'évolution de la situation financière des fonds est reprise dans les tableaux ci-après:

FONDS APPARTENANT À L'ÉTAT

	Fortune nette		Variations
	Situation au 31.12.2008	Situation au 31.12.2007	
	Fr.	Fr.	Fr.
Fonds des sapeurs-pompiers	950'825,66	825'339,66	+ 125'486
Fonds d'aide aux communes	9'801'093,30	9'871'458,68	- 70'365,38
Fonds des routes communales	3'673'982,65	2'747'789,00	+ 926'193,65
Fonds d'aménagement du territoire	6'060'337,87	5'104'149,62	+ 956'188,25
Fonds forestier de réserve	3'217'142,96	4'368'565,06	- 1'151'422,10
Fonds de conservation de la forêt	2'197'751,51	2'161'921,86	+ 35'829,65
Fonds des mensurations officielles	12'011'599,36	11'163'052,52	+ 848'546,84
Fonds des eaux	7'387'339,65	6'830'843,85	+ 556'495,80
Fonds pour l'intégration professionnelle	18'210'533,18	3'139'779,98	+ 15'070'753,20
Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise	15'412'940,31	4'560'188,76	+ 10'852'751,55
Fonds d'aide aux régions de montagne	3'155'734,35	4'051'881,90	- 896'147,55
Fonds de politique régionale	2'231'441,00	0,00	+ 2'231'441,00
Fonds viticole	3'452'425,63	3'422'796,68	+ 29'628,95
Fonds pour encouragement aux études	1'251'835,55	1'251'119,20	+ 716,35
Fonds des sports	6'863'224,97	6'839'625,52	+ 23'599,45
Fonds des activités culturelles et artistiques	1'036'847,25	1'083'293,10	- 46'445,85
Fonds pour l'encouragement cinématographique	66'319,85	16'347,90	+ 49'971,95
Fonds pour la protection civile régionale	2'401'810,95	2'244'349,00	+ 157'461,95
Fonds pour la formation et l'intégration des jeunes	3'814'396,55	4'162'317,15	- 347'920,60
Fonds pour réformes des structures de l'Etat	3'573'218,85	5'060'884,55	- 1'487'665,70
Fonds pour réformes des structures des communes	15'500'365,97	18'411'346,00	- 2'910'980,03
Total	122'271'167,37	97'317'049,99	+ 24'954'117,38

FONDS GÉRÉS PAR L'ÉTAT

	Solde du compte courant		Variations
	Situation au 31.12.2008	Situation au 31.12.2007	
	Fr.	Fr.	Fr.
Fonds de retraite des membres du Conseil d'Etat et de leurs familles	- 1'065'870,85	- 850'570,40	- 215'300,45
Caisse de pensions de l'Etat	- 15'928'772,62	- 14'962'670,31	- 966'102,31
Fondation François-Louis Borel	+ 2'687'630,52	+ 1'845'577,12	+ 842'053,40
Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées	+ 4'128'800,16	+ 3'037'079,66	+ 1'091'720,50
Fondation de l'œuvre de la Maison des Jeunes	- 517'665,56	- 532'658,36	+ 14'992,80
Fonds de réserve de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales	- 37'279,55	- 242'653,75	+ 205'374,20
Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement publics	- 1'219'223,00	- 376'946,20	- 842'276,80
Fonds de désendettement	- 583,40	+ 10'961,80	- 11'545,20
Total	- 11'952'964,30	- 12'071'880,44	+ 118'916,14

(+) Solde en faveur de l'Etat

(-) Solde en faveur de l'institution

Le tableau ci-devant mentionne l'évolution du compte-courant de l'Etat à l'égard de ces institutions. Le compte d'exploitation et le bilan des fondations apparaissent dans leur rapport annuel de gestion. Ces rapports sont également mis à la disposition du Grand Conseil.

Conclusions

Pour la troisième année consécutive, les comptes sont bénéficiaires. Ces bons résultats démontrent que l'enchaînement des déficits n'est pas une fatalité: ils sont le fruit de la volonté de redresser les finances cantonales manifestée par le Conseil d'Etat depuis le début de la législature, d'une gestion très rigoureuse des charges et d'une conjoncture particulièrement exceptionnelle.

Ces résultats, le Conseil d'Etat les doit aussi à la population, aux institutions partenaires, au personnel de la fonction publique qui ont tous contribué à l'effort de redressement des finances cantonales. Le Conseil d'Etat leur dit toute sa reconnaissance. L'objectif de réduction de la masse salariale de 10% en francs constants par rapport à 2006 a été atteint, grâce à une gestion extrêmement rigoureuse des effectifs, aux restructurations menées dans l'administration, au programme d'incitation à la retraite anticipée et à l'accord salarial conclu avec les syndicats de la fonction publique. Les autres postes de charges, en particulier des biens, services et marchandises, ont été évalués au plus près selon les priorités. La mise en place de procédures plus strictes a enfin lié l'octroi de crédits supplémentaires à des compensations.

Grâce aux efforts de redressement entrepris et au capital versé en 2005 par la BNS provenant de la vente d'or excédentaire, la dette a baissé de 491 millions de francs entre 2005 et 2008.

Malgré tout, notre situation financière reste fragile. La surcharge structurelle n'est pas résorbée pour autant. Les perspectives financières effectuées pour les années 2010-2012 montrent que de nouvelles charges pourraient venir peser sur le résultat (réformes des autorités judiciaires, établissements spécialisés, prestations complémentaires, effets d'HarmoS, etc.).

Le Conseil d'Etat est en outre très inquiet de la détérioration rapide et brutale de la situation économique; il est encore très inquiet des pertes potentielles de recettes de la RPT, à l'horizon 2010-2011. La réalisation des risques sous-jacents pourrait, à brève échéance déjà, faire plonger nos finances dans des déficits considérables.

En effet, la situation économique se dégrade plus rapidement que prévu sur le plan mondial. La plupart des économies occidentales sont en récession ou vont y entrer prochainement. La Suisse ne sera pas épargnée; elle devrait connaître en 2009 un recul de l'activité économique de -0,5 à -1,0%, avant d'enregistrer, peut-être, une reprise modeste de +1,0% au plus en 2010. Le taux de chômage devrait quant à lui progresser au niveau suisse à 3,3% en 2009, puis à 4,3% en 2010, selon les prévisions financières du SECO de décembre 2008. Au niveau cantonal, on note déjà une augmentation du taux de chômage qui passe de 3,9% en décembre 2008 à 4,3% en janvier 2009 (3,6% en janvier 2008). Cette période sera marquée par une grande incertitude, une détérioration plus marquée encore des conditions-cadres n'étant pas à exclure. Cette contraction devrait surtout affecter les exportations et les investissements des entreprises. Pour notre canton qui exporte à plus de 80% les biens et services qu'il produit, les conséquences sur notre économie et le taux de chômage pourraient être particulièrement lourdes. A cet égard, le Conseil d'Etat s'attend notamment à une diminution des rentrées fiscales des entreprises et à une augmentation potentiellement conséquente des dépenses sociales notamment, dès 2010.

L'évolution de la péréquation financière fédérale au cours des prochaines années représente par ailleurs un risque financier majeur pour notre canton à l'horizon 2010-2011, donc à très brève échéance. Les paiements péréquatifs versés au titre de la RPT pourraient en effet diminuer d'un montant estimé à 115 - 120 millions de francs si l'indice des ressources du canton devait excéder 100 points.

A moyen et long terme, d'autres projets fédéraux pourraient induire des transferts de charges sur les cantons (modifications de la fiscalité des entreprises, financement des hôpitaux, réformes des régimes sociaux, degré de couverture des caisses de pensions publiques), sans compter la diminution possible du bénéfice distribué par la BNS à la Confédération et aux cantons.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat est plus que jamais convaincu de la nécessité de maintenir, si ce n'est d'accélérer, le rythme des réformes, dans le respect des mécanismes du frein à l'endettement et des objectifs de cohésion sociale fixés dans notre Constitution. Pour la prochaine législature, plusieurs réformes d'envergure attendent les nouvelles autorités, comme les réformes institutionnelles des collectivités publiques neuchâteloises, le lancement d'un troisième volet de désenchevêtrement des tâches, la réforme de la péréquation financière intercommunale, la redéfinition des collaborations entre l'Etat et les communes et entre les communes elles-mêmes, le mode d'allocation des subventions (p.ex. conventions-programmes ou contrats de prestations) qui constituent environ 58% des dépenses de l'Etat.

Sur le plan de la gestion budgétaire, comme on peut le constater à l'issue de l'exercice 2008, il conviendra de renforcer les instruments de planification et de suivi afin d'éviter les écarts importants relevés au moment de la clôture des comptes, des écarts qui ne favorisent pas une allocation optimale des ressources entre les différents domaines de tâches de l'Etat.

La réforme de l'Etat passera également par une administration plus efficiente, plus proche et plus à l'écoute des citoyens, des usagers, des contribuables. Elle se concrétisera à travers des investissements importants dans les nouvelles technologies et le développement de prestations en ligne, qui permettront de traiter la majorité des transactions avec l'Etat.

Enfin, les ressources plus limitées à notre disposition devront être investies dans des projets mobilisateurs, porteurs d'avenir, seuls à même de garantir dans la durée notre prospérité, comme la réalisation du TransRun et le développement des énergies vertes.

Dans ces perspectives et en conclusion du présent rapport et des rapports de gestion du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat et des départements de l'administration, nous vous soumettons le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 10 février 2009

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
R. DEBÉLY

Le chancelier,
J.-M. REBER

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2008

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 10 février 2009,
décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes
de l'exercice 2008, à savoir

		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>	Total des charges	1'893'785'369.52	
	Total des revenus		1'908'384'402.77
	Excédent de revenus		14'599'033.25
<i>Compte des investissements</i>	Total des dépenses	141'335'041.34	
	Total des recettes		50'236'567.60
	Investissements nets		91'098'473.74
	Investissements nets	91'098'473.74	
	Amortissements à charge du compte de fonctionnement		85'034'558.00
	Solde reporté à l'actif du bilan		6'063'915.74
<i>Compte de variation de la fortune ou du découvert et bilan</i>	au 31 décembre 2008, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2008.		

Art. 2 Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

<i>Compte de fonctionnement</i>	<u>Service de l'énergie</u> 381460 Attrib. réserve fonds énergie	+5'000'000.--
	<u>Service de l'économie</u> 390731 Attrib. fonds de promotion de l'économie	+15'000'000.--
	<u>Service de l'emploi</u> 390730 Attrib. fonds d'intégration professionnelle	+15'000'000.--
<i>Compte des investissements</i>	Acquisition des immeubles et infrastructures du secondaire 2	+39'451'821.--

Art. 3 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2008, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

**DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SECURITE ET DES FINANCES
Service des contributions**

**Variation des recettes fiscales entre
l'évaluation intermédiaire d'août 2008 et
le résultat des comptes au bouclement**

*Impôt des personnes physiques,
écart de 11 millions de francs*

Pour l'évaluation intermédiaire des recettes fiscales d'août 2008, nous nous sommes basés sur les chiffres des tableaux de bord de juillet 2008. Au 31 juillet 2008, après 5 mois et demi de travaux de taxation, nous avons traité environ 60'000 dossiers, soit un peu plus du 60% du total des contribuables enregistrés. La masse imposable de ces contribuables ne représentait toutefois que moins de la moitié du total du revenu imposable au bouclement.

Les dossiers traités au cours de la deuxième partie de l'année 2008 sont nettement plus importants et rapportent sensiblement plus en termes d'impôt. Les déclarations de contribuables avec des revenus élevés (responsables de personnes morales, indépendants, cadres dirigeants) sont fréquemment déposées dans la deuxième partie de l'année.

De plus, par rapport à l'exercice précédent, nous constatons que le nombre de personnes avec un revenu supérieur à 700'000 francs est passé de 45 à 80, se traduisant par une augmentation de plus de 5 millions de francs du produit de l'impôt cantonal pour cette seule catégorie.

En analysant les listes nominatives des taxations effectuées entre le 1^{er} août 2008 et le bouclement, nous constatons que 40 contribuables ont reçu des bordereaux soldes pour un total de plus 4,4 millions de francs (différence entre les acomptes 2007 et leur taxation), soit en moyenne une variation par dossier de 110'000 francs d'impôt. Ces 4,4 millions de francs sont en plus repris pour l'adaptation du chiffrage 2008 (acomptes 2008).

Par cet effet cumulatif, nous obtenons une augmentation de 8,8 millions de francs dans les comptes. Ces 40 dossiers confirment l'évolution extrêmement positive du nombre de contribuables dans la catégorie des revenus imposables supérieurs à 700'000 francs. De telles variations sont totalement exceptionnelles et ne peuvent ni être anticipées, ni prises en compte lors d'une évaluation à fin juillet 2008.

Par rapport aux exercices précédents, on constate également une croissance nettement plus forte des hauts revenus que des revenus faibles ou moyens. Même si on pouvait s'attendre à ce phénomène, il a largement dépassé les prévisions les plus optimistes.

L'écart de 11 millions de francs s'explique donc:

- pour 8,8 millions de francs, par la forte augmentation des revenus très élevés pour une quarantaine de gros dossiers, dont également un gros gain de loterie et
- pour 2,2 millions de francs, par une évolution également positive sur les dossiers traités dans la deuxième partie de l'année, pour lesquels l'augmentation du revenu était aussi plus élevée que la moyenne des dossiers traités avant l'évaluation intermédiaire du mois d'août 2008.

*Impôt à la source,
écart de 3 millions de francs*

Dans la deuxième partie de l'année, nous analysons les décomptes de l'impôt à la source pour le deuxième et troisième trimestre pour les salaires 2008 et non 2007, contrairement aux contribuables ordinaires. Il n'y a pas un décalage d'un an. Nous contrôlons les revenus 2008 en 2008, avec un décalage d'environ 3 mois. Rappelons qu'en 2008, les trois premiers trimestres étaient excellents, ce n'est qu'à partir de septembre que la conjoncture s'est brutalement modifiée.

Le nombre de contribuables soumis à l'impôt à la source a aussi considérablement progressé d'une année à l'autre: 8538 en 2008, contre 7802 en 2007, soit près de 10% de contribuables en plus!

L'écart entre l'évaluation du mois d'août et le bouclage peut s'expliquer par des revenus sur les deuxième et troisième trimestres nettement supérieurs à la moyenne du premier semestre et l'augmentation des contribuables soumis à ce mode d'imposition.

Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales

Les amortissements sur créances fiscales s'élèvent à 18,7 millions de francs en 2008, dont 18,6 millions de francs d'actes de défaut de biens et de non-valeurs fiscales et 0,1 million de francs de remises d'impôts.

Le tableau ci-après met en évidence l'augmentation des créances transmises au contentieux pour recouvrement forcé. Seules sont prises en compte les créances concernant l'impôt des personnes physiques gérées avec la nouvelle application informatique (depuis 1998), à l'exclusion des créances à l'égard de personnes physiques antérieures à 1998 et de celles concernant les personnes morales.

CREANCES GERES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

<i>Mouvements</i>	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Solde en début d'année	44,2	38,9	35,4	30,8	43,3	26,4	39,9
Nouvelles créances transmises	61,1	50,7	40,0	42,1	23,6	44,2	9,0
Total	105,3	89,6	75,4	72,9	66,9	70,6	48,9
Encaissements	32,0	30,0	21,4	21,6	20,3	13,7	14,2
Amortissements	18,4	15,4	15,1	15,9	15,8	13,6	8,3
Solde en fin d'année	54,9	44,2	38,9	35,4	30,8	43,3	26,4

On relève une nouvelle augmentation sensible (+20%) des nouvelles créances transmises au contentieux en 2008, en croissance constante, par rapport aux précédents exercices 2005, 2006 et 2007 (+25%). Les amortissements (actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales) demeurent élevés, mais il en va de même des encaissements. Le solde important en fin d'année 2008 laisse supposer que les amortissements resteront élevés en 2009.

Le tableau ci-après montre comment les amortissements annuels, gérés avec le nouveau système, se répartissent entre les années fiscales.

REPARTITION DES AMORTISSEMENTS PAR ANNEE FISCALE

(En millions de francs)

<i>Années fiscales</i>	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
2008	0,0						
2007	0,4	0,0					
2006	8,8	0,5	0,0				
2005	4,5	8,8	0,3	0,0			
2004	3,0	3,8	7,8	0,3	0,0		
2003	0,1	1,7	4,6	7,4	0,2	0,0	
2002	0,6	0,5	1,8	4,8	6,8	0,4	0,0
2001	0,5	0,1	0,6	2,3	5,7	3,7	0,1
2000	0,2	0,0	0,0	0,5	1,6	4,5	3,2
1999	0,2	0,0	0,0	0,4	0,8	3,4	2,0
1998	0,1	0,0	0,0	0,2	0,7	1,6	3,0
Total	18,4	15,4	15,1	15,9	15,8	13,6	8,3

Le montant cumulé entre 2002 et 2008 des actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales (102,5 millions) représente 2,4% du produit de l'impôt cantonal direct des personnes physiques comptabilisé sur la même période (4,2 milliards).

Valeurs limites selon le frein à l'endettement

Le tableau ci-après situe les comptes 2008 par rapport au frein à l'endettement, comparativement au budget 2008.

VALEURS LIMITES SELON LE FREIN A L'ENDETTEMENT

(En pourcent et en millions de francs)

	<i>Comptes 2008</i>	<i>Budget 2008</i>
Compte de fonctionnement		
Valeur limite	2%	2%
Total des revenus	1'908'384'403	1'811'004'300
./. subventions à redistribuer (47)	- 76'818'950	79'881'600
./. imputations internes (49)	- 71'058'315	42'627'400
Revenus déterminants	1'760'507'138	1'688'495'300
Montant maximum de l'excédent de charges (revenu déterminant / 100 * 2)	35'210'143	33'769'906
Excédent de charges		33'053'100
Excédent de revenu	14'599'033	
Excédent de charges en % des revenus (exc. charges / rev. déterminants * 100)	-	1.96%
Compte des investissements		
Valeur limite	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif	85'034'558	78'493'900
./. excédent de charges	- 0	33'053'100
+ excédent de revenus	+ 14'599'033	
Marge d'autofinancement	99'633'591	45'440'800
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70*100)	142'333'702	64'915'429
Investissements nets	91'098'474	63'977'100
Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)	109.37%	71.03%

EFFECTIF DU PERSONNEL

Départements	Situation au 31.12.2008				Situation au 31.12.2007			
	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets
Autorités	5	0	5	5,0	5	0	5	5,0
Chancellerie	33	11	44	39,1	35	10	45	40,8
DJSF	850	225	1075	986,4	785	208	993	909,6
DSAS	64	149	213	152,0	64	151	215	152,5
DGT	351	116	467	416,5	400	120	520	464,8
DEC	276	138	414	366,3	274	128	402	356,5
DECS	143	283	426	297,7	163	321	484	330,0
Total	1722	922	2644	2263,0	1726	938	2664	2259,2
Écoles cantonales								
- Personnel enseignant ¹⁾ (sans les assistants)	519	1082	1601	991,03	518	1089	1607	986,4
Hôpital psychiatrique cantonal, Perreux:								
- Médecins et universitaires	17	16	33	25,7	17	15	32	26,0
- Personnel soignant	93	75	168	145,7	92	68	160	148,3
- Paramédicaux	40	60	100	68,0	40	53	93	68,6
- Personnel administratif	4	17	21	13,5	4	16	20	13,6
- Personnel exploitation	50	18	68	59,7	53	18	71	62,7
- Techniciens	12		12	10,9	11	0	11	9,8
Total	216	186	402	323,5	217	170	387	329,0

¹⁾ Y compris l'Université et les Conservatoires de musique

Les variations d'une année à l'autre concernant le personnel administratif résultent principalement de la réorganisation de l'administration qui entraîne des diminutions de postes ou des transferts entre les départements.

Des diminutions de postes sont intervenues dans plusieurs services (cf. rapport de gestion du DJSF au chapitre concernant le service des ressources humaines).

Rapport de l'Université concernant les comptes 2008

En francs

CHARGES	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart
Amortissements	4'606'200.00	9'647'612.80	-5'041'412.80
Subside accordé par l'Etat	84'585'500.00	83'086'366.41	1'499'133.59
Total Charges	89'191'700.00	92'733'979.21	-3'542'279.21

REVENUS	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart
Contributions des autres cantons	15'236'500.00	14'822'105.05	-414'394.95
Subventions fédérales	25'770'000.00	25'398'386.00	-371'614.00
Total Revenus	41'006'500.00	40'220'491.05	786'008.95

Résultat	-48'185'200.00	-52'513'488.16	+4'328'288.16
-----------------	-----------------------	-----------------------	----------------------

Pour le septième exercice consécutif, l'enveloppe budgétaire en charge nette de l'Etat attribuée à l'Université a été respectée. Si on ne tient pas compte du dépassement exceptionnel des amortissements, l'année 2008 s'est clôturée par un bénéfice non-dépensé de 713'124 francs. Consciente de son devoir d'économie et de solidarité, l'Université a accentué ses efforts d'économie dès l'automne 2008.

Amortissements

La budgétisation et la comptabilisation de la rubrique des amortissements sont gérées par le service des finances de l'Etat. Lors du transfert de la microtechnique (IMT) à l'EPFL, les investissements d'équipements IMT 2008 ont dû être amortis intégralement au 31 décembre 2008 pour un montant supplémentaire de 4'273 millions de francs imputé au budget de l'Université. Les amortissements courants ont dépassé le budget de 0,8 million de francs. Il provient essentiellement des rénovations des bâtiments (principalement Alma Mater).

Subside accordé par le canton de Neuchâtel

La gestion des concierges est désormais sous la responsabilité de l'Université à laquelle l'enveloppe correspondante a été attribuée. La réalisation du Mandat d'objectifs 2005-2008 s'est poursuivie avec toutefois un certain nombre d'adaptations, voire d'abandons. Ainsi, la politique d'encadrement a-t-elle été revue dès l'été 2007 et confirmée pour l'année académique 2008-2009 par des attributions complémentaires mises à disposition des facultés. Tous les postes n'ont cependant pas pu être repourvus durant l'exercice sous revue, ce qui contribue à l'amélioration constatée.

Contribution des autres cantons

La diminution des contributions des autres cantons provient du nombre d'étudiants "hors canton" moins important que prévu. Cette diminution s'observe notamment en faculté des sciences où la contribution prévue par le concordat CDIP (AIU), est très supérieure à celle accordée pour les étudiants d'une autre faculté.

Subventions fédérales

Le budget des subventions fédérales publié n'était pas encore basé sur le principe d'échéance. De plus, le nombre d'étudiants a diminué entre 2006 et 2007 période de référence pour les versements de la Confédération, en décalage de deux ans. Dans les comptes, l'imputation des subventions a été effectuée en tenant compte du principe d'échéance, d'un léger infléchissement des effectifs d'étudiants en faculté des sciences et de la stabilité de ceux-ci dans les autres facultés. Ces variations ont naturellement des conséquences financières dans le subventionnement de l'Université.

Pour conclure, l'Université a été en mesure de prendre en charge le financement du mandat d'objectif 2005-2008 et d'atteindre la plupart des objectifs qui lui étaient assignés. Elle a pu obtenir ce résultat en consentant les ajustements et abandons nécessaires.

Comptes 2008 de l'Université par faculté

Natures comptables	TOTAL	DOM.CENTRAL	LETTRES	SCIENCES	DROIT	SECO	THEOLOGIE
CHARGES DE PERSONNEL	68'661'060.98	14'144'646.89	18'208'788.83	23'079'717.42	5'146'126.46	6'793'217.23	1'288'564.15
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	16'906'120.12	6'551'769.51	2'130'423.00	6'256'973.13	965'161.15	905'575.31	96'218.02
INTERETS PASSIFS	8'989.35	8'676.77	199.78	12.51	0.00	22.98	77.31
AMORTISSEMENTS	5'374'512.80	5'374'512.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
DEDOMMAGEMENTS A COLLECTIVITES PUBLIQUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS ACCORDEES	1'169'141.30	866'161.30	54'420.00	164'630.00	16'840.00	38'290.00	28'800.00
Charges	92'119'824.55	26'945'767.27	20'393'831.61	29'501'333.06	6'128'127.61	7'737'105.52	1'413'659.48
Revenus	43'879'436.39-	41'040'561.35-	1'277'803.16-	564'153.22-	448'997.60-	526'493.06-	21'428.00-
Solde	48'240'388.16	14'094'794.08-	19'116'028.45	28'937'179.84	5'679'130.01	7'210'612.46	1'392'231.48
300000 Commissions	10'821.30	10'821.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
301000 Personnel admin. et exploitation	18'858'650.20	11'257'630.45	1'404'823.60	4'681'968.65	635'091.45	828'164.10	50'971.95
301050 Salaires stagiaires et apprentis	348'485.60	34'839.00	0.00	313'646.60	0.00	0.00	0.00
302200 Traitements des professeurs	24'521'771.55	364'136.10	10'058'977.35	7'542'175.55	2'435'130.40	3'359'676.85	761'675.30
302250 Traitements corps intermédiaire	14'386'674.50	296'472.70	3'903'647.30	7'025'396.55	1'276'306.15	1'599'285.55	285'566.25
303000 AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	4'744'832.02	985'166.60	1'247'708.22	1'592'925.25	358'305.75	471'489.65	89'236.55
304000 Caisse de pensions	5'064'489.45	995'748.40	1'408'657.10	1'731'145.40	370'289.50	469'274.95	89'374.10
305610 Caisse de remplacement	413'216.69	4'088.05	149'314.94	154'359.70	40'055.65	53'953.35	11'445.00
307100 Prest. retraités à charge Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
308000 Pers. temporaire fact. par tiers	47'035.05	47'035.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
309800 Autres charges de personnel	265'084.62	148'709.24	35'660.32	38'099.72	30'947.56	11'372.78	295.00
310645 Imprimés, fourn. bureau et enseign	3'968'037.78	1'196'627.05	883'834.37	1'255'023.34	276'412.33	301'416.87	54'723.82
311000 Machines, mobilier et équipement	3'033'630.08	1'699'019.02	74'895.90	1'180'910.19	12'023.40	63'483.81	3'297.76
312000 Eau, gaz, chauffage, électricité	2'084'654.30	92'761.70	260'483.65	1'542'803.70	131'202.05	46'408.95	10'994.25
314000 Entretien des bâtiments	1'235'257.47	672'418.97	29'856.55	233'150.70	291'229.50	3'395.75	5'206.00
315000 Entretien mob, machines, équip.	357'556.71	149'477.00	8'761.15	198'858.51	0.00	460.05	0.00
316220 Redevances d'utilisation	3'259'573.12	1'706'944.44	302'552.02	943'273.53	137'825.90	168'977.23	0.00
317230 Dédommagements pour frais	1'014'677.35	231'875.66	213'562.42	324'278.17	68'605.51	172'221.09	4'134.50
318000 Mandats, expertises, études	1'840'122.69	720'521.35	340'194.34	573'754.49	43'617.90	144'172.92	17'861.69
319800 Autres frais divers	121'599.97	90'801.09	16'482.38	4'933.01	4'244.56	5'061.62	77.31
331000 Amort. imm. patr. administratif	5'374'512.80	5'374'512.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Comptes 2008 de l'Université par faculté / suite

Natures comptables	TOTAL	DOM.CENTRAL	LETTRES	SCIENCES	DROIT	SECO	THEOLOGIE
360800 Subsidés div. à la Confédération	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
361800 Subsidés div. aux autres cantons	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
362800 Subsidés divers aux communes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
363800 Subsidés aux étés. propres	1'103'770.00	800'790.00	54'420.00	164'630.00	16'840.00	38'290.00	28'800.00
365800 Divers organismes et inst.privés	65'371.30	65'371.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
366800 Subsidés aux personnes physiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
390020 Véhicules de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
420300 Intérêts sur c/c bancaires et CCP	3'288.89-	2'630.97-	428.85-	12.11-	0.00	216.96-	0.00
427300 Revenus immeubles patrimoine adm.	156'351.81-	149'965.81-	386.00-	0.00	0.00	0.00	6'000.00-
433600 Ecolages et finances de cours	2'728'226.68-	33'410.00-	1'266'496.00-	462'710.38-	447'312.00-	503'020.30-	15'278.00-
436650 Dédommagements de tiers	176'135.63-	46'071.19-	7'842.31-	101'430.73-	685.60-	20'105.80-	0.00
439850 Recettes diverses	594'942.33-	587'992.33-	2'650.00-	0.00	1'000.00-	3'150.00-	150.00-
450800 Dédommagement de la Confédération	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
451600 Contributions des autres cantons	14'822'105.05-	14'822'105.05-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
460800 Subventions fédérales diverses	25'398'386.00-	25'398'386.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6400 Université	48'240'388.16	14'094'794.08-	19'116'028.45	28'937'179.84	5'679'130.01	7'210'612.46	1'392'231.48

L'amortissement des acquisitions scientifiques de l'IMT pour 2008 (CHF 4'273'100) n'est pas inclus dans ce tableau

Evaluation du résultat probable des comptes 2001 - 2008 (en millions)

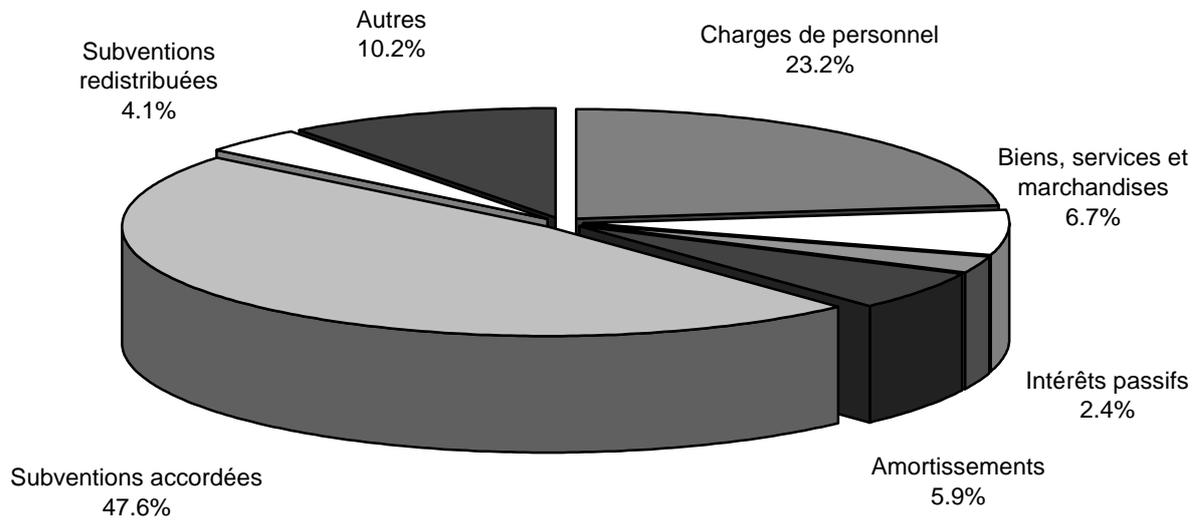
Année	Budget			Prévisions de clôture			Comptes			Différence entre prévisions de clôture et comptes		
	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat
2001	1'389.7	1'356.5	-33.2	1'405.3	1'374.1	-31.2	1'422.5	1'403.6	-18.9	-17.2	-29.5	12.3
2002	1'468.4	1'431.1	-37.3	1'487.6	1'396.3	-91.3	1'504.8	1'476.2	-28.6	-17.2	-79.9	62.7
2003	1'569.9	1'512.7	-57.2	1'597.5	1'521.1	-76.4	1'588.3	1'524.6	-63.7	9.2	-3.5	12.7
2004	1'656.7	1'588.9	-67.8	1'665.8	1'546.7	-119.1	1'665.6	1'566.3	-99.3	0.2	-19.6	19.8
2005 ¹⁾	1'714.7	1'666.0	-48.7	1'735.2	1'641.3	-93.9	1'723.7	1'645.0	-78.7	11.5	-3.7	15.2
2006 ²⁾	1'755.1	1'711.6	-43.5	1'747.4	1'744.9	-2.5	1'723.1	1'768.2	45.1	24.3	-23.3	47.6
2007	1'785.4	1'742.2	-43.2	1'817.0	1'811.8	-5.2	1'784.0	1'798.9	14.9	33.0	12.9	20.1
2008	1'844.1	1'811.0	-33.1	1'876.1	1'846.9	-29.2	1'893.8	1'908.4	14.6	-17.7	61.5	43.8

¹⁾ Sans prise en compte des opérations liées aux versements de la BNS

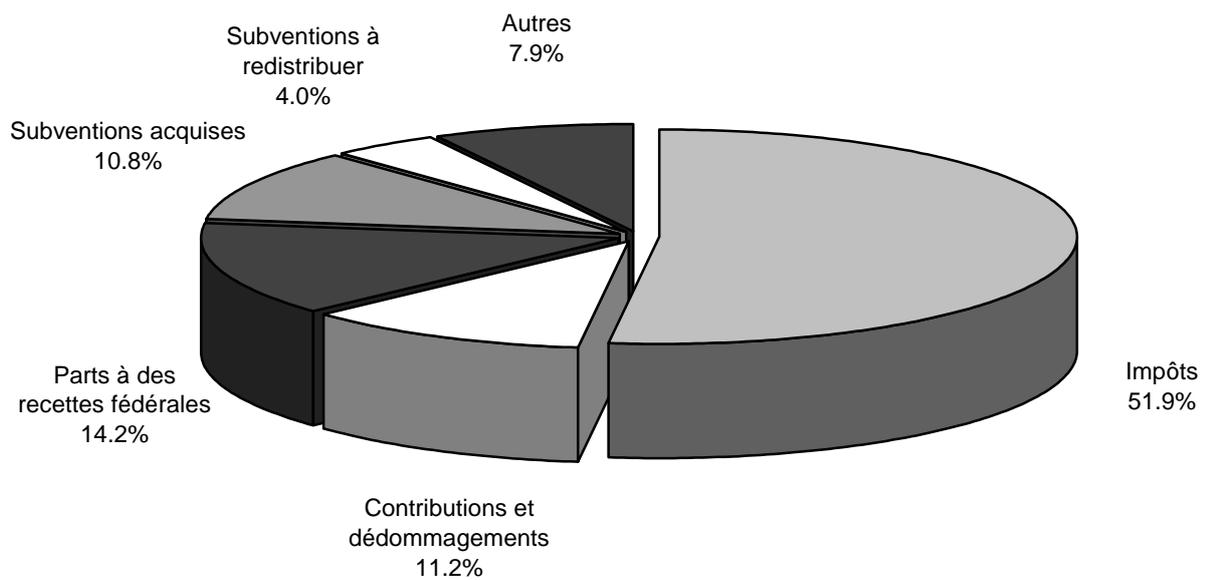
²⁾ Avant mise en œuvre du principe d'échéance

Graphiques I et II

Charges par nature en 2008

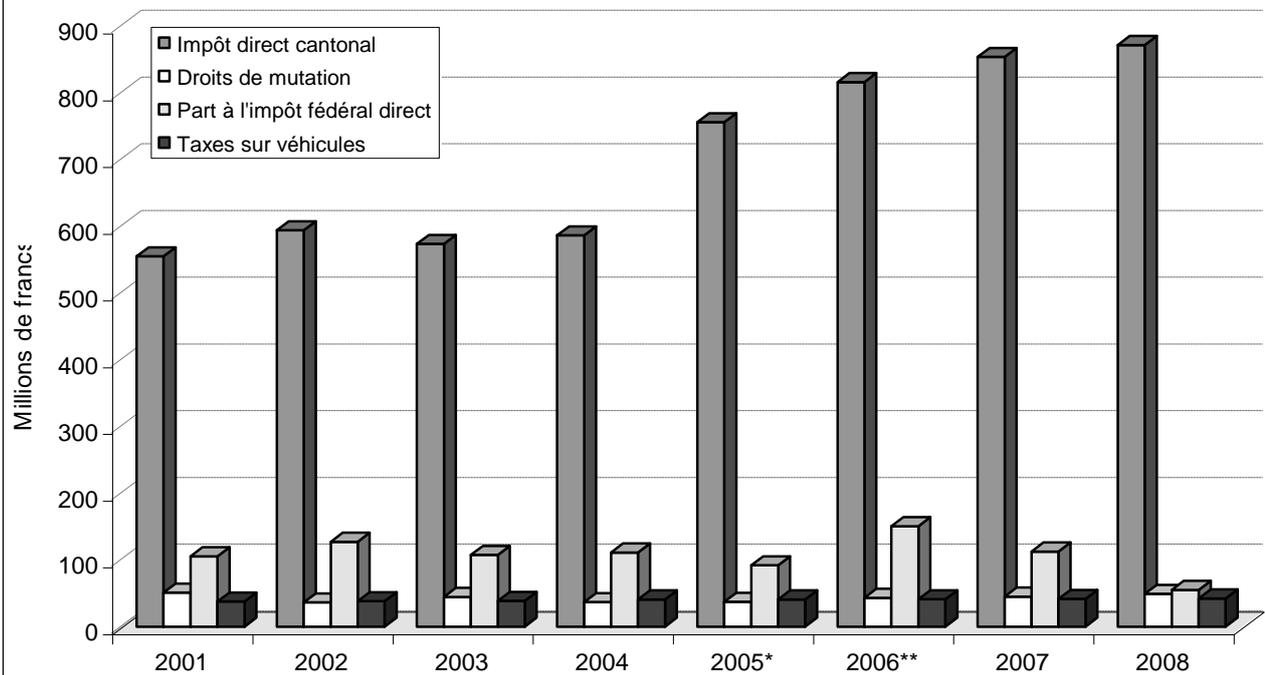


Revenus par nature en 2008

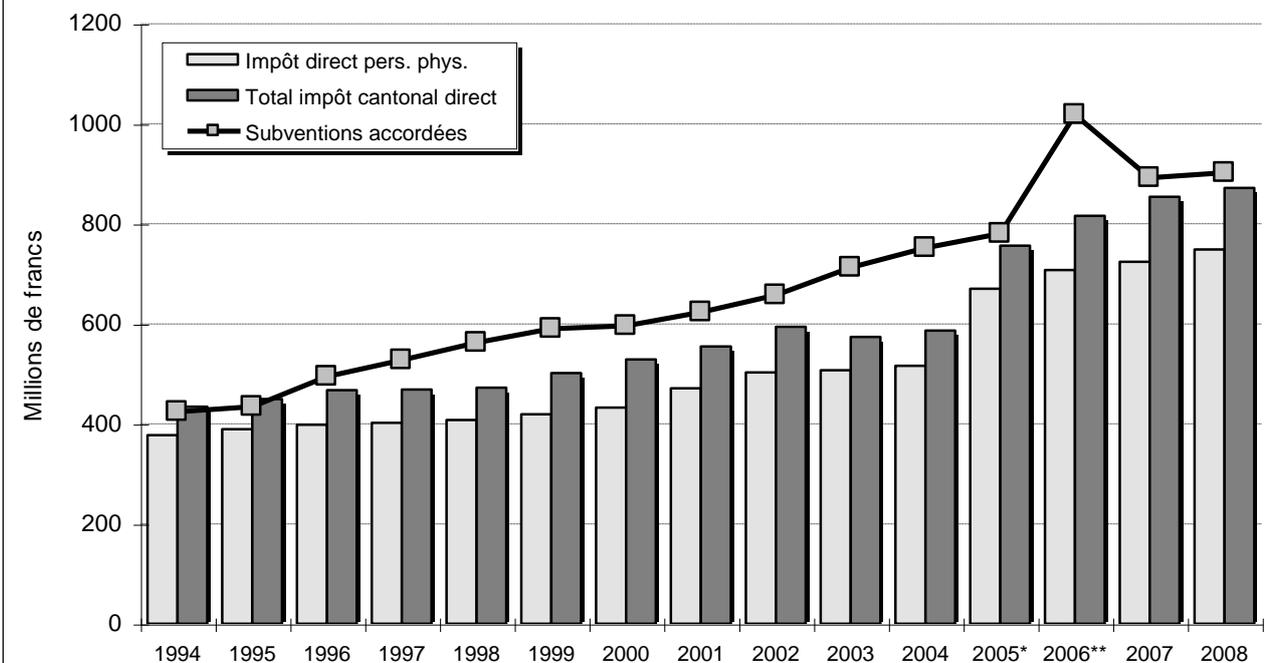


Graphiques III et IV

Evolution des principales recettes fiscales de 2001 à 2008



Evolution des subventions accordées et de l'impôt cantonal direct de 1994 à 2008

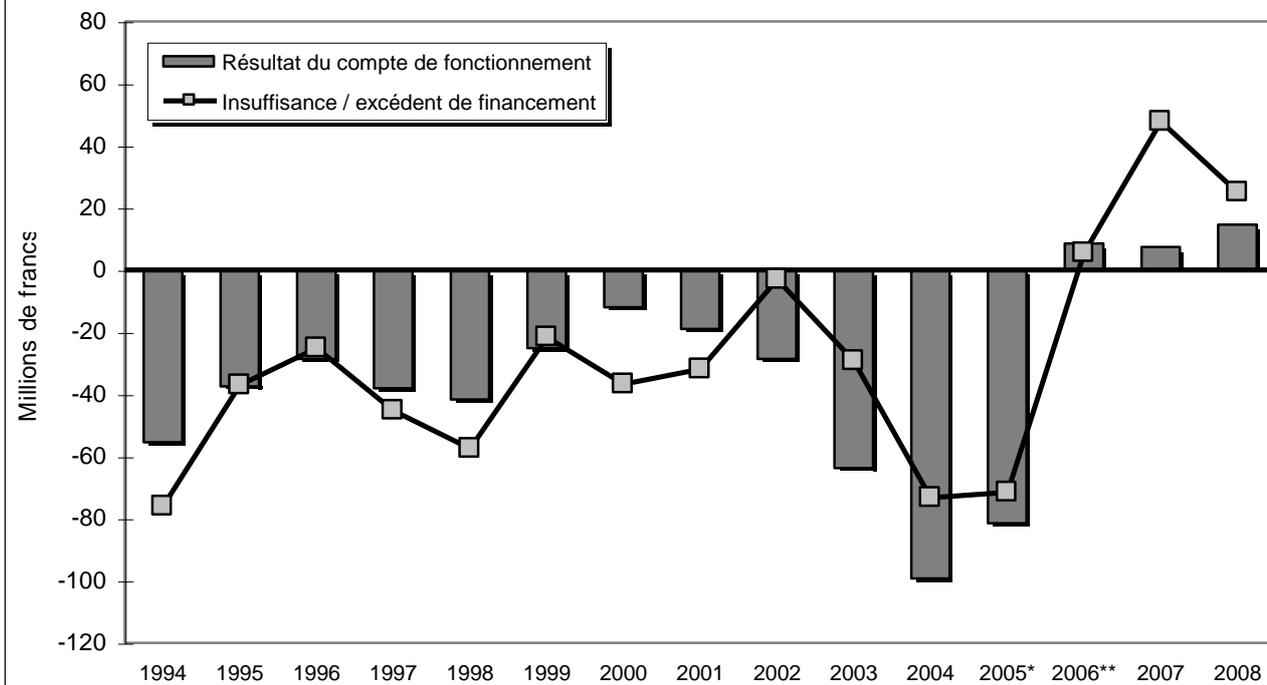


* Hausse de 30 points du coefficient de l'impôt direct des personnes physiques suite au deuxième volet du désenchevêtrement des tâches.

** Montants pris en compte après la mise en œuvre du principe d'échéance (augmentation des subventions accordées de 244,8 millions de francs).

Graphiques V et VI

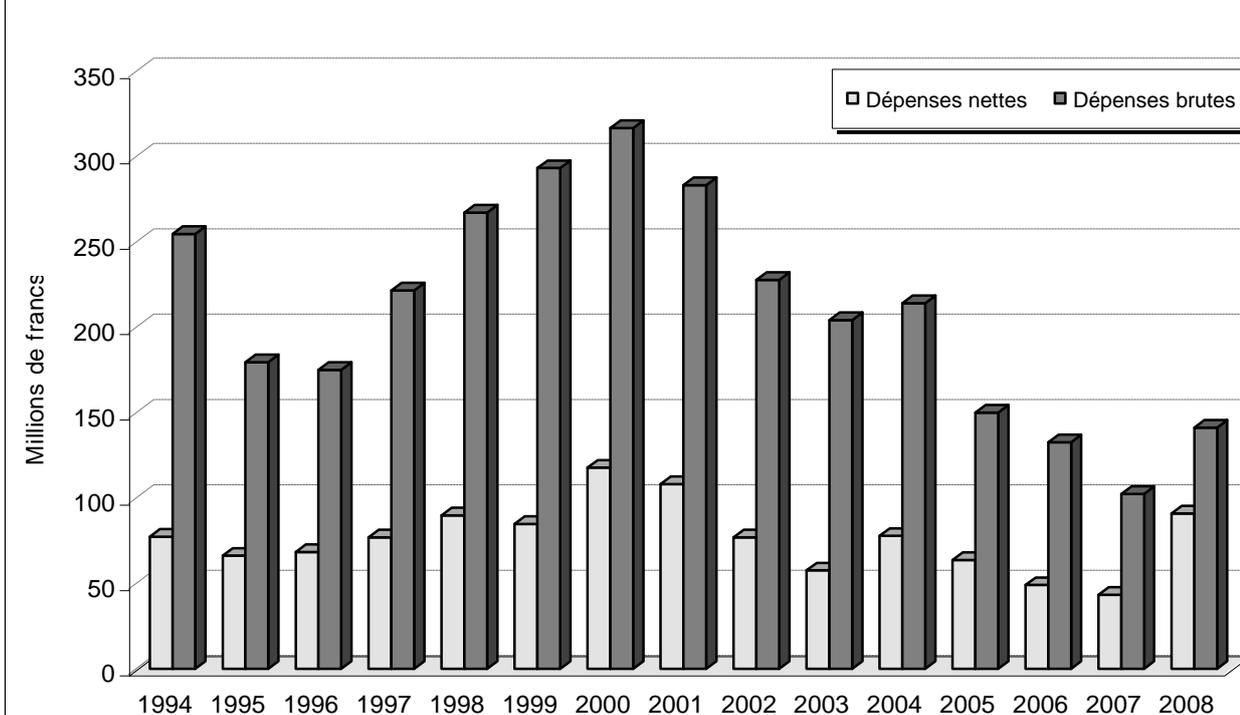
Evolution du résultat du compte de fonctionnement et du solde de financement de 1994 à 2008



* Insuffisance de financement calculée sans l'influence du versement extraordinaire lié au réserves d'or excédentaires de la BNS.

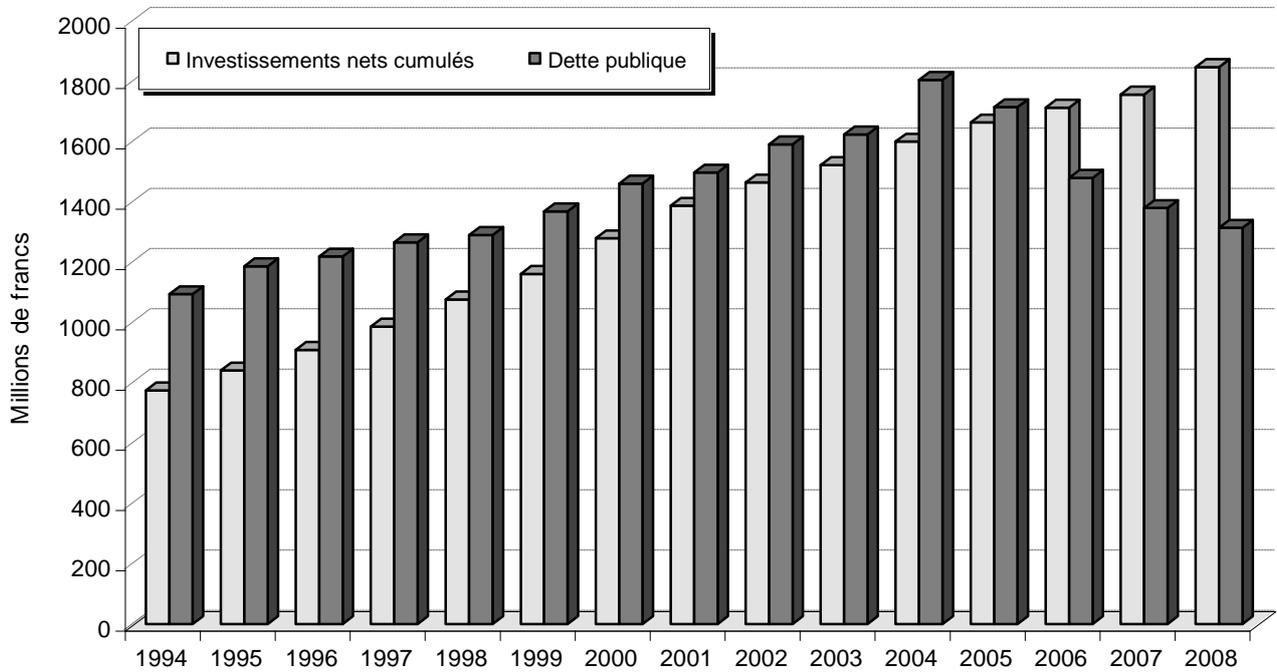
** Résultat du compte de fonctionnement et excédent de financement pris en compte après la mise en œuvre du principe d'échéance.

Evolution du compte des investissements de 1994 à 2008

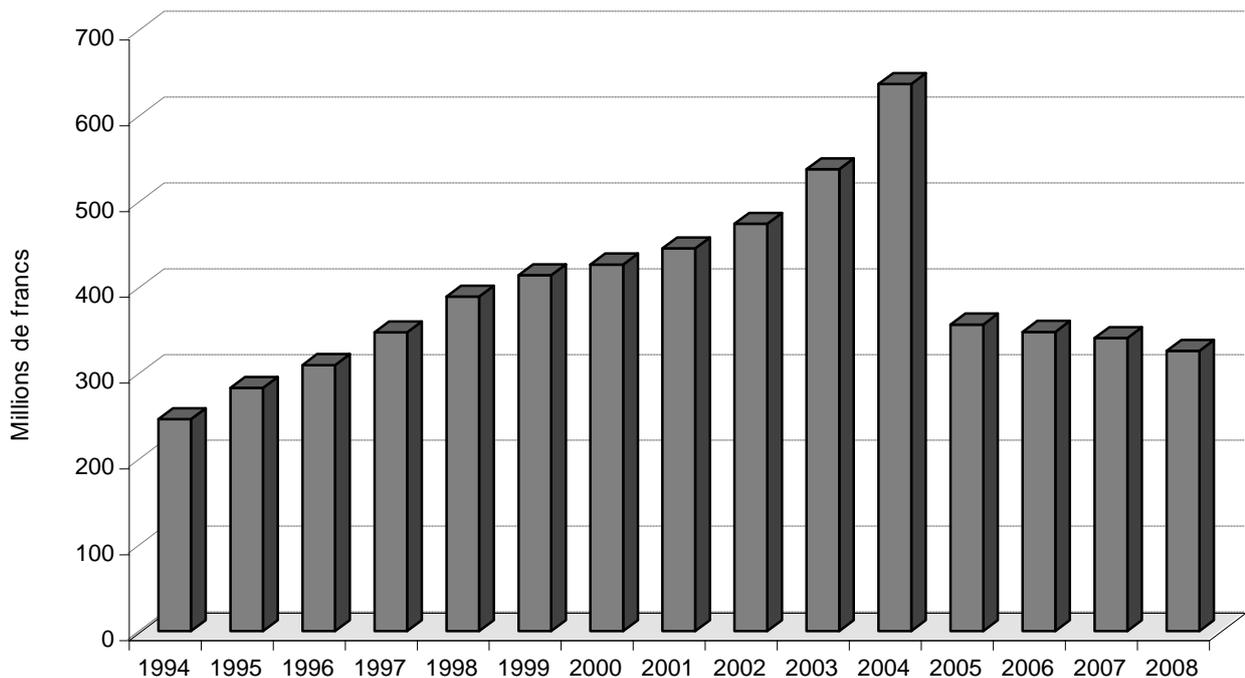


Graphique VII et VIII

Evolution des investissements nets cumulés et de la dette publique de 1994 à 2008



Evolution du découvert au bilan de 1994 à 2008





Compte de fonctionnement détaillé

La récapitulation du compte de fonctionnement figure en pages 30 à 35